

LA RÉVOLUTION. RECHERCHES HISTORIQUES.

par **MONSEIGNEUR GAUME**

AVERTISSEMENT

L'idée religieuse est nécessaire à la vie sociale. Toute société qui rejettera loin d'elle le principe religieux, portera dans son sein un germe de dissolution : tout gouvernement hostile ou étranger à l'idée religieuse périra.

Pour l'homme que la passion n'aveugle pas, ces propositions sont des **axiomes**.

Quand une nation (comme la nôtre), autrefois florissante et paisible, se trouve soumise périodiquement à des crises violentes qui mettent en péril son existence, les esprits vraiment soucieux de l'avenir, après avoir constaté le mal, cherchent à en déterminer l'**origine** pour mieux appliquer le **remède**.

Jusqu'au siècle dernier, honnis quelques sophistes païens, personne n'avait pensé qu'un État pût se fonder, vivre et prospérer sans religion et sans Dieu. Si les gens de politique et de philosophie, qui ont préconisé le matérialisme, ont fait école ; s'il leur a été permis d'arriver au pouvoir et d'y traduire leurs théories en actes et en lois, c'est qu'ils ont trouvé leur génération préparée à recevoir le poison de leurs doctrines, et, de nos jours, si les peuples s'agitent fiévreusement, rongés par la lèpre révolutionnaire, c'est que l'éducation n'est pas devenue meilleure, c'est que maintenant encore, malgré les leçons de l'expérience, l'idée chrétienne n'occupe point parmi nous la place d'honneur qui lui est due. En politique et en morale, dans les sciences et les arts, comme dans la littérature, en un mot, partout où tend l'activité humaine, quand on ne nie pas Dieu, on affecte de le reléguer au second plan.

Persuadées que **cet abandon du principe religieux est la cause efficiente des désordres** qui affligent le monde, quelques personnes se sont associées pour réagir contre un oubli si funeste, en essayant de ramener les intelligences à l'idée chrétienne.

Leur société commencée avec une bénédiction spéciale du Saint-Père, donnée par un Bref en date du 31 mars 1855, et des encouragements écrits de Nos seigneurs les Archevêques et Evêques de la province de Cambrai, se place sous le patronage de saint Paul ; imitant le grand Apôtre des gentils dans sa lutte contre le paganisme, la société s'efforcera de combattre et d'atténuer la pernicieuse influence que le paganisme exerce toujours sur l'état social contemporain. Elle a pour but la propagation des idées religieuses et la réhabilitation des siècles chrétiens travestis par l'erreur et par les préjugés. Nous assistons en effet à ce spectacle étrange du paganisme vivant et régnant sous toutes les formes au milieu de l'Europe chrétienne. Dans l'ignorance où notre éducation incomplète ou viciée nous retient, nous sommes tentés de croire que le christianisme étouffe le génie de l'homme, que le christianisme n'a rien produit de remarquable et qu'il ne saurait rien inspirer ni rien produire. D'un côté, l'éclat, la civilisation, le progrès ; de l'autre, les ténèbres et la barbarie. La société entreprend de montrer tout le mal que depuis plusieurs siècles l'esprit païen a fait dans l'Europe chrétienne ; quelles déplorables conséquences s'en sont suivies, et quel rôle enfin cet esprit a joué dans chacune de nos révolutions, produits directs des doctrines païennes en matière politique et sociale.

Semblable à ces substances nuisibles qui s'insinuent dans l'organisme et l'allèrent insensiblement, **le paganisme nous a pénétrés**. Nous avons été nourris de ses préceptes ; dès notre enfance nous avons été imbus de ses maximes ; il nous est devenu tellement familier que nous attribuons souvent à d'autres causes les tristes résultats qu'il entraîne après lui. Sous l'empire des idées païennes, les gouvernements, comme les individus, ont perdu, avec la foi religieuse, jusqu'au sentiment de leur propre conservation. **Le Christ est mis hors la loi**, on le mettrait volontiers **hors de la société** : voilà le chemin que nous avons parcouru depuis la Renaissance, et nul n'oserait dire où le paganisme s'arrêtera.

Il faut donc une réaction énergique, il faut apprendre à tous, particulièrement à la jeunesse, ce que furent les siècles chrétiens. Nous avons l'espérance d'y parvenir, après avoir établi d'abord le mal qu'a fait l'esprit païen parmi nous.

Dans cet ordre d'idées se présentera naturellement la grande et difficile question de la réforme chrétienne de l'éducation. Fort heureusement pour les catholiques, elle a été tranchée par cette autorité suprême qui met fin aux controverses les plus ardentes en proclamant la paix dans la vérité. L'Encyclique du 21 mars 1853 trace en effet la règle suivante : *«Ut adolescentes non solum germanam dicendi scribendique clegantiam... tum ex sapientissimiiis sanctorum Patrum operibus tunc ex clarissimis ethnicis scriptoribus ab omni labe purgatis addiscere valeant»*.

Notre intention est de travailler à la mise en pratique de ce précepte dans les termes clairs et précis où il est formulé. Nous poursuivrons cette tâche avec d'autant plus de confiance, que nous sommes, en nous renfermant dans les limites tracées par le souverain Pontife, également assurés de nous préserver de toute faiblesse devant les abus à corriger, et de toute exagération dans la réforme à opérer.

Ce programme est vaste, mais nous espérons pouvoir le réaliser avec la grâce de Dieu, et nous réclamons les prières et le généreux concours des personnes qui sont pénétrées des mêmes convictions. Des préjugés anciens et la nécessité d'étudier des auteurs imposés ont entravé la pratique de cette doctrine. Nous ne nous permettons pas de critiquer, mais un temps viendra où l'Église, retrouvant son entière liberté d'enseigner, pourra faire connaître aux hommes du monde et à la jeunesse les chefs-d'œuvre que le christianisme a inspirés.

Pour soutenir une thèse, il faut des preuves. Nous commencerons par publier celles de l'histoire, et nous leur donnerons d'autant plus d'étendue que nous aurons plus de secours pour subvenir aux frais de ces publications.

Nous prions donc chaque personne qui recevra un de nos volumes, que nous distribuerons gratuitement, de vouloir bien le faire lire par le plus de personnes qu'il sera possible et de nous envoyer son offrande, chez M. Ducoulombier,

secrétaire de la Société, rue Nationale, 45, à Lille. Tous les dons seront acceptés avec reconnaissance, quelque minimes qu'ils puissent être. Nous recommandons même les timbres-poste comme le moyen le plus facile pour l'envoi des petites sommes.

Le concours des âmes dévouées à la religion et à la patrie assurera le succès d'une œuvre qui se résume par cette pensée : **Restauration de l'idée chrétienne, et guerre au paganisme moderne !**

INTRODUCTION

Quelque optimiste qu'on soit, il est difficile de nier que le mal existe au sein des sociétés modernes, et même qu'il existe dans des proportions effrayantes.

«Le mal n'est pas plus grand aujourd'hui qu'autrefois ; tous les siècles se ressemblent ; les hommes ont toujours été les mêmes ; notre époque peut soutenir la comparaison avec toutes les autres époques». Voilà ce que plusieurs s'empressent de répondre.

«On entend dire assez communément, reprend le comte de Maistre, que tous les siècles se ressemblent et que les hommes ont toujours été les mêmes. Mais il faut bien se garder de ces maximes générales, que la légèreté ou la paresse inventent pour se dispenser de réfléchir. Tous les siècles, au contraire, manifestent un caractère particulier et distinctif qu'il faut considérer soigneusement. Sans doute, il y a toujours eu des vices dans le monde ; mais ces vices peuvent différer en quantité, en nature, en qualité dominante et en intensité. Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable, c'est qu'à mesure que les siècles s'écoulent, les attaques contre l'édifice catholique deviennent toujours plus fortes ; en sorte qu'en disant toujours : Il n'y a rien au delà, on se trompe toujours » (Consid. sur la France ; Du Pape, t. II, p. 271).

Mais ne nous en rapportons pas au témoignage d'autrui. Comparons nous-mêmes l'Europe d'aujourd'hui à l'Europe d'autrefois. Afin d'avoir les termes d'une comparaison sérieuse, remontons à l'époque qui divise en deux parties l'histoire des sociétés chrétiennes, à cette époque dont le nom seul indique la fin du moyen âge et le commencement de l'ère moderne, la **Renaissance**.

Si, d'une part, il est vrai que le catholicisme, qui seul rend raison du pouvoir et du devoir, est l'âme des sociétés : si, d'autre part, il est vrai, comme on le prétend, que notre époque peut soutenir la comparaison avec toutes les autres époques, cette proposition signifie, *qu'aujourd'hui le catholicisme est appliqué à la société, à la famille, à l'individu, d'une manière au moins aussi intime et aussi complète qu'autrefois. Voyons ce qu'il faut penser de cette affirmation.*

Premier fait. — A part quelques contrées septentrionales, l'Europe, il y a quatre siècles, était toute catholique. Aujourd'hui, la moitié de l'Europe n'est plus catholique, l'autre moitié ne l'est guère qu'à demi.

Deuxième fait. -- Il y a quatre siècles, l'indissolubilité du lien conjugal était la loi universelle de la famille. Aujourd'hui le divorce est légalement établi dans la moitié de l'Europe.

Troisième fait. — Il y a quatre siècles, le suicide, cet attentat suprême qui annonce, chez ceux qui s'en rendent coupables, l'extinction du sens moral, était inconnu des nations chrétiennes. Aujourd'hui, ce crime, qui aurait épouvanté nos pères, est devenu si commun qu'on n'y fait plus attention, et que même il a ses apologistes.

Sous ce triple rapport le catholicisme est-il appliqué à la société, à la famille, à l'individu, d'une manière aussi complète qu'autrefois ?

Quatrième fait. — Il y a quatre siècles, il n'y avait pas de théâtres en Europe ; pas d'arts corrupteurs, pas de conspiration générale du talent et du génie contre la foi et les mœurs. Aujourd'hui, l'Europe est couverte de théâtres, où chaque soir des milliers de spectateurs applaudissent à la mise en scène et au triomphe des plus dangereuses passions. Les rues, les places, les jardins publics sont peuplés de statues indécentes ; les galeries, les salons, les livres offrent de toutes parts des tableaux et des gravures que la pudeur ne peut regarder sans rougir. Des milliers d'intelligences inondent, depuis quatre siècles, l'Europe entière d'ouvrages en vers et en prose, dans lesquels il n'est pas un crime contre Dieu, contre l'Eglise, contre les pouvoirs publics, contre les époux et les parents, qui ne trouve sa formule et même son apologie.

A tous ces points de vue, notre époque peut-elle soutenir la comparaison avec les époques où rien de tout cela n'existait ?

Cinquième fait. — Tandis qu'autrefois l'Europe avait une hiérarchie sociale, des libertés publiques, une conscience publique ; tandis que chez les nations chrétiennes la paix n'était troublée qu'à la surface, c'est-à-dire dans l'ordre des faits et non dans l'ordre des principes, en sorte que les dynasties avaient un lendemain et les peuples un avenir : aujourd'hui toute hiérarchie sociale composée d'éléments naturels et historiques a disparu ; toutes les libertés publiques sont absorbées par la centralisation ; la conscience publique altérée ou éteinte ne flétrit plus guère que l'insuccès ; les bases même de la famille et de la propriété sont ébranlées jusque dans leurs profondeurs ; nous marchons de révolutions en révolutions, de chutes en chutes ; des sociétés secrètes enlacent l'ancien et le nouveau monde dans un immense réseau ; font assassiner le Président de la République de l'Équateur, et la Commune, avec toutes ses horreurs, n'est pour elles qu'un combat d'avant-garde. Enfin, la morale privée allant de pair avec la décadence sociale, nous sommes tombés dans l'enfouissement humain : ce qui nous met cent pieds au-dessous des sauvages.

Dans les âmes ou dans les rues, la Révolution est en permanence. Sur leurs trônes chancelants, les rois ressemblent aux matelots placés au sommet du navire pendant la tempête. Le bruit du trône qui s'écroule aujourd'hui, annonce presque toujours la chute du trône qui s'écroulera demain. Les peuples mécontents nourrissent au fond de leur cœur la haine de toute supériorité, la convoitise de toute jouissance, l'impatience de tout frein, et la force

matérielle est devenue l'unique garantie de l'ordre social. Et malgré cette force imposante, malgré le progrès, malgré l'industrie, malgré ce qu'on appelle la civilisation, **l'Europe a peur**. Un secret instinct lui dit qu'elle peut périr, comme Balthazar, au milieu d'un banquet, la coupe de la volupté à la main.

Qu'on veuille bien méditer froidement et sans parti pris ces points de comparaison, qu'il serait facile de multiplier, et dire si l'époque où l'on trouve tous ces symptômes, peut soutenir le parallèle avec toutes les autres époques de l'histoire !

L'affirmer, c'est prétendre : ou qu'aucune des choses qui viennent d'être signalées n'est un mal ni une cause de mal ; ou que l'Europe moderne offre, sous d'autres rapports, une compensation tellement abondante, qu'il lui reste un patrimoine de vérités et de vertus, en un mot de catholicisme, au moins égal à celui de ses aïeux. En est-il ainsi ?

A part quelques symptômes heureux dont il ne faut ni contester l'existence ni exagérer la signification, partout le mal reste stationnaire ou continue ses funestes progrès.

Pas une des nations séparées de l'Église par le schisme ou par l'hérésie n'a fait, comme nation, un pas pour rentrer au bercail.

Au sein même des pays demeurés catholiques, à qui appartient la moisson des âmes ? En France, en Italie, en Belgique, en Espagne, quels journaux tiennent le dé de la conversation ?

On parle d'un mouvement religieux : mais quel est-il ? individuel ou social ? Les conversions sauvent les particuliers, le retour aux principes peut seul sauver les nations. Or, quelle place ont reprise, dans les constitutions et les chartes modernes, les principes sociaux du christianisme ? L'amour, l'indifférence, la crainte ou la haine, lequel de ces sentiments domine notre époque, à l'égard de l'Église, cette grande monarchie des intelligences, établie dans le monde moral pour y maintenir l'harmonie, comme le soleil la maintient dans le monde planétaire ? Qu'est devenue son indépendance territoriale, la soumission à ses préceptes, l'entière liberté de son action ?

On parle des crimes d'autrefois : où sont les iniquités privées et publiques commises par nos pères et que nous ne commettons plus, que nous commettons moins souvent, avec des caractères moins odieux, ou que nous expions par des remords plus sincères et par des réparations plus éclatantes ? Que disent chaque année les statistiques de la justice criminelle ?

Le naturalisme en religion, la centralisation en politique, l'affaiblissement du sens moral, le mépris de l'autorité, quel que soit son nom, l'empire ténébreux des sociétés secrètes, le règne visible du sensualisme, ces grands symptômes de décadence inconnus autrefois, sont des faits qui frappent tous les regards, et pour lesquels il n'y a pas de compensation.

Pour tout dire d'un seul mot : l'émancipation progressive de l'Europe de la tutelle du catholicisme, sa sortie de l'ordre divin et **la substitution, en toutes choses, de la souveraineté de l'homme à la souveraineté de Dieu** : voilà le caractère distinctif de l'époque moderne ; voilà ce que nous appelons la Révolution¹ ; voilà le mal !

Du reste, qu'on veuille bien le remarquer, la comparaison qui précède n'a pour but ni de dénigrer l'époque actuelle ni de jeter le découragement dans les âmes. Il reste encore de bons éléments, surtout en France ; la sève de la foi qui opère par la charité circule encore active et abondante dans les veines d'un grand nombre de chrétiens, toujours restés fidèles à la vérité, ou heureusement revenus de leurs erreurs ; enfin, la main maternelle de la Providence demeure visiblement étendue sur l'Europe occidentale.

Mettre l'opinion en garde contre les endormeurs, réveiller le zèle de tous en signalant la grandeur du mal et l'imminence du péril, tel est le but de cette esquisse.

Et maintenant, ce mal qui nous enveloppe et nous pénètre de toutes parts ; ce mal que chacun voit de ses yeux et touche de ses mains, qui aux uns fait pousser des cris de joie, aux autres des cris d'alarme ; ce mal qui tient l'ordre social en échec et le monde suspendu sur un abîme : d'où vient-il ?

Après le péché originel, les uns le voient principalement : dans la Révolution française et la liberté de la presse qui en est sortie ; les autres, dans le Voltairianisme ou la philosophie du dix-huitième siècle ; ceux-là, dans le Césarisme ou la politique païenne ; ceux-ci, dans le Protestantisme ; quelques-uns, dans le Rationalisme ; plusieurs, dans la Renaissance.

Ainsi, les causes prochaines et généralement reconnues du mal seraient :

La Révolution française, Le Voltairianisme, Le Césarisme, Le Protestantisme, Le Rationalisme, La Renaissance.

On ne peut nier qu'il y ait de tout cela dans la maladie sociale. Mais toutes ces causes sont-elles réellement des causes et des causes isolées, indépendantes les unes des autres, et non les effets successifs d'une **cause première**, les évolutions différentes d'un même principe ? Pour le savoir, et il importe souverainement de ne pas l'ignorer, il faut, l'histoire à la main, faire la généalogie de chacune. Si le résultat invariable de cette étude est de montrer, dans tous ces faits, **le même principe générateur**, dans toutes ces causes **une racine commune** de laquelle toutes sont sorties, il faudra bien reconnaître, pour cause principale et prochaine du mal actuel, ce principe dont tout ce que nous voyons est la conséquence.

Il importe souverainement, disons-nous, de ne pas l'ignorer. Ce n'est pas en un jour que la société est arrivée dans le défilé redoutable où elle peut périr. Nous sommes fils de nos pères ; nous portons le poids de leur héritage. Avant tout, il est nécessaire de **bien connaître le passé**, qui seul explique le présent. Il est nécessaire que nous sachions sur quelle pente le monde s'est abandonné, et vers quels sommets il doit reprendre son essor. C'est dire que l'histoire généalogique du mal actuel est d'une importance capitale.

L'ignorer, c'est nous exposer à égarer nos coups, à nous consumer à frapper les branches en épargnant la racine,

¹ Il s'agit ici, de la Révolution en général, et non de la Révolution française de 1789, que nous caractériserons plus tard.

c'est diviser nos forces. Or, en présence de la redoutable unité du mal, diviser nos forces est plus qu'un péril, c'est une faute ; **lutter isolément, c'est se faire battre ; rester sur la défensive, c'est tout au plus retarder l'heure de périr.**

Si on n'y prend garde, les éléments de régénération qui nous restent n'iront-ils pas en s'affaiblissant ? Ce mot fatal : Il est trop tard, que quelques-uns murmurent déjà, ne deviendra-t-il pas le cri général ? Le présent n'offre qu'un point d'appui chancelant. Derrière un épais rideau se cache l'avenir : l'avenir, plein d'espérance pour les uns, de terreur pour les autres, de mystère pour tous ; par les uns salué comme le règne absolu du bien, par les autres redouté comme le règne absolu du mal, par tous attendu avec anxiété. Or, **l'avenir sera ce que nous l'aurons fait.**

Dans cette situation quel parti prendre ? Se lamenter ? Ce serait puérité. S'endormir en comptant sur l'imprévu ? Ce serait fatalisme. Que faut-il donc faire ? **Il faut combattre.**

Combattre, c'est, d'abord, se vaincre soi-même en se dépouillant de tout préjugé, afin de rechercher avec succès la véritable cause du mal. C'est, ensuite, l'attaquer avec ensemble et avec vigueur. Quelles que soient les destinées du monde, ce courageux labeur ne sera pas sans fruit : il contribuera puissamment à former **ou de nobles vainqueurs, ou de nobles victimes.**

Qu'on veuille bien ne pas l'oublier : la question du mal n'est pas une question spéculative ou purement religieuse ou indifférente pour le grand nombre. Il n'en est pas de plus pratique, ni de plus grave ni qui touche de plus près à tous les genres d'intérêts. Elle est vraiment, et à tous les points de vue, la question de vie ou de mort. Les flots menaçants, qui naguère ont failli déborder sur la société, continuent de battre à la porte de chaque demeure. Qui peut répondre longtemps encore de la solidité des digues tant de fois menacées qui les arrêtent ? Et si, aujourd'hui, ces digues venaient à céder, qui peut dire que nous ne serions pas emportés, demain, dans un cataclysme tel que le monde n'en a point vu ?

Afin de concourir, autant qu'il est en nous, à l'œuvre de salut commun, nous allons, en commençant par la Révolution française, étudier successivement dans son origine, dans ses caractères et dans son influence, chacune des causes du mal indiquées plus haut.

Ici, ni polémique ni discussion, ni esprit de système ni parti pris, mais **des faits** : des faits authentiques, des faits rapportés avec impartialité, et dont nous laisserons même à autrui le soin d'apprécier la signification et de tirer les conséquences. Simple narrateur, nous donnerons constamment la parole à l'histoire. Son autorité et non la nôtre doit servir de base au jugement du lecteur.

La seule chose que nous demandons, c'est qu'on s'abstienne de prononcer avant d'avoir lu.

Paris, fête de saint Joseph 1856.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE PÉRIODE DE DESTRUCTION.

CHAPITRE PREMIER - DE LA RÉVOLUTION.

CE QUE C'EST QUE LA RÉVOLUTION EN GÉNÉRAL. - NÉCESSITÉ DE LE SAVOIR. - DÉFINITION DE LA RÉVOLUTION. - PREUVES DE CETTE DÉFINITION DONNÉES PAR LA RÉVOLUTION ELLE-MÊME.

Avant de parler de la Révolution française, indiquée en première ligne comme cause du mal actuel, il est nécessaire de dire ce qu'est la Révolution en général. Cela est nécessaire, d'une part, afin de bien connaître la nature de cette puissance redoutable qui, épiant la société comme le tigre sa proie, se promet de la broyer sous ses dents de fer et de réaliser le chaos ; d'autre part, afin de savoir avec certitude quelle est sa véritable origine et quels sont les nouveaux Palus-Méotides, d'où sont sortis les barbares dont elle nous menace, de manière à ne pas nous tromper sur les moyens de la combattre et à mesurer nos efforts à la grandeur du péril.

Il n'y a pas aujourd'hui deux questions en Europe, il n'y en a qu'une : c'est la question révolutionnaire. L'avenir appartiendra-t-il, oui ou non, à la Révolution ? Tout est là.

La Révolution ! ce mot devenu populaire se répète en même temps à Paris, à Londres, à Berlin, à Madrid, à Vienne, à Naples, à Bruxelles, à Fribourg, à Turin, à Rome, et partout il retentit comme le bruissement de la tempête. Excepté ceux qui l'ont gravé sur leur front comme signe de ralliement, ce mot fait instinctivement frissonner tout homme qui, aux souvenirs du passé, rattache les prévisions de l'avenir.

Cet instinct n'est pas trompeur : la Révolution n'est ni morte ni convertie. Elle n'est pas morte ; mille voix proclament son existence : elle-même la révèle fièrement devant les cours d'assises chargées de frapper ses adeptes. Elle n'est pas convertie : quoi qu'elle en dise, la Révolution est toujours la même : l'essence des êtres ne change pas. Dans sa haine toujours ancienne et toujours nouvelle, la Révolution menace également le trône des rois et la borne des champs, le coffre-fort du capitaliste et la caisse d'épargne de l'ouvrier. Pour elle rien n'est sacré : ni l'ordre religieux ni l'ordre social, ni les droits acquis ni la conscience, ni la liberté ni même la vie. **Elle hait tout ce qu'elle n'a pas fait, et tout ce qu'elle n'a pas fait, elle le détruit.** Donnez-lui aujourd'hui la victoire, et ce qu'elle fut hier vous verrez qu'elle le sera demain.

Aussi, le triomphe ou la défaite de la Révolution est la question intime, qui tient tous les esprits en suspens. Pour elle ou contre elle, tous agissent et parlent sous son influence. Elle entre dans tous les calculs, elle pèse sur toutes les vies. Pendant que l'Église prie pour empêcher une victoire justement redoutée, les gouvernements ont l'œil toujours ouvert sur la marche de la Révolution. Dans le monde industriel et commercial, on ne vend plus, on n'achète plus, on ne forme plus de spéculations tant soit peu importantes, sans regarder à l'horizon ; et les chances favorables ou défavorables à la Révolution, devenues le régulateur de la confiance, modifient les transactions et se cotent à la

Bourse. Tous comprennent que la Révolution triomphante ou vaincue est le dernier mot du duel à outrance qui se livre sous nos yeux, et qui peut finir, par la victoire de la Révolution, d'un moment à l'autre.

Mais qu'est-ce que la Révolution ? Poser une semblable question, c'est en montrer l'importance.

Si, arrachant le masque à la Révolution, vous lui demandez : Qui es-tu ? elle vous dira : «Je ne suis pas ce que l'on croit. Beaucoup parlent de moi, et bien peu me connaissent. Je ne suis ni le carbonarisme qui conspire dans l'ombre, ni l'émeute qui gronde dans la rue, ni le changement de la monarchie en république, ni la substitution d'une dynastie à une autre, ni le trouble momentané de l'ordre public. Je ne suis ni les hurlements des Jacobins ni les fureurs de la Montagne, ni le combat des barricades ni le pillage, ni l'incendie ni la loi agraire, ni la guillotine ni les noyades. Je ne suis ni Marat, ni Robespierre, ni Babeuf, ni Mazzini ni Kossuth. Ces hommes sont mes fils, ils ne sont pas moi. Ces choses sont mes œuvres, elles ne sont pas moi. Ces hommes et ces choses sont des faits passagers, et moi je suis un état permanent.

«Je suis la haine de tout ordre religieux et social que l'homme n'a pas établi et dans lequel il n'est pas roi et Dieu tout ensemble ; je suis la proclamation des droits de l'homme contre les droits de Dieu ; je suis la philosophie de la révolte, la politique de la révolte, la religion de la révolte ; je suis la négation armée (Nihilum armatum) ; je suis la fondation de l'état religieux et social sur la volonté de l'homme au lieu de la volonté de Dieu ! en un mot, je suis l'anarchie ; car je suis Dieu détrôné et l'homme à sa place. Voilà pourquoi je m'appelle Révolution ; c'est-à-dire renversement, parce que je mets eu haut ce qui, selon les lois éternelles, doit être en bas, et en bas ce qui doit être en haut».

Cette définition est exacte : la Révolution elle-même va nous le prouver en énumérant ses exigences. Qu'a toujours demandé et que demande encore la Révolution ?

La Révolution a toujours demandé, elle demande encore **la destruction de l'ordre social et religieux existant.** Elle l'attaque incessamment, sur tous les points et de mille manières : par l'injure, par la calomnie, par le sarcasme, par la violence ; elle l'appelle esclavage, superstition, dégradation. **Elle veut tout détruire, afin de tout refaire.**

La Révolution demande **la souveraineté de l'homme,** Roi, Sénat, ou Peuple, dans le but d'établir soit le despotisme d'un seul, soit le despotisme de la multitude, soit une monarchie dans laquelle le roi est esclave du parlement, et le parlement esclave de l'opinion, **et l'opinion esclave de quelques hommes.**

La Révolution demande **la liberté,** c'est-à-dire **le laisser-faire en toutes choses,** sauf, plus tard, à ne rien laisser faire sans sa permission : le morcellement et l'aliénation illimités de la propriété, la liberté illimitée de la concurrence ouvrière, la liberté illimitée de la parole, des cultes et du divorce.

La Révolution demande **l'égalité,** c'est-à-dire **l'abolition de tous les droits acquis, de toutes les hiérarchies sociales, de toutes les autorités établies, de toutes les supériorités, au profit du nivellement complet.**

La Révolution demande **la séparation de l'Église et de l'État,** afin de ruiner l'influence sociale de la première, la dépouiller impunément, faire absorber le pouvoir spirituel ou de Dieu, par le pouvoir temporel ou de l'homme, de manière à réaliser sa maxime favorite : **l'Église doit être dans l'État, et le prêtre dans la sacristie.**

La Révolution demande **la reconnaissance politique et la protection de tous les cultes,** afin de **mettre sur la même ligne l'erreur et la vérité,** de les rendre aux yeux des peuples l'objet d'une **égale indifférence,** de les confondre dans un **commun mépris,** et par là de **substituer à la religion révélée de Dieu la religion naturelle, fabriquée par l'homme, interprétée et sanctionnée par lui.**

La Révolution demande sans cesse **des Constitutions,** c'est-à-dire l'anéantissement de la constitution naturelle, historique, telle qu'elle s'est formée et développée, durant des siècles, par les traditions et coutumes nationales, afin de la remplacer par une nouvelle constitution, faite d'un trait de plume, dans le but d'abolir tous les droits antérieurs, excepté ceux qui sont contenus dans cette nouvelle charte, et uniquement parce qu'ils y sont. Depuis 1789 la France eu a eu dix-sept, et elle n'est pas encore contente.

Telles sont les principales demandes de la Révolution. Depuis quatre siècles, ses organes, dans toute l'Europe, ne cessent de les renouveler tantôt une à une, tantôt toutes ensemble, quelquefois d'une manière impérieuse, le plus souvent sous des formules soi-disant gouvernementales.

Nous disons **depuis quatre siècles.** À cette époque, en effet, la Révolution, c'est-à-dire la théorie païenne de la souveraineté absolue de l'homme, se formule chez les nations chrétiennes. Partie d'en haut pour descendre en bas, elle nous présente trois phases distinctes. **Depuis la Renaissance jusqu'en 1789, elle est royale ; en 1789 elle devient bourgeoise ; aujourd'hui elle tend à devenir populaire.**

Inspirés par l'esprit de l'antiquité païenne, la plupart des rois chrétiens ont voulu **se faire Césars** ; et l'histoire nous les montre poursuivant pendant trois siècles, comme dernier mot de toute de leur politique, l'affaiblissement et la destruction de toute puissance capable de contre-balancer **leur pouvoir absolu,** ou d'en gêner l'exercice. Ils ont voulu **se faire Papes.** De là l'oppression systématique de l'Eglise, la spoliation de ses biens et la proclamation de maximes tendant à consacrer leur affranchissement de son autorité sociale.

A la fin du dernier siècle, **les classes moyennes** réagissent avec une épouvantable énergie contre le paganisme monarchique, le renversent et le confisquent à leur profit. A l'exemple des rois, **les révolutionnaires de 89 se font Césars, ils se font Papes.** Nous les voyons, en conséquence, faire table rase de ce qui restait de l'état religieux et social ; et, du milieu des ruines, on les entend proclamer à leur profit la souveraineté absolue de l'homme sur tout ordre donné.

Le peuple, dont le bras a exécuté la Révolution, le peuple pour qui on disait qu'elle était faite, et qui en a été la victime ; le peuple, à son tour, aspire au Césarisme et à la Papauté, et, d'une voix de plus en plus terrible, il crie à la bourgeoisie : Ote-toi de là, que je m'y mette ! Ainsi, après avoir été royale et bourgeoise, la Révolution menace de

devenir populaire. «La sauterelle mangera les restes de la chenille ; le ver, les restes de la sauterelle ; la nielle, les restes du ver, et il ne restera rien»¹. Telle sera, si Dieu, n'y met la main, la dernière phase de la Révolution.

En effet, ce que le paganisme royal et le paganisme bourgeois ont demandé pour eux, le paganisme démocratique le demande pour lui, à savoir : **la suprématie absolue de l'homme dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique**. La suprématie absolue entre les mains de la multitude, c'est **la destruction universelle** ; par conséquent l'abolition de la propriété, pour arriver, comme le peuple l'entend, et il ne s'en cache pas, **au communisme**, et du communisme à la jouissance.

Comment se faire illusion sur ce point ? La propriété est-elle autre chose qu'un privilège de possession donné de Dieu à l'un plutôt qu'à l'autre, soit par la naissance et l'hérédité, soit par le travail réussi, soit par des spéculations heureuses La sainteté de la propriété est-elle autre chose que la soumission à la loi de Dieu qui défend le vol ? Si donc la Révolution ne reconnaît pas la loi divine comme obligatoire dans la religion, dans l'autorité, dans la famille, dans la constitution, dans la hiérarchie sociale, pourquoi reconnaîtrait-elle le privilège de la propriété ? Et si elle entreprend de remettre tout à neuf, religion, État, famille, commune, peuple et constitution, pourquoi de ce remaniement universel exclure la propriété ?²

Voilà ce dont l'Europe est aujourd'hui menacée.

CHAPITRE II - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

NÉCESSITÉ ACTUELLE DE L'Étudier. - SA GÉNÉALOGIE. - TÉMOIGNAGES : DE SÉGUR. - MERCIER. - DE BOUFFLERS. - ROUSSEL. - DE GERLACHE. - CHARLES NODIER.

La haine de tout ordre religieux et social que l'homme n'a pas établi et sur lequel il n'exerce pas une souveraineté absolue ; la proclamation des droits de l'homme en toutes choses, contre les droits de Dieu ; la fondation d'un nouvel ordre religieux et social fabriqué par l'homme, gouverné par lui, indépendamment des volontés de Dieu ; en un mot, l'apothéose de l'homme : voilà, ainsi que nous l'avons montré, la Révolution dans son essence, la Révolution proprement dite, la Révolution qui menace actuellement l'Europe entière, et dont tous les genres de bouleversement ne seront que la mise en scène.

Mais cette puissance ténébreuse, d'où vient-elle ? Ainsi que nous l'avons dit, les uns lui assignent pour cause principale la Révolution française de 1789. Ils établissent cette généalogie en montrant, dans la Révolution de 1789, la haine et la destruction de l'ordre religieux et social établi, au profit du nivellement universel³ ; la proclamation des droits de l'homme contre les droits de Dieu ; la reconstruction d'un ordre religieux et social, fabriqué par l'homme et gouverné par lui et pour lui ; en un mot, ils montrent clairement, dans la Révolution française, **l'homme substituant en toutes choses ses volontés arbitraires aux lois éternelles**, et faisant son apothéose religieuse et sociale.

A moins de nier l'histoire, rien de tout cela ne peut être contesté. Mais, à son tour, la Révolution française de 1789 n'est pas née dans une nuit, comme un champignon sous un arbre. Elle a ses racines dans le passé : quelles sont ces racines ? Elle est la mise en scène de certains principes, de certaines idées : quels sont ces principes et ces idées ? d'où sont-ils venus ?

Soit qu'on envisage la Révolution française comme un simple fait, soit qu'on la considère comme le fait générateur de la grande Révolution qui nous menace, il importe souverainement à l'Europe de savoir d'où elle est sortie.

Envisagée simplement comme un fait, la Révolution de 1789 est sans contredit **l'événement capital de l'histoire moderne**. Elle n'a pas seulement imprimé à l'Europe un ébranlement qui dure encore : elle coupe la vie de l'Europe en deux. La Révolution a mis fin à l'ordre social européen dont l'origine se perdait dans la nuit des siècles. Du milieu des ruines du passé, elle a fait surgir **un ordre nouveau**. Elle a proclamé des principes religieux, philosophiques et politiques ; elle a inauguré des coutumes, des mœurs, un langage inconnus des peuples chrétiens. La plupart de ses maximes sont entrées dans les esprits et régissent l'opinion. Elle a fait plus, elle s'est traduite en institutions et en lois qui forment une large base du droit public européen.

Si elle a cessé d'exister comme fait matériel, si même elle a été modifiée dans plusieurs de ses actes, la Révolution dans son esprit vit toujours. Cet esprit puissant continue de souffler sur l'Europe. Il inspire toutes les révolutions que nous voyons, depuis soixante ans, éclater autour de nous. Toutes reconnaissent la Révolution française pour leur mère : *Magnae matri grata filia*⁴. Ses théories sont leurs théories ; ses promesses, leurs promesses ; ses grands hommes, leurs grands hommes ; ses ennemis, leurs ennemis ; sa manière de procéder, ses actes et son langage, restent le modèle obligé de leur manière de procéder, de leurs actes et de leur langage.

Aussi, quand on veut y regarder de près, on voit que c'est **la Révolution française**, c'est-à-dire ses principes et ses idées, qui lient l'Europe divisée en deux camps ; que, sous un nom ou sous un autre, elle **est au fond de toutes nos luttes philosophiques, politiques, littéraires ou guerrières** : les uns voulant son triomphe à tout prix, parce qu'ils lui font honneur des libertés, du progrès et des lumières dont ils jouissent ; les autres combattant avec énergie,

¹ Residuum erucæ comedit locusta ; et residuum locustæ comedit bruchus ; et residuum bruchi comedit rubigo. Joël, 1, 4.

² Voir sur ces idées, le remarquable Discours du docteur protestant Staht.

³ «Nous ne serons républicains, disait Cambon, que quand nous serons tous ruinés, et il faut que les choses arrivent au point qu'une portion de son coûté trois cents livres». Un autre ajoutait : «Pourquoi faut-il des lois au peuple français ? N'y a-t-il pas des peuples qui existent avec les simples lois de la nature ?» Ce sont les systèmes de la sainte égalité qui ont ruiné la France, concluait Dubois-Crancé». Monit. 16 flor. an III.

⁴ Devise que la Révolution romaine, qui se proclamait la fille de la Révolution française, écrivait sur ses transparents.

parce qu'ils lui imputent et les calamités du présent et les terreurs de l'avenir.

Or, cette Révolution, objet d'amour pour les uns, de haine pour les autres, de qui est-elle fille ? Amis et ennemis comprennent toute l'importance de cette question fondamentale. De là, une foule d'ouvrages publiés depuis soixante ans sur les causes de la Révolution française. L'extrême divergence d'opinions qu'on y trouve est une preuve qu'on a voulu établir la généalogie de la Révolution, beaucoup plus par le raisonnement que par l'histoire, par des déductions logiques que par des faits. Ainsi, les uns l'attribuent au voltairianisme et à la philosophie du dix-huitième siècle, ce que d'autres nient formellement ; ceux-ci la font remonter jusqu'à Louis XI, quelques-uns au protestantisme, et leur opinion est longuement combattue par d'autres écrivains.

Il en est même qui, prenant des prétextes pour des causes, attribuent, sérieusement la Révolution de 1789 à un déficit dans les finances et à certains abus de l'ancien régime. C'est ainsi qu'on a donné pour cause à la Révolution de 1830 les ordonnances de Charles X, et à celle de 1848 la réforme électorale. Tout le monde sait aujourd'hui que ces prétendues causes ne furent que des prétextes, des mots de ralliement, ou, si on veut, le gramme qui fit pencher la balance ; mais personne n'y voit la cause de ces grands événements.

Pour établir avec certitude la généalogie de la Révolution, il est une marche plus simple et plus sûre.

On constate la généalogie d'un fait, comme on constate la généalogie d'un homme. Pour constater la généalogie d'un homme, deux moyens sont employés : on fait parler des témoins compétents ; on contrôle leurs témoignages, en interrogeant l'individu lui-même, dans ses paroles et dans ses actes. Telle est la marche que nous avons suivie pour constater la généalogie de la Révolution française. Des témoins vont être entendus ; leurs dépositions seront contrôlées par la Révolution, à qui nous donnerons la parole pour témoigner d'elle-même.

Or, depuis soixante ans et au delà, une foule de témoins qui ont assisté à la naissance de la Révolution, dont les uns ont acclamé la nouvelle venue, dont les autres l'ont maudite, et qui tous ont recherché avec soin ses titres généalogiques, déposent d'une voix unanime en disant : **LA REVOLUTION FRANÇAISE EST FILLE DE L'ÉDUCATION DE COLLEGE.**

Écoutons quelques-uns de leurs témoignages.

Parlant de l'éducation classique pendant les trois derniers siècles, l'auteur de la *Décade historique* s'exprime ainsi : «Par une singulière inconséquence, les monarques et leurs ministres, voulant conserver l'autorité absolue, laissaient recevoir à la jeunesse une éducation républicaine. Thémistocle, Aristide, Épaminondas, Solon, Cicéron, Caton, Cincinnatus, Scipiou, étaient les modèles qu'on lui proposait. Les rois applaudissaient Brutus. Les leçons des sages de l'antiquité, répandues par de savants traducteurs, les législations de Sparte, d'Athènes et de Rome, commentées par des politiques éclairés, avaient achevé de changer totalement les idées, les caractères et le langage. Les institutions étaient monarchiques, et les habitudes républicaines. Les prétentions et les privilèges étaient aristocratiques, les opinions et les mœurs devenaient démocratiques. Les avocats, tous les hommes de lettres, avec quelque fondement, les clercs les plus obscurs, avec dévotion, ne concevaient pas pourquoi ils ne seraient pas des Lycurgues et des Cicérons» (*Decad. hist.*, par M. de Ségur, p. 201-203).

Ces dispositions générales s'individualisaient dans la tête de chaque collégien. L'auteur du *Tableau de Paris*, Mercier, écrivant dans sa propre histoire celle de ses jeunes contemporains, disait, en 1785 : «Le nom de Rome est le premier qui ait frappé mon oreille. Dès que j'ai pu tenir un rudiment, on m'a parlé de Romulus et de sa louve, on m'a parlé du Capitole et du Tibre. Les noms de Brutus, de Caton et de Scipion me poursuivaient dans mon sommeil ; on entassait dans ma mémoire les épîtres familières de Cicéron ; de sorte que j'étais loin de Paris, étranger à ses murailles, et que je vivais à Rome, que je n'ai jamais vue, et que probablement je ne verrai jamais.

«Les décades de Tite-Live ont tellement occupé mon cerveau pendant mes études, qu'il m'a fallu dans la suite beaucoup de temps pour redevenir citoyen de mon pays, tant j'avais épousé les fortunes de ces anciens Romains. J'étais républicain avec tous les défenseurs de la république ; je faisais la guerre avec le sénat contre le redoutable Annibal ; je rasais Carthage la superbe ; je suivais la marche des généraux romains et le vol triomphant de leurs aigles dans les Gaules, je les voyais sans terreur conquérir le pays où je suis né ; je voulais faire des tragédies de toutes les stations de César ; et ce n'est que depuis quelques années que je ne sais quelle lueur de bon sens m'a rendu Français et habitant de Paris.

«Il est sûr qu'on rapporte de l'étude de la langue latine un certain goût pour les républiques antiques, et qu'on voudrait pouvoir ressusciter celle dont on lit la grande et vaste histoire.

«Il est sûr qu'en entendant parler du sénat, de la liberté, de la majesté du peuple romain, de ses victoires, de la juste mort de César, du poignard de Caton qui ne peut survivre à la destruction des lois, il en coûte pour sortir de Rome, et pour se retrouver bourgeois de la rue des Noyers.

«C'est cependant dans une monarchie que l'on entretient perpétuellement les jeunes gens de ces idées étrangères, qu'ils doivent perdre et oublier bien vite, pour leur sûreté, pour leur avancement et pour leur bonheur : et c'est un roi absolu qui paye les professeurs, pour nous expliquer gravement toutes les éloquentes déclamations lancées contre le pouvoir des rois : de sorte qu'un élève de l'ancienne université de Paris, quand il se trouve à Versailles et qu'il a un peu de bon sens, songe malgré lui à Tarquin, à Brutus, à tous les fiers ennemis de la royauté. Alors sa pauvre tête ne sait plus où elle en est : il est un sot ou un esclave-né, ou il lui faut du temps pour se familiariser avec un pays qui n'a ni tribuns ni décevirs, ni sénateurs ni consuls» (T. I, ch. LXXXI).

En attendant le moment favorable pour ressusciter les tribuns, la république et les consuls, on accueillait avec transport les hommes et les ouvrages qui entretenaient dans les âmes l'amour de la liberté, en peignant sous les plus belles couleurs les glorieuses républiques de l'antiquité classique. Un des livres qui ont le plus contribué à exalter l'admiration pour les formes gouvernementales de l'ancienne Grèce, c'est le *Voyage du jeune Anacharsis*.

Or, le 25 août 1789, le chevalier de Boufflers prononçait pour la réception de l'abbé Barthélemy à l'Académie française, un discours qui nous donne le thermomètre des idées qu'on était à la veille d'appliquer à la France. Caractérisant les utiles et surprenants travaux du nouvel académicien, M. de Boufflers dit au récipiendaire : «Également fait pour avancer à pas de géant dans toutes les carrières, vous avez préféré celle qui vous ramenait vers la sage antiquité, et, moins occupé de vous faire le grand nom que vous méritez, que de rappeler tous les hommes des anciens âges à la mémoire et à l'attention de celui-ci, vous vous êtes consacré à l'étude de la belle antiquité.

«Vous parlez ; aussitôt la nuit de vingt siècles fait place à une lumière soudaine, et laisse éclore à nos yeux le magnifique spectacle de la Grèce entière, au plus haut degré de son antique splendeur. Argos, Corinthe, Sparte, Athènes et mille autres villes disparues sont repeuplées. Vous nous ouvrez les temples, les théâtres, les gymnases, les académies, les édifices publics, les maisons particulières, les réduits les plus intérieurs. Admis sous vos auspices dans leurs assemblées, à leurs écoles, à leurs repas, nous voilà mêlés à tous leurs jeux, initiés à tous les mystères, confidents de toutes les pensées, et jamais les Grecs n'ont aussi bien connu la Grèce, jamais ils ne se sont aussi bien connus entre eux, que votre Anacharsis nous les a fait connaître... En nous les offrant pour modèles, vous nous rendez leurs émules. Déjà, en fait de patriotisme, un même sentiment nous élève, une même raison nous dirige... Nous savons comme les Grecs qu'il n'est de véritable existence qu'avec la liberté, sans laquelle on n'est point homme...» (*Monit.* lb.)

Si cela n'est pas assez clair, écoutons le témoignage d'un homme qui connaissait bien l'influence de l'enseignement classique, puisqu'il l'avait longtemps pratiqué ; et l'esprit de la Révolution, puisqu'il en fut un des plus chauds partisans. La même année que M. de Boufflers prononçait son discours, ce religieux publiait trois odes imitées d'Horace. Dans la préface, il s'exprime en ces termes : «**L'esprit littéraire a produit l'esprit philosophique ; l'esprit philosophique a produit l'esprit législatif**». Voilà, **en trois mots, toute la généalogie de la Révolution.**

Elle est tellement évidente qu'on la trouve racontée dans les mêmes termes par un homme dont les vues et les principes n'ont rien de commun avec ceux de l'auteur que nous venons de citer. «La rétrogradation, dit l'illustre Donoso Cortés, a commencé en Europe avec la restauration du paganisme littéraire, qui a amené successivement les restaurations du paganisme philosophique, du paganisme religieux et du paganisme politique. Aujourd'hui le monde est à la veille de la dernière de ces restaurations, la restauration du paganisme socialiste» (Lettre du 4 juin 1849).

Aussi, l'écrivain du *Moniteur* qui rend compte de l'ouvrage du religieux a soin d'ajouter : «Les leçons d'Horace revêtues d'images fortes et vraies s'approprient merveilleusement et appartiennent à cette révolution. Horace nous avertit des prodiges du temps présent, tandis que le temps présent nous met Horace en lumière et lui sert de vivant commentaire» (*Monit.*, 18 déc. 1789).

Écoutons un nouveau témoin. L'auteur du *Château des Tuileries* trace le tableau suivant de la société française au moment où la Révolution éclata : «L'homme des champs, dit-il, qui avait amassé quelque argent, envoyait son fils au collège dans l'intention d'en faire un prêtre, un avocat, un médecin. De la masse de ces enfants de cultivateurs qui peuplaient les collèges, les trois quarts rentraient dans leurs foyers avant d'avoir parcouru les huit années consacrées aux études, préférant guider le soc de la charrue au défrichement des langues mortes ; mais le peu de temps qu'ils avaient donné à ce travail avait suffi pour leur inculquer quelque teinture de l'histoire ancienne. A la veillée, les contes des fées étaient remplacés par des récits, des fragments de l'histoire grecque et romaine. Enfin, n'était pas un village où l'on n'entendit confondre les noms de Vesta, Alcibiade, Auguste, Néron, etc.

«Vous sentez bien que dans cette situation des esprits, dont les pores ouverts de l'entendement, si on peut s'exprimer ainsi, étaient disposés à pomper toutes les idées nouvelles, quelque gigantesques qu'elles pussent être, rien ne fut plus facile que de surprendre la confiance et les suffrages de cette nombreuse portion de la société, et d'établir ainsi cette chaîne secrète de communication entre les esprits les plus élevés et les moins instruits» (*Le Château des Tuileries*, par Toussel).

«Ajoutez à cela, continue un autre écrivain, que l'histoire, les mœurs, la mythologie, de l'antiquité, avaient été popularisés par les poètes, les peintres, les sculpteurs, les graveurs ; que les tableaux, les statues, les estampes, les jardins, les galeries, la cour, la ville, les châteaux, n'offraient aux yeux que la représentation en marbre, en pierre, sur toile ou sur papier, des aventures des dieux, déesses, héros de la Grèce ou de Rome, et vous comprendrez comment ensuite on écouta sans surprise tous les discours emphatiques et remplis de paganisme des orateurs révolutionnaires ; comment on accueillit sans en rire les projets les plus extravagants, renouvelés des Grecs ; comment on subit si facilement ce joug abrutissant d'une **assemblée de bourgeois, s'arrogeant un pouvoir mille fois plus despotique que celui de la monarchie** qu'ils venaient de renverser, mais s'autorisant, pour commettre **une usurpation si odieuse, pour débiter tant d'absurdités, pour commettre tant de crimes**, de l'exemple de Brutus, de Cassius, Spartacus, de tous les scélérats de l'antiquité» (Du paganisme dans la société, p. 57).

Cependant, il faut le reconnaître avec un commentateur de Salluste, la Révolution dans sa forme grecque et romaine ne fut bien comprise que **par les classes lettrées**, et trouva même une opposition marquée dans les populations qui n'avaient pas bu à la coupe du paganisme. «Lorsqu'à la fin du dernier siècle, dit M. de Gerlache, la France, c'est-à-dire la partie lettrée de la société française, dégoûtée de ses propres institutions, et éprise de celles de l'antiquité, voulut passer de la monarchie à l'état républicain, elle échoua, parce que ce changement n'était ni dans les mœurs ni dans l'esprit de la nation. De là vient que la Révolution eut cela de commun avec la révolution opérée par César, qu'elle marcha à son but par des violences, des massacres et des proscriptions. Le règne de la Terreur ressemble sous beaucoup de rapports au second triumvirat» (*Études sur Salluste*, p. CXLVII).

Si la masse des populations, étrangère aux études de collège, vit la Révolution avec indifférence, souvent avec terreur ; si elle la saisit uniquement par le côté qui flattait son orgueil et sa cupidité, **la génération qui avait fréquenté**

la belle antiquité salua avec enthousiasme la Révolution comme le retour de l'âge d'or. Un témoin oculaire, Charles Nodier, après avoir dépeint les scènes horribles de la Révolution et le dévergondage des assemblées populaires, ajoute : «Ce qu'il y a de remarquable, c'est que nous étions tout prêts à cet ordre de choses exceptionnel, nous autres écoliers qu'une éducation anormale et anormale préparait assidûment, depuis l'enfance, à toutes ces aberrations d'une politique sans base. Il n'y avait pas grand effort à passer de nos études de collège aux débats du Forum et à la guerre des esclaves. Notre admiration était gagnée d'avance aux institutions de Lycurgue et aux tyrannicides des Panathénées : on ne nous avait jamais parlé de cela.

«Les plus anciens d'entre nous rapportaient qu'à la veille des nouveaux événements, le prix de composition de rhétorique s'était débattu entre deux plaidoyers, à la manière de Sénèque l'Orateur, en faveur de Brutus l'Ancien et de Brutus le Jeune. Je ne sais qui l'emporta aux yeux des juges, de celui qui avait tué son père ou de celui qui avait tué ses enfants ; mais le lauréat fut encouragé par l'intendant, caressé par le premier président et couronné par l'archevêque. Le lendemain, on parla d'une révolution et on s'en étonna ; comme si on n'avait pas dû savoir qu'elle était faite dans l'éducation... C'est un témoignage que la philosophie du dix-huitième siècle ne put s'empêcher de rendre... à la Sorbonne et à l'Université» (Souvenirs, t. I, p. 88).

Le même observateur ajoute : «Pour que l'éducation d'un citoyen soit saine et utile, il faut qu'elle soit naturelle, qu'elle sorte d'elle-même des autres institutions, et qu'elle concoure à leur conservation, comme celles-ci contribuent la sienne... Voilà, je crois, des principes si clairs qu'ils n'auraient pas besoin d'être soutenus par des exemples ; mais que l'on cherche à se rendre compte, si l'on veut, de l'effet qu'aurait produit l'éducation de Sparte dans une monarchie, ou même dans une république qui n'aurait pas été Sparte ; qu'on essaye de transporter, par la pensée, les méthodes d'instruction des anciens chez les modernes... il y aura de quoi exciter la dérision de tous les bons esprits.

«Cela sera inouï, inexplicable, extravagant ; personne ne le comprendra ; et cependant tout le monde l'a vu, tout le monde l'a éprouvé : cette éducation e été celle du siècle qui a fait la Révolution ou qui l'a laissé faire ; et ce vice, je le répète, EST LA CAUSE INCONTESTABLE DE TOUTS NOS MALHEURS. Français, **nous n'avions pas reçu une éducation française** ; citoyens d'une monarchie, nous n'avions pas reçu une éducation monarchique ; ajoutez : **chrétiens, nous n'avions pas reçu une éducation chrétienne**. Soit inadvertance, soit préjugé, soit ignorance et présomption, on nous avait formés comme à dessein pour un ordre de choses dans lequel nous n'étions pas nés, pour un but qui ne pouvait jamais se présenter à notre esprit, pour une destination politique que nous nous sommes donnée à la fin, non qu'elle convint à nos mœurs et à notre caractère, mais parce qu'on l'avait rendue plus ou moins nécessaire à tous.

«De quoi retentissait, en effet, depuis longtemps la chaire de l'instruction, sinon des exemples déplacés et dangereux de quelques républiques et de quelques héros des temps passés, dont nous ne pouvions nous rapprocher que par des parodies indécentes et cruelles ?... Le Français, presque dépouillé du sentiment national, se réfugia dans les souvenirs de l'antiquité et se prêta sans efforts au projet bizarre des dépositaires de l'instruction, en accueillant une éducation historique fondée sur des idées et des affections propres à d'autres temps, à d'autres lieux, à d'autres gouvernements, à d'autres hommes.

«On reçut l'éducation, c'est-à-dire la vie sociale, au nom des Grecs et des Romains, qui n'avaient rien de commun avec nous ; on ne pensa point que la plupart de ces actions éclatantes dont leurs annales ont perpétué le souvenir, incompatibles avec la morale perfectionnée des sociétés modernes, ne sont, aux yeux de la raison et de l'humanité, que **des crimes détestables** ; et que certains des demi-dieux de nos collèges auraient été justement livrés à la claie et à l'échafaud... Aveugle enthousiasme, fausse et malheureuse imitation qui a rappelé trop souvent le populisme anarchique des Gracques, la criminelle ambition de César, le désespoir de Caton et le parricide de Brutus !» (*Souv. du Consulat*, etc.)

Ailleurs encore, et avec une nouvelle énergie, il rend l'éducation de collègue **responsable** non seulement **des parodies grotesques** de la Révolution, mais encore **des atrocités** qui souillent cette époque sans analogue dans l'histoire. Nous livrons ces paroles à la méditation des instituteurs de la jeunesse. Il dit : «L'enseignement des collèges, alors comme aujourd'hui, se composait en grande partie de faits antérieurs au christianisme, de notions empruntées à la brutale philosophie des païens, de mensonges pompeux qui donnaient à des frénésies absurdes tout l'attrait de la vertu et tout l'éclat de la gloire. Cette génération avait été nourrie, comme l'élève du Centaure, avec la moelle des bêtes sauvages ; il ne faut pas s'étonner qu'elle en ait eu la férocité.

«C'est ainsi qu'à nous autres enfants perdus des écoles d'Athènes et de Rome s'était fait connaître la liberté, sous l'aspect de l'adorable furie de Corneille. Joignez à ce malheur radical d'une instruction abusive, diamétralement détournée de son but moral par l'ineptie et la présomption des faux sages, la contagion des premiers exemples, et félicitez le jeune homme à l'âme robuste qui a pu s'armer à travers tant de périls des forces d'une raison prématurée. Il n'en était pas ainsi de nous. Adeptes d'une histoire idéalisée par les sophistes, déchus de notre âme, nous ne savions mettre à sa place que l'instinct et la logique des lions» (*Souv. Charlotte Corday*, p. 25, éd. 1841).

Les témoignages qui précèdent montrent assez clairement la nature et l'origine des dispositions dominantes dans les classes lettrées au moment de la Révolution : ceux qui suivent achèveront de déchirer le voile qui cache encore, à certains yeux, la généalogie de la terrible Déesse.

CHAPITRE III - NOUVEAUX TÉMOIGNAGES

DUMONCHEL. - AUGER. - GRÉGOIRE. - BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. - DAUNOU. - BRIOT. - DUPUY. - BOISSY D'ANGLAS. - DUPUIS. - FOURCROY. - LA DÉCADE PHILOSOPHIQUE. - CAMILLE DESMOULINS. - PAGES. - CONDORCET. - DANTON. - TALLEYRAND. - CHATEAUBRIAND.

A peine la Révolution a-t-elle vu le jour, que **le corps enseignant** s'empresse de la reconnaître pour sa fille et de revendiquer publiquement les honneurs de la **paternité**. Le 8 janvier 1790, le recteur de l'Université de Paris, l'abbé Dumonchel, à la tête de tous les professeurs, se présente à la barre de l'Assemblée nationale, et prononce ce discours, qu'il faut **relire deux fois** : «C'est dans notre sein que vous aviez les plus sincères et les plus zélés admirateurs. Interrogeant nuit et jour les ombres de tous ces grands hommes qui ont immortalisé les républiques de Grèce et d'Italie, nous retrouvions dans les monuments d'Athènes et de Rome ces sentiments généreux de liberté et de patriotisme, dont leurs cendres sont encore toutes brûlantes.

«Dépositaires du feu sacré, nous n'avons point de nous reprocher de l'avoir laissé éteindre entre nos mains. Mais notre éducation était une contradiction avec nos mœurs et nos usages. Nous parlions de patrie et de liberté, et nous n'apercevions autour de nous ni liberté ni patrie.

«Les temps sont changés. On ne sourira plus de pitié à ces vieilles vertus des Grecs et des Romains. L'Assemblée nationale a fait revivre dans son sein le génie des grands hommes de l'antiquité ; elle a transporté les vertus de Rome et de Sparte dans un royaume où, avant elle, on ne trouvait que des tyrans et des esclaves» (*Monit.*, 8 janvier 1790).

Des tonnerres d'applaudissements interrompent plusieurs fois ce discours, dont l'Assemblée entière demande l'impression.

Grâce aux études de collège, non seulement les élèves sont tout prêts pour la Révolution, les maîtres eux-mêmes l'embrassent comme une vieille connaissance, et s'y trouvent comme dans leur élément. Pour ne parler que des prêtres, témoins entre beaucoup d'autres : **les abbés** Poultier, Dumonchel, Grégoire, Schneider, Daunou, Chabot, Bernard, Auger, Dotteville, qui, à force de vivre avec les anciens, finissent par être de la politique de Brutus et de la religion de Socrate.

Dans son panégyrique de l'abbé Auger, un révolutionnaire fameux Hérault de Séchelles, s'exprime ainsi : «L'abbé Auger plaça, pendant dix ans, tout son bonheur dans Démosthène. Il étudia dans tous leurs replis les constitutions des Grecs, leurs gouvernements, leurs lois, leurs usages, leurs mœurs. La géographie même de l'Attique, ses villages et jusqu'à ses ruisseaux s'embellissaient à ses yeux, d'une importance antique et presque religieuse. Grâce au soin de l'abbé Auger, le prince de l'éloquence ancienne reconquit sa domination dans tout l'empire littéraire.

«Représentant de Démosthène, il sentit que toute l'éloquence grecque et romaine avait droit d'attendre de lui les mêmes services. Quelques années s'écoulaient, et tout à coup je le vois reparaître à la tête d'un nouveau cortège d'illustres morts : Socrate, Lysias, Lycurgue, Isée, Andocide et Dinarque, Gorgias et Alcidas, Cicéron, enfin, dont l'immense gloire interdit l'éloge, et qui coûta trente ans d'étude et de respect à l'abbé Auger.

«Les passions les plus enivrantes ne s'emparent pas plus exclusivement du cœur qu'elles dominent, que le sien n'était maîtrisé par Démosthène, par Cicéron. Un jour, sur les bords de la Seine, la promenade nous conduisit sur les hauteurs d'une colline, où vivait seul un vieil ermite ignoré de la nature entière. L'abbé Auger l'aborde, lui ôte son chapeau, puis le regardant fixement : «Connaissez-vous Cicéron ? lui demanda-t-il. - Non, répondit le solitaire. - Pauvre homme» s'écrie l'abbé Auger, et à l'instant il lui tourne le dos'.

«La Révolution trouva l'abbé Auger au milieu des républiques de la Grèce, et cette âme si remplie de la dignité de l'homme et du droit éternel qui consacre son égalité, n'eut besoin d'aucun effort pour se livrer sincèrement dans sa patrie, à ces mêmes jouissances que son imagination avait si souvent savourées dans l'histoire. Trop heureux de pouvoir adresser à des assemblées de Français le langage des Romains et ces mêmes périodes que les Grecs avaient rendues les formules de la liberté, on le vit publier une suite de discours où respire l'amour de nos nouvelles lois, et, dirigeant désormais toute son érudition vers notre bonheur, tracer l'histoire de la constitution romaine, pour la déposer ensuite auprès du berceau de la constitution française.

«Hélas ! ce fut ton dernier ouvrage ! homme de la nature ami des muses !... Que les dieux accordent à ta cendre une terre plus légère, des fleurs et un printemps éternel autour de ton urne, et tandis que ton ombre, errante dans l'Élysée, converse sans doute avec les ombres de Lysias, d'Eschine, d'Isocrate, nous placerons ton image entre Démosthène, dont tu reproduis la gloire, et Socrate, auquel la nature t'avait l'ait ressembler par les traits du visage, comme par quelques apports infimes d'une sagesse supérieure» (Discours prononcé à l'Académie des Neuf-Sœurs, 29 mars 1792)

Les détails suivants achèveront de faire connaître l'abbé Auger, ainsi que l'influence de l'antiquité classique sur lui-même et sur la jeunesse révolutionnaire, dont il fut un des principaux instituteurs. Professeur d'éloquence au collège de Rouen, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, l'abbé Auger s'était tellement épris des auteurs païens, que l'évêque de Lescar, dont il était grand vicaire, l'appelait ordinairement son vicaire général *in partibus Atheniensium*.

«Accoutumé à vivre avec les anciens, il avait puisé dans ses lectures cette fierté, cet amour de la liberté et de la chose publique, toutes ces vertus que, dans l'abjection où nous tenait un gouvernement corrompu, nous croyions inimitables il n'y a encore que trois ans. Quel contraste entre les exemples qu'un enfant admirait dans ses auteurs classiques, et les discours qu'il entendait, et les hommes qu'il rencontrait dans la société au sortir du collège ! Il y avait de quoi bouleverser sa jeune tête, et lui donner une idée bien chétive de ses contemporains.

«Dans les commencements de la Révolution, une jeune duchesse disait devant son fils, de neuf à dix ans : «On a fait les mots nouveaux de liberté et de patrie pour égarer le Peuple». - Tu te trompes, maman, reprit l'enfant avec vivacité, ces mots-là étaient très familiers aux anciens ; aussi étaient-ils d'autres hommes que nous». Le précepteur païen fut renvoyé huit jours après.

¹ **Pauvre homme, en effet, qui ne connaissait que l'Évangile et la science des saints ! Et c'est un prêtre qui tient ce langage!**

«L'abbé Auger écrivit aussi sur plusieurs points politiques, et toujours dans les principes que nourrissait en lui la lecture de ses chers anciens. Sa *Constitution romaine* et son *Traité de la Tragédie grecque* furent ses derniers ouvrages littéraires, mais non ses derniers travaux» (*Monit.*, 12 avril 1792).

Pénétré de l'esprit de fierté et de liberté qu'on respire chez les Grecs et chez les Romains, personne ne mit plus de chaleur et de persévérance que lui à **soutenir les principes schismatiques de la constitution civile du clergé**, pour laquelle il combattit jusqu'à la mort.

A son tour, un confrère de Dumonchel et d'Auger, l'abbé Grégoire, s'écrie : «Le génie vertueux est le père de la liberté et des révolutions. Aristogiton et Brutus n'ont pas été plus utiles à la nôtre par leur exemple, que Démosthène et Cicéron par leurs ouvrages. Sans les efforts de la république des lettres, la république française serait encore à naître» (*Monit.*, nonidi 19 vend. an III).

Dans son enthousiaste reconnaissance pour la belle antiquité, le fougueux tribun ajoute : «Réimprimons tous les bons auteurs grecs et latins avec les variantes et la traduction française à côté... Certes, si nos armées pénètrent en Italie, l'enlèvement de l'Apollon du Belvédère et de l'hercule Farnèse serait la plus brillante conquête. C'est la Grèce qui a décoré Rome ; mais les chefs-d'œuvre des républiques grecques doivent-ils décorer le pays des esclaves ? La république française doit être leur dernier domicile. Philippe de Macédoine disait : «Je réussirai plutôt à dompter la belliqueuse Sparte que la savante Athènes». Réunissons donc le courage de Sparte et le génie d'Athènes. Que de la France on voie s'échapper sans cesse des torrents de lumière pour **éclairer tous les peuples et brûler tous les trônes !**» (*Monit.*, 14 fructid. An III).

Où l'**abbé Grégoire** a-t-il appris cet étrange langage ? Est-ce sur les genoux de sa mère ? Où a-t-il puisé ces idées encore plus étranges ? Est-ce au grand séminaire ? Non ; entre son premier âge et sa vie publique, il a passé huit ans à l'école des Grecs et des Romains, il en a le langage et les idées. Or ce langage et ces idées, qui ne sont ni **d'un chrétien ni d'un Français**, sont le langage et les idées de la Révolution elle-même.

«C'est le collège, dit un témoin non suspect, qui a produit la Révolution avec tous les maux dont elle est la source. Notre éducation publique altère le caractère national. Elle déprave les jeunes gens, en leur apprenant à **toujours parler et à ne jamais agir**, à voir **les beaux discours honorés et les belles actions sans récompense**. Elle remplit leur esprit de contradictions, en insinuant, suivant les auteurs qu'on explique, des maximes républicaines, ambitieuses et dénaturées. **On rend les hommes chrétiens par le catéchisme, païens par les vers de Virgile, Grecs ou Romains par l'étude de Démosthène ou de Cicéron, jamais Français.**

«L'effet de cette éducation si vaine, si contradictoire, si atroce, est de les rendre pour toute leur vie bavards, cruels, trompeurs, hypocrites, sans principes, intolérants... Ils n'ont emporté du collège que le désir de remplir la première place en entrant dans la société... Voyant que les études ne peuvent leur servir à rien pour parvenir, la plupart finissent par une ambition négative, qui cherche à abattre tout ce qui s'élève pour se mettre à sa place : c'est l'esprit du siècle. Ainsi, tous les maux sortent du collège» (Bernardin de Saint-Pierre, Œuv. posth., p. 447, édit. 1840).

On le voit, amis et ennemis, les témoins sont unanimes à déposer que la Révolution est fille de l'éducation de collège.

Dans son rapport officiel sur l'instruction publique, l'oratorien Daunou reconnaît qu'en 1789 l'éducation, vicieuse à son point de vue, a néanmoins porté dans ses flancs la glorieuse Révolution qui régénère à la liberté le peuple français et qui doit y régénérer le monde. «Là, dit-il, les pensées des grands hommes étaient continuées par d'autres grands hommes. L'éloquence et la philosophie s'unissaient pour jeter quelquefois aux pieds des trônes épouvantés de longs sillons de lumière à travers l'antique nuit des préjugés et des erreurs. Là, se formait une sorte d'opinion publique qui s'accoutumait à murmurer autour des gouvernements» (Rapport sur l'instr. publ. 24 oct. 1795).

Il ajoute que l'instruction classique conduisait à l'admiration des philosophes qui en étaient les commentateurs, et notamment du précurseur de la Révolution, «cet immortel auteur d'Émile, jeté par erreur dans nos temps modernes et parmi des foules d'esclaves, comme le représentant de l'antiquité et de la liberté».

«En conséquence, continue en termes très explicites le révolutionnaire Briot, sur les bancs du collège nous obéissions aux tyrans, mais nous admirions en secret Brutus et Chérés» (Discours pour la fête du Régicide). Peut-on dire plus clairement que c'est aux études classiques, que toute cette génération devait sa haine des tyrans et son admiration pour les régicides ?

De son côté, le littérateur Dupuy, mort en 1795, disait à ses derniers moments : «J'étais républicain avant la Révolution par suite de mes études ; je meurs républicain, content et glorieux : le règne de la justice et de la paix est arrivé».

Pour louer dignement le défunt, en manifestant ses sentiments personnels, un autre lettré, M. de Sacy, lui fit l'épithète suivante :

Des chefs-d'œuvre d'Athènes il enrichit la France,
Et des vertus de Sparte il a rempli son cœur !

Dans le même sens parle Boissy d'Anglas. «C'est, dit-il, en 1786, quelques instants avant l'expiration de l'ancien régime, que des hommes alors considérables organisèrent le Lycée. Les leçons qu'on y donnait, surtout celles qui avaient pour objet l'histoire et la littérature, ne tardèrent pas à déplaire aux despotes. C'est là que Garat, retraçant l'histoire des républiques anciennes, façonnait nos cimes à l'énergie républicaine. Séguier prépara des réquisitoires, mais l'opinion publique défendit le Lycée. On sentit dès lors la nécessité de le respecter, et l'on n'osa frapper un établissement auquel le public se portait en foule» (*Rapport sur le lycée rép.* 8 nov. 1794).

A Boissy d'Anglas succède un autre fils de la Révolution, Dupuis, qui fait ainsi la généalogie de sa mère : «La

Convention nationale, dont le nom sera immortel dans les annales du monde, quel que doive être le résultat de ses pénibles efforts pour régénérer un peuple dégradé par une longue servitude, et pour montrer enfin au reste de l'univers asservi **une société d'hommes affranchis de la tyrannie des rois, des nobles, des prêtres**, a conçu le projet le plus hardi qui pût jamais être formé, celui de fonder une vaste république sur les débris d'une monarchie corrompue...

«Cet ouvrage est plus encore celui de l'éducation que celui des lois. L'éducation ancienne avait de grands défauts, mais, tout imparfaite qu'elle était, c'est elle, enfin, qui a formé les hommes qui ont amené la Révolution. Il vous faut une éducation nationale et républicaine : vous ne pouvez plus différer sans compromettre le salut de la république ; qui doit s'appuyer sur cette base» (*Rapport à la Convention*, 7 ventôse an IV).

«Les collèges, continue Fourcroy, furent le berceau de la Révolution. Pour la développer et la maintenir, il nous faut une éducation complètement républicaine. Les derniers cris de l'ignorance, des préjugés, du fanatisme vont être étouffés par la sagesse et la grandeur des institutions républicaines... Quatre-vingt-dix écoles nouvelles semblent sortir tout d'un coup du néant... Au lieu de quelques traits de l'histoire grecque et romaine, qui ne donnaient autrefois qu'une idée confuse de ces deux peuples fameux et qui semaient dans nos jeunes esprits quelques germes de républicanisme, que le despotisme monarchique et les habitudes devaient bientôt y étouffer ou y comprimer, on offrira à de jeunes républicains la série non interrompue de l'histoire des hommes illustres, depuis les temps fabuleux jusqu'aux époques modernes» (*Rapport sur le placement des écoles centrales*, 13 juillet 96).

Mères et nourrices de la Révolution, tel est aussi le nom que le recueil littéraire le plus considérable de la fin du dernier siècle donne aux études de collège, et l'hommage qu'il leur rend : «C'était, dit la *Décade philosophique*, une contradiction bien bizarre de notre éducation sous l'ancien régime ; on nous mettait dans les mains, lorsque nous étions enfants, des livres faits pour inspirer l'amour de la patrie, la grandeur d'âme, le désintéressement, toutes les vertus. Nos jeunes cœurs palpitaient à ces traits d'héroïsme des Aristide, des Épaminondas, des Caton, des Brutus, etc. Mais à peine sortions-nous du collège, qu'il fallait oublier à grande peine ces sublimes exemples. On ne trouvait nulle part la réalité de ces magnifiques tableaux : point de liberté, point de patrie.

«C'est maintenant qu'il peut y avoir un heureux accord entre nos lumières et nos mœurs, entre nos lectures et notre conduite. Voulez-vous faire des républicains ? que nos jeunes gens lisent Tite-Live, Salluste, Tacite, Plutarque, etc.» (*Décade philosophique*, t. I, p. 104).

«Mes chers amis, ajoutait Camille Desmoulins, puisque vous lisez Cicéron, je réponds de vous : vous serez libres» (*Révol.*, t. 1, p. 164).

«Avec la Renaissance, écrit un autre témoin, l'esprit républicain de l'antiquité reparaît en Europe : **La démocratie est sortie des collèges**. Depuis le quinzième siècle, l'instruction scientifique n'a plus eu que deux sources, la Grèce et Rome, pays républicain par excellence, terre natale du régicide» (Pagès de l'Ariège, *Du régicide*).

Après avoir demandé, comme le dernier progrès de la raison, **que l'éducation soit athée**, Condorcet veut, pour perpétuer la Révolution, que les Vies de Plutarque deviennent le livre classique par excellence ; il veut qu'on réhabilite aux yeux de la jeunesse les Gracchus, les Drusus, «tous ces anciens tribuns voués dans certains livres à l'exécration des siècles, et qui ont presque toujours soutenu la cause de la justice» ; puis, faisant honneur à la Renaissance et aux études de collège, qui l'ont perpétuée, de la glorieuse Révolution française, il dit : «Au commencement du quinzième siècle, l'Europe entière, plongée dans l'ignorance, gémissait sous le joug de l'aristocratie nobiliaire et de la tyrannie sacerdotale ; mais, depuis cette époque, les progrès vers la liberté ont, dans chaque nation, suivi ceux des lumières avec cette constance qui annonce entre deux faits une liaison nécessaire, fondée sur les lois éternelles de la nature» (*Rapport sur l'instr. Publ.* Œuvr., t. VIII, p. 348-349).

Voici une déposition bien autrement significative, c'est celle de **Danton**. Du haut de la tribune de la Convention, au milieu des ruines de l'ordre religieux et social, le géant révolutionnaire adresse aux congrégations enseignantes cet éloge qui fait rougir et trembler : «**C'est aux moines**, s'écrie-t-il, cette espèce misérable, c'est au siècle de Louis XIV, que nous devons le siècle de la vraie philosophie. C'est à eux que nous devons ces élans sublimes qui font naître l'admiration. La république était dans les esprits vingt ans au moins avant sa proclamation. Corneille avait parlé en Romain, et celui qui avait dit : Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose, était un vrai républicain» (*Monit.* 13 août 93).

Sauf erreur, ce précieux témoignage dit clairement : «Depuis la Renaissance, **même dans les congrégations religieuses enseignantes**, l'éducation classique est un jeu de bascule. On charge un des plateaux de la balance du poids le plus considérable possible d'admiration pour les auteurs païens, pour les hommes, les maximes et les institutions de l'antiquité. Comme contrepoids, on met dans l'autre plateau **un peu d'instruction chrétienne et quelques exercices religieux** ; et on se flatte d'avoir établi dans les âmes l'équilibre et même la prépondérance du christianisme ! L'expérience de **1793 prouve toute l'illusion** d'un pareil système».

L'évêque de la Révolution, M. de Talleyrand, parle comme Danton : «Dans les anciennes écoles, dit-il, où tant d'intérêts se réunissaient pour tromper, pour dégrader l'espèce humaine, il s'est pourtant trouvé des hommes dont les courageuses leçons semblaient appartenir aux plus beaux jours de la liberté, et qui ont préparé à l'insu du despotisme la Révolution qui vient de s'accomplir» (*Rapport sur l'instr.* 11 sept. 1791).

Après Talleyrand écoutons **M. de Chateaubriand**. Prêtres et laïques, nobles et plébéiens, démocrates et royalistes, tous doivent déposer, afin de rendre incontestable la généalogie de la Révolution. Dans son *Essai sur les Révolutions*, publié en Angleterre, au moment même où la monarchie française s'écroulait, Chateaubriand proclame hautement que **la Révolution était sortie des collèges, qu'elle n'était autre chose que l'application des études classiques** ; que les institutions de Sparte et d'Athènes en étaient l'idéal, Lycurgue le législateur, et les Jacobins, les seuls révolutionnaires sérieux, de vrais Spartiates, ni plus ni moins. Le témoignage de l'illustre écrivain a d'autant plus de

poinds, que lui aussi partageait alors, grâce à son éducation, plus d'une idée révolutionnaire.

«Notre Révolution, dit-il, a été produite en partie¹ par des gens de lettres qui, plus habitants de Rome et d'Athènes que de leur pays, ont cherché à ramener dans l'Europe les mœurs antiques... Les écoles publiques étaient des sources où l'on abreuvait la jeunesse de fiel et de haine contre tous les autres gouvernements... C'est au moment où le corps politique, tout, maculé des taches de la corruption, tombait en une dissolution générale, qu'une race d'hommes, se levant tout à coup, se met dans son vertige à sonner l'heure de Sparte et d'Athènes.

«Les Jacobins avaient aperçu que le vice radical existait dans les mœurs, dans l'inégalité des fortunes et mille autres obstacles. Où trouver le talisman pour faire disparaître tant de difficultés ? A Sparte. Quelles mœurs substituera-t-on aux anciennes ? Celles que Lycurgue mit à la place des anciens désordres de sa patrie. Le plan était donc tracé depuis longtemps ; il ne restait plus aux Jacobins qu'à le suivre...

«Raréfies au feu de l'enthousiasme républicain, ils déployèrent une énergie dont on n'a jamais eu d'exemple, et des forfaits que tous ceux de l'histoire mis ensemble pourraient à peine égaler. Les gardes nationales achetées, des agents placés à leur poste dans tous les coins de la république, le mot communiqué aux sociétés affiliées, les monstres, se bouchant les oreilles, donnèrent l'affreux signal qui devait rappeler Sparte de ses ruines. Il retentit dans la France comme le cri de l'auge exterminateur : les monuments des hommes s'écroulèrent, et les tombes s'entrouvrirent (p. 2, 52, 74, 75).

«Tels furent **les Jacobins**. On a beaucoup parlé d'eux, et peu de gens les ont connus. La plupart publient les crimes de cette société, sans nous apprendre **le principe général qui dirigeait leurs vues**. Il consistait, ce principe, dans le système de perfection, vers lequel le premier pas à faire était **la restauration des lois de Lycurgue**» (p. 56).

Chateaubriand montre qu'en effet toutes les mesures ordonnées par les Jacobins ont leur modèle dans les républiques de la Grèce. «Il y avait à Athènes trois factions : la Montagne, composée, ainsi que le fameux parti du même nom en France, des citoyens les plus pauvres de la République, qui voulaient une pure démocratie. La Plaine réunissait les riches possesseurs des terres, qui demandaient une constitution oligarchique. Enfin la troisième, appelée la Côte, se composait des négociants de l'Attique. Egalement effrayés de la licence des pauvres et de la tyrannie des grands, ils demandaient un gouvernement mixte : c'étaient les modérés². On voit ici la source d'où les Français ont tiré les noms des partis qui les divisèrent.

«Le bouleversement total que les Français et surtout les Jacobins ont voulu opérer dans les mœurs de leur nation en assassinant les propriétaires, transportant les fortunes, changeant les costumes, les usages et Dieu même, n'a été qu'une imitation de ce que Lycurgue fit dans sa patrie. Il institua les repas publics et les leschès, bannit l'or et les sciences, ordonna des réquisitions d'hommes et de propriétés, fit le partage des terres, établit la communauté des enfants et presque celle des femmes³. Les Jacobins le suivirent pas à pas dans ces réformes violentes, prétendirent à leur tour anéantir le commerce, extirper les lettres, avoir des gymnases, des philities ou repas civiques, des clubs ; ils voulurent forcer la vierge ou la jeune épouse à recevoir malgré elle un époux ; ils mirent surtout en usage les réquisitions, et se préparaient à promulguer les lois agraires» (p. 65).

«Il semble, ajoute Chateaubriand, que cet homme extraordinaire, Lycurgue, n'ait rien ignoré de ce qui peut toucher les hommes, qu'il ait embrassé à la fois tous les genres d'institutions les plus capables d'agir sur le cœur humain, d'élever leur génie, de développer les facultés de leurs âmes. Plus on étudie les lois de Lycurgue, plus on est convaincu que depuis lui on n'a rien trouvé de nouveau en politique» (p. 67).

Pas même l'Évangile ! Voilà cependant les axiomes que l'on admettait, que l'on proclamait au moment de la Révolution ! Si l'éducation avait altéré à ce point un esprit d'élite comme M. de Chateaubriand, quel effet avait-elle dû produire sur la multitude des âmes vulgaires ?

Ce qui suit n'est pas moins significatif. Pour le jeune Chateaubriand, tout ce qui n'est pas païen est barbare, l'Église est ennemie des sciences, et c'est à la Renaissance du paganisme que l'Europe chrétienne est redevable de sa civilisation et de ses lumières... Autres préjugés de l'éducation de collège dont l'éloquent écrivain devait faire plus tard une si éloquente justice.

«Au moyen âge, dit-il, une philosophie barbare s'étendit sur l'Occident, en même temps que la haine des sciences régnait sur ceux qui auraient pu les protéger. C'était alors que les empereurs faisaient des lois pour bannir les mathématiciens et les sorciers ; que les papes incendiaient les bibliothèques de Rome... Cependant Constantinople venait de passer sous le joug des Turcs, et le reste des philosophes grecs fugitifs trouvèrent un asile en Italie. Les lettres commencèrent à revivre de toutes parts. On commença à faire revivre les philosophies de la Grèce. De là sortirent Gassendi l'épicurien, Descartes le pyrrhonien, Spinosa l'athée, Bayle le sceptique, Locke et son Essai, un des plus beaux monuments du génie de l'homme» (p. 522).

Suit un dithyrambe en l'honneur des philosophes grecs, glorieux éducateurs de l'Europe moderne, de leurs institutions sociales et de leurs principaux interprètes. Devant eux Chateaubriand est en extase. **Au lieu d'admirer les Apôtres ou quelques-uns des Pères de l'Église**, il s'écrie : «**Platon, Fénelon, J.-J. Rousseau !** Nous allons offrir le beau groupe de ces trois génies, qui renferme tout ce qu'il y a d'aimable dans la vertu, de grand dans les talents, de sensible dans le caractère des hommes. Dans Platon l'éducation du citoyen commence à la naissance. Porté dans un lieu commun, il attend qu'un fait inconnu vienne satisfaire ses besoins. A peine adolescent, le gymnase occupe ses

¹ C'est par distraction que M. de Chateaubriand fait cette restriction, car **tout son livre prouve qu'il attribue complètement la Révolution aux inspirations du paganisme classique.**

² Révol., I. 1, c. LIX ; Aristot., De rep., lib. II, ch XII ; Plut. in Solon.

³ Plut. in Lycurg. ; Pausan., lib. III, c. IV ; Isocrat., Panath., t. II ; Xénoph. De rep. Lacod., p. 681.

instants...

« Si parmi ces enfants communs de la patrie il s'en trouve un qui, par la beauté de ses traits, les indices de son génie, décèle le grand homme futur, on l'enlève à la foule. Un philosophe dévoile, le grand Etre... Il voyage et devient un des magistrats de la patrie. Tel est l'homme politique de Platon. Le divin disciple de Socrate, dans le délire de sa vertu, voulait spiritualiser les hommes terrestres... (p. 534).

« L'influence de Télémaque a été considérable : il renferme tous les principes du jour. Il respire la liberté, et la Révolution même s'y trouve prédite. Que l'on considère l'âge où il a paru, et l'on verra qu'il est un des premiers écrits qui ont changé le cours des idées nationales en France...

« Émile est autant au dessus des hommes de son siècle qu'il y a de différence entre nous et les premiers Romains. Que dis-je ! Émile est l'homme par excellence ; car il est l'homme de la nature ; son cœur ne connaît point de préjugé... Tel est le fameux ouvrage qui a précipité notre Révolution... **Peut-être n'y a-t-il dans le monde que cinq ouvrages à lire : l'Émile en est un**»¹.

Quelles idées ! et quel langage dans la bouche du futur auteur du *Génie du christianisme* ! En voyant l'éclipse de cette belle intelligence, comment ne pas répéter les paroles de saint Augustin : « **Fleuve maudit de l'éducation païenne**, jusques à quand continuera-t-on de jeter les enfants des hommes dans tes ondes infernales ? C'est là, ô mon Dieu ! que je perdis la lumière de mon esprit et l'innocence de mon cœur ! » (*Confess.*, liv. I, c. ix).

CHAPITRE IV - SUITE DES TÉMOIGNAGES

HENRI HEINE. - FRÉDÉRIC DE SCHLEGEL. - AUDRIEUX. - LE MONITEUR, - M. MICHELET. - M. BASTIAT. - M. LE COMTE DE CHAMPAGNY. - FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU. - CHAZAL. - ALLOURY. - LA RÉVOLUTION ELLE-MÊME. - DEUX PÉRIODES DANS SON HISTOIRE : LA PÉRIODE DE DESTRUCTION ET LA PÉRIODE DE RECONSTRUCTION.

Afin d'arriver à la certitude, il faut, dans la grave investigation qui nous occupe, entendre aussi des témoins étrangers. Voici, d'abord, un philosophe allemand qui ne sera pas suspect. « Avant Louis XVIII, dit Henri Heine, la religion qui régnait en France était la mythologie classique. Cette belle religion avait été prêchée avec un tel succès au peuple français par ses écrivains, ses poètes et ses artistes, qu'à la fin du siècle précédent, la vie extérieure et intellectuelle, en France, portait tout à fait le costume païen.

« Pendant la Révolution la religion classique fleurit dans sa plus énergique magnificence. Ce n'était pas là une singerie à la manière alexandrine. Paris apparaissait comme la continuation naturelle d'Athènes et de Rome.

« Sous l'Empire, cet esprit s'éteignit insensiblement, les dieux de la Grâce ne régnèrent plus que sur le théâtre, et la vertu romaine ne posséda plus que les champs de bataille. Une nouvelle foi avait surgi qui se résuma dans un seul mot : NAPOLÉON ! Cette foi règne encore dans la masse.

« On a donc tort de dire que le peuple français est irréligieux, parce qu'il ne croit plus au Christ et à ses saints ; dites plutôt : L'irréligiosité des Français consiste à croire maintenant à un homme au lieu de croire aux dieux immortels. Dites encore : Les Français sont irréligieux, parce qu'ils ne croient plus à Jupiter, plus à Diane, plus à Vénus. Ce dernier point est incontestable ; je sais au moins qu'à l'égard des Grecs, les Français sont toujours restés orthodoxes »²

Dans sa *Philosophie de l'Histoire*, Frédéric de Schlegel, caractérisant à grands traits la renaissance du paganisme au sein de l'Europe, perpétuée par les études de collège, et de conséquence en conséquence aboutissant à la catastrophe révolutionnaire, s'exprime en ces ternies :

« L'étude des écrivains de l'ancienne Rome fut ranimée... des poètes latins, des savants de cour, ruinés à l'école des anciens, des écrivains politiques, des hommes d'Etat et de grande influence, initiés par l'étude des anciens à l'histoire et à la politique gréco-romaine, des amateurs de tout genre, passionnés pour l'antiquité païenne, donnèrent le ton à cette époque de la culture intellectuelle de l'Europe.

« Ce fut aussi de cette érudition grecque, de cette littérature ancienne ressuscitée, que l'esprit du siècle reçut principalement sa direction, son caractère et sa forme... Cette **prétendue renaissance**, à prendre la chose dans un sens plus élevé, **n'en fut jamais une**. Ce que l'on avait acquis, quelque empressé qu'on fût de le produire et d'en faire parade, n'était plutôt qu'une lueur vaine et passagère, et n'offrait pas une base solide et pure.

« Plusieurs de ces esprits classiques étaient beaucoup plus versés dans l'histoire et la politique des anciens, ou même dans leur mythologie, qu'ils reproduisaient avec engouement ; ils étaient plus citoyens de la vieille Rome ou d'Athènes qu'ils n'étaient hommes de leur temps, au courant des affaires de leur époque, vraiment chrétiens, et instruits des principes et des doctrines du christianisme... Ce caractère de la science est un enthousiasme pour l'antiquité païenne qui ne se concentra pas dans la région de l'art et du beau, mais qui s'étendit à toute la littérature, à l'histoire, à la politique et à la conduite elle-même.

« Quand on pense à la terrible catastrophe qui approchait, l'application inconsidérée qu'on voit faire de cette

¹ P. 541-549-553. Nous avons suivi l'édition princeps de Londres, devenue fort rare ; elle diffère notablement des éditions postérieures.

² De l'Allemagne, préf., II. Grâce aux études païennes des gymnases et des universités, la religion mythologique continue de régner en Allemagne, avec l'idée révolutionnaire qui en est la conséquence inévitable. Voir, dans *le Ver rongeur*, p. 216 et 217, les témoignages de **Goethe, qui adorait matériellement Jupiter**, de Feuerbach, qui adorait tous les dieux de l'Olympe, etc. N'oublions pas que la Révolution allemande de 1848 fut faite par les élèves de l'université de Vienne.

tendance classique à tous les rapports de la vie et de l'humanité, choque et fait peine ; car l'effet intellectuel qu'elle eut sur l'époque ressemble à celui d'un breuvage enivrant et magique, grâce auquel l'Europe, courant à l'appât d'objets au fond sans grande utilité pour elle, s'oubliait au sein des enchantements de sa vanité, et ne voyait ni la grandeur imminente du danger, ni se dépravation intérieure, ni le précipice affreux au bord duquel l'imprudente osait jouer...

« Ici toutes les phases historiques de la maladie révolutionnaire, que nous avons vue ailleurs passer du premier des Brutus, et de la fondation de la République, à travers les guerres de la rivalité punique, à travers de rapides conquêtes, pour arriver au despotisme et jusqu'à Tibère et à Dioclétien, se succédèrent avec une rapidité effrayante, et se trouvèrent parcourues dans l'espace d'à peine une génération » (T. II, leçons XIV et XVII)

Le principe païen étant semé à pleines mains par l'éducation classique dans tous les pays de l'Europe, le célèbre philosophe ajoute avec beaucoup de vérité : **« Au fond, il est injuste d'appeler toujours cette Révolution, Révolution française, ou de la regarder comme exclusivement propre à la France. C'était une maladie politique dont tous les peuples étaient alors épidémiquement infectés... »** (ib.)

« Le nouveau paganisme n'était pas d'ailleurs entièrement négatif, il avait quelque chose de positif. Idolâtrie politique ; son idole était l'État. Que l'idole du jour fût tantôt la République et la déesse de la Liberté, tantôt la grande Nation, et enfin la gloire militaire, ce ne sont-là que des nuances : la chose est au fond la même. C'est **toujours le même esprit antichrétien qui séduit le siècle et veut gouverner le monde...** Le vrai précipice où s'engouffre le monde actuel est cette **idolâtrie**, quels que soient la forme et le nom qu'elle porte. Avant que cet abîme de perdition soit comblé, on ne verra point s'élever sur un sol pur et renouvelé la maison du Seigneur, où la paix et la justice s'embrassent » (ib.)

Après avoir vu naître la Révolution, après l'avoir aidée à grandir, un lettré fameux, un président du Tribunal, déplore les écarts de sa terrible pupille, et déclare à la face du monde qu'elle est sortie avec toutes ses erreurs de l'étude des auteurs païens. Le 1^{er} vendémiaire an IX, jour anniversaire de la Fondation de la République, Andrieux ouvrait la séance du Tribunal par le discours suivant : « ...L'influence des livres qui servaient à notre éducation, l'admiration pour cette belle littérature grecque et latine... tout a exalté l'enthousiasme, tout nous a jetés dans les exagérations... »

« Pourquoi n'avouerais-je pas, Tribuns, nos excès et nos malheurs ? que servirait de vouloir les cacher ? l'univers en est plein. On voulut, ou l'on parut vouloir une république, telle qu'elle a pu exister chez des peuples peu nombreux, dont le territoire avait quinze ou vingt lieues d'étendue ; et l'on fit abstraction de toutes les différences essentielles qui se trouvaient entre ces anciennes sociétés, et une nation d'environ vingt-cinq millions d'individus, répandus sur une surface de vingt mille lieues carrées ; on fit abstraction des vieilles habitudes de cette nation, de ses nombreux préjugés et de sa longue corruption. Ceux qui prétendaient transformer tout à coup les Français en Grecs et en Romains, semblaient même ignorer ou méconnaître les institutions de ces anciens peuples. Ils oubliaient qu'à Sparte et dans Athènes, chaque citoyen possédait un troupeau d'esclaves ; qu'à Rome, l'horrible esclavage était aussi usité. Tels étaient les modèles qu'on citait hardiment, en prêchant l'égalité, la liberté, l'humanité » (Broch. in-8°. Paris, an IX).

On les citait, on les commentait, on les imitait si bien qu'un jour le Moniteur put dire : « Par les intérêts, les sentiments, les idées politiques qu'il renferme, Cicéron ne pouvait plaire avant la Révolution qu'aux amis de la littérature ancienne. Maintenant, il doit être du plus grand intérêt pour les Français naturalisés citoyens des républiques d'Athènes et de Rome » (Novidi 9 vend. an III).

« Eh oui ! s'écrie un homme qu'on ne s'attendait guère à trouver parmi nos témoins, l'imitation farouche des républicains de l'antiquité était le point de vue qui dominait pendant la Révolution » (Michelet, *Femmes de la Rép.* p. 116).

Puisque nous en sommes aux contemporains, écoutons encore deux témoins seulement, parmi une multitude qu'il serait facile de citer. En se repliant sur lui-même, quiconque a fait ses classes dans l'Université ou ailleurs, rendra témoignage des faits qu'ils affirment. « Sous le nom de Tarquin, dit M. Bastiat, nous détenons la royauté ; on nous passionnait tour à tour pour le peuple et pour la noblesse, pour les Gracques et pour Drusus. Et presque tous nous prenions parti pour le peuple et ses tribuns, et nous sentions naître en nous la haine du pouvoir et la jalousie de toute supériorité de noblesse et de fortune.

« Quel est le sujet ordinaire des thèmes et des versions, des compositions en vers et en prose ? C'est Scévola qui se brûle la main pour se punir d'avoir manqué d'assassiner Porsenna ; c'est le premier Brutus qui tue ses enfants soupçonnés de complot contre la patrie ; c'est un second Brutus qui poignarde César, son bienfaiteur ; et d'autres encore qu'on exalte comme les types du patriotisme et les adorateurs héroïques de la liberté... Combien de fois nos jeunes cœurs n'ont-ils pas palpité d'admiration, hélas ! et d'émulation à ce spectacle ! **C'est ainsi que nos professeurs, prêtres vénérables, pleins de science et de charité, nous préparaient à la vie chrétienne...**

« Ce que l'éducation a mis dans l'esprit passe dans les actes. Il est convenu que Sparte et Rome sont des modèles : donc il faut les imiter ou les parodier. L'un veut instituer les jeux Olympiques, l'autre les lois agraires, et un troisième le brouet noir des esclaves. Que voulait Robespierre ? Élever les âmes à la hauteur des vertus républicaines des peuples antiques. Que voulait Saint-Just ? Nous offrir le bonheur de Sparte et d'Athènes, et que tous les citoyens portassent sous leur habit le couteau de Brutus. Que voulait le sanguinaire Carrier ? Que toute la jeunesse envisage désormais le brasier de Scévola, la mort de Socrate et l'épée de Caton. Que voulait Rabaut Saint-Étienne ? Que, suivant les préceptes des Crétois et des Spartiates, l'État s'empare de l'homme dès le berceau et même avant la naissance. Que voulait la section des Quinze-Vingts ? Qu'on consacre une église à la Liberté, et qu'on fasse ériger un autel sur lequel brillera un feu perpétuel, entretenu par de jeunes vestales. Que voulait la Convention tout entière ? Que nos communes ne renferment désormais que des Brutus et des Publicola » (*Baccalauréat et socialisme*, p. 48 et 58).

L'auteur des Césars, M. le comte Franz de Champagny, donne à la Révolution la même généalogie que tous les autres témoins. Après avoir tracé dans quatre volumes remplis de faits et de citations le tableau de l'antiquité classique au siècle d'Auguste, l'éminent écrivain termine son **remarquable ouvrage** par un rapprochement étincelant de vérité, entre l'époque actuelle et celle qu'il vient de décrire. Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une rapide analyse de ce travail, **qu'il faut lire tout entier**.

Il dit : «L'égalité des droits civils entre tous les membres d'une même société, un développement tout nouveau de la puissance matérielle de l'homme sont sortis de la Révolution... Mais, il faut l'avouer, si de tels faits ou de tels principes se rattachent au mouvement qui a agité la fin du dix-huitième siècle, les uns ne lui ont guère servi que comme de voiles ou de prétextes, les autres n'en ont été que les conséquences involontaires et imprévues...

«Une surexcitation de l'esprit païen a été le souffle qui a poussé la tempête de 1792... La Révolution a été bercée dans une éducation semi païenne et dans les habitudes de la déclamation classique : sottise parodie de l'antiquité, qu'elle admirait sans la comprendre.

«Du premier bond **le mouvement révolutionnaire dépasse le paganisme**... Ni l'antiquité ni les Césars n'avaient proclamé l'apothéose de l'homme et le droit brutal de la force, qui en est la conséquence, d'une manière aussi absolue, aussi nue, aussi déhontée... Replacé sous la loi païenne, loi fatale, oppressive, homicide, l'homme fait bon marché des droits de l'homme et de sa liberté. On reconnaît à la société non pas seulement ce que lui concède le christianisme, le droit de punir, mais ce que lui donnait l'antiquité, **le droit d'immoler**. De tous les points de la France, le char funèbre conduit au bourreau princes et tribuns, gentilshommes et philosophes, prêtres et laïques, vieillards et jeunes filles, holocauste affreux incessamment offert au fantôme de la chose publique, parlant par Robespierre et représenté par une prostituée.

«A partir de ce jour, la société subit sans adoucissement, dans l'ordre religieux non moins que dans l'ordre politique, toutes les conditions de la vie païenne. La contrefaçon de l'idolâtrie n'est-elle pas allée jusqu'à ressusciter ses fêtes et ses dieux ? Un paganisme de boutique ne s'est-il pas installé sur nos autels ? L'antiquité n'a-t-elle pas été parodiée par ces pompes de tréteaux, ces théories crottées que conduisait en qualité de grand prêtre le cul-de-jatte Couthon ? Tout ce **ridicule** était imposé à une société chrétienne par une douzaine de Thémistocles et de Brutus de collège, que Rome eût jetés dans la boue de la prison Mamertine. Mais il faut comprendre que tout cela était logique, et que ce paganisme ridicule était bien le fils du paganisme classique» (T. IV, versus fin).

Nous venons d'entendre le présent, écoutons de nouveau le passé. Voici un témoin de choix, un témoin parfaitement renseigné, puisqu'il vit naître la Révolution, qu'il en fut l'admirateur, qu'il en connut l'esprit et qu'il travailla longtemps, dans les positions les plus élevées, à réaliser l'idée révolutionnaire : ce témoin est le ministre du Directoire François de Neufchâteau. Dans un discours solennel, où il exhorte la jeunesse à marcher sur les traces de ses pères, il proclame hautement et sans détour que **la Révolution n'a pas eu d'autre but que de refaire la France à l'image des Grecs et des Romains** ; que cette idée a été **l'âme de la Révolution**, sa boussole, sa gloire, le secret de son opiniâtre énergie ; il dit : «Quel fut, citoyens, le but moral qui détermina la nation française à conquérir sa liberté ? Quelle est cette vertu constante de la Révolution, si ce n'est l'opiniâtre volonté de remonter à cet état de sagesse et de gloire, de pureté et de splendeur, longtemps heureux partage du petit nombre de peuples qui connurent la grande science d'être libres» (*Monit.* 15 frim. an VII).

Il est temps de clore cette longue liste de témoignages. Nous allons le faire par la déposition suivante, qui résume toutes les autres, et que nous livrons sans commentaire aux méditations du lecteur.

On avait dénoncé au Directoire, comme suspectes de royalisme, je ne sais quelles écoles de Paris, accusées d'enseigner clandestinement des principes monarchiques. Un des hommes qui connurent le mieux la Révolution et qui la secondèrent avec le plus d'énergie, le promoteur du tribunal révolutionnaire, le régicide Chazal, soutient l'accusation. Le 12 vendémiaire an VI, il monte à la tribune et prononce ces mémorables paroles : «**ON RECUEILLE CE QU'ON A SEMÉ : SOUFFREZ QU'ON SÈME LA ROYAUTE, ET LA ROYAUTE SERA RECUEILLIE ...**

«**L'INSTRUCTION FAIT TOUT. C'est par elle qu'on supporte aujourd'hui le despotisme dans les îles de la Grèce, où jadis on adora l'égalité.**

«**NOUS-MÊMES, NOUS NE RELEVAMES NOS FRONTS COURBÉS SOUS LA SERVITUDE DE LA MONARCHIE, QUE PARCE QUE L'HEUREUSE INCURIE DES ROIS NOUS LAISSA NOUS FORMER AUX ÉCOLES DE SPARTE, D'ATHÈNES ET DE ROME. ENFANTS, NOUS AVIONS FRÉQUENTE LYCURGUE, SOLON, LES DEUX BIRUTUS, ET NOUS LES AVIONS ADMIRÉS ; HOMMES, NOUS NE POUVIONS QUE LES IMITER.**

«**NOUS N'AURONS PAS LA STUPIDITÉ DES ROIS ; TOUT SERA RÉPUBLICAIN D'NS NOTRE RÉPUBLIQUE .**

Nous poursuivrons les traîtres qui y professeraient sa haine, et nous exigerons encore qu'on y professe son amour. Le dernier soupir de l'homme libre doit être pour son pays : **ON NE L'OBTIENT QU'EN OBTENANT SON PREMIER SENTIMENT. Instituteurs, vous le ferez naître** ; ou l'on vous arrachera le dépôt sacré de la patrie. Nous l'arracherions au père lui-même, s'il organisait pour eux la dégradation, l'opprobre et le supplice de la servitude». (*Monit.* 15 frim. an VII).

En conséquence, Chazal demande, aux applaudissements de l'assemblée, la peine de la déportation perpétuelle contre tout maître de la jeunesse qui sera convaincu de ne l'avoir pas nourrie dans la haine de la royauté et dans l'amour de la république (*Monit.* 15 frim. an VII).

Pour constater la généalogie de la Révolution, nous venons d'interroger les témoins qui l'ont vue naître. Ils sont irréprochables ; tous connaissent la nouvelle venue, les uns l'ont acclamée et les autres maudite. Ils sont nombreux ; pour prononcer dans la cause la plus importante, le jury le plus difficile en demanderait beaucoup moins. Les dépositions sont unanimes ; elles se résument toutes dans ces mots de Charles Nodier et de M. Alloury : «LA RÉVOLUTION FRANÇAISE FUT LA MISE EN SCÈNE DE NOS ÉTUDES DE COLLEGE ; NOUS SOMMES RÉVOLUTIONNAIRES ET NOUS EN SOMMES FIERS ; MAIS **NOUS**

SOMMES LES FILS DE LA RENAISSANCE, AVANT D'ÊTRE LES FILS DE LA RÉVOLUTION»¹ .

Pour atténuer le poids de ces témoignages, qu'on ne dise pas, comme quelques-uns, qu'il est puéril d'attribuer un aussi grand effet que la Révolution française, à une cause aussi petite que l'éducation de collège, ou, comme on le répète en plaisantant, à des thèmes et à des versions.

Ce qui est puéril, pour ne pas employer un autre mot, c'est de délivrer gratuitement un certificat d'hallucination à tous les témoins qui viennent de déposer ;

Ce qui est puéril, c'est de contester qu'on recueille ce qu'on a semé, que l'arbre se reconnaît à ses fruits, que l'éducation c'est la société, car l'éducation c'est l'homme² ;

Ce qui est puéril, c'est de donner un démenti à l'histoire universelle, qui nous dit que l'homme est juif parce qu'il a été élevé dans le judaïsme ; mahométan, parce qu'il a été élevé dans le mahométisme ; luthérien, parce qu'il a été élevé dans le luthéranisme ; païen, parce qu'il, a été élevé dans le paganisme ;

Ce qui est puéril, c'est de nier que la Révolution fut l'ouvrage non des femmes et du peuple, mais des classes élevées dans les collèges ; que ces classes lettrées, nourries, pendant huit ans, dans l'admiration des républiques anciennes, trouvèrent à leur entrée dans le monde une société organisée sur des bases toutes différentes, et que la regardant, par comparaison, comme un système de barbarie et d'esclavage, elles voulurent à tout prix la refondre sur le modèle de l'antiquité.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, les affirmations que nous avons produites et dont la liste imposante pourrait être augmentée indéfiniment ; ces affirmations, venues des amis et des ennemis de la Révolution ; ces affirmations, qui n'ont pu être concertées, sont graves, elles sont absolues. Sont-elles vraies, et jusqu'à quel point ?

Nous n'avons pas besoin de répéter que, sous tous les rapports, cette question est capitale et d'un intérêt actuel. En effet, les études classiques, dont on assure que la Révolution fut le résultat, continuent, quant au fond, d'être les mêmes aujourd'hui qu'au dix-huitième siècle, avec cette différence qu'au lieu d'être prêtres ou religieux, la plupart des maîtres sont laïques, les familles généralement moins chrétiennes, et **l'esprit public faussé ou appauvri par cinquante millions de mauvais livres de plus.**

Afin de contrôler les témoignages que nous venons d'entendre, il faut donner la parole à la Révolution elle-même et l'obliger de répondre catégoriquement à ces questions : «Est-il vrai, comme on vient de le dire, que tu es fille de la Renaissance et des études de collège ? Que dis-tu de toi-même ?» C'est le second moyen de constater sa généalogie.

Si, d'une part, il est vrai, comme l'affirment unanimement les témoins qui viennent de déposer, que les études classiques, en inspirant l'admiration pour l'antiquité grecque et romaine, inspirent par là même le dédain pour le christianisme et l'ordre social qui en est sorti ; si, d'autre part, il est vrai que depuis sa naissance jusqu'à sa mort, la Révolution française répète continuellement, par chacun de ses actes, par chacun de ses discours, ce double refrain : Je méprise le christianisme, je déteste le christianisme et son ordre social ; j'admire et j'adore l'antiquité, et ses institutions et ses grands hommes ; je suis Grecque, je suis Romaine ; nous aurons une contre-preuve péremptoire des témoignages entendus, et il restera acquis à l'histoire que **la démocratie de 1793** est sortie des collèges.

Or, la Révolution ne peut répondre que par **des faits**. Entre elle et les témoins appelés, il y aura donc parfait accord si les faits produits par la Révolution, et qui sont la Révolution elle-même, affirment et prouvent jusqu'à la dernière évidence que l'esprit qui l'anima, c'est-à-dire tout à la fois les maximes qu'elle prit pour point de départ, le but qu'elle poursuivit, les institutions, les exemples, les noms, les hommes et les peuples dont elle invoqua constamment l'autorité, qu'elle adopta pour modèles, qu'elle s'efforça de faire revivre, que tout cela se trouve dans la Renaissance et dans les études de collège ; et que tout cela avait été dès l'enfance l'objet des études et de l'admiration des promoteurs et des acteurs de la Révolution.

Afin de rendre incontestable le témoignage de la Révolution, nous le prendrons presque toujours dans *le Moniteur*. Pour nier, il faudra déchirer les pages les plus authentiques de ce livre inexorable.

Voici, d'ailleurs, l'ordre de notre étude. L'histoire de la Révolution française se divise d'elle-même en **deux périodes : la période de destruction et la période de reconstruction.**

Détruire et reconstruire, voilà toute la Révolution. En venant au monde, elle trouve un ordre religieux et social dont elle fait **table rase**. Puis du milieu des ruines, elle essaye de tirer **un nouvel ordre religieux et social**. Dans un premier travail, nous allons entendre la Révolution témoignant de son œuvre de destruction, et disant **au nom de qui** elle l'a fait. Elle nous rendra compte, dans un second travail, de son œuvre de reconstruction et du **modèle** qu'elle a voulu imiter. C'est ainsi qu'en nous montrant l'esprit qui l'anima dans la double phase de son existence, la Révolution nous aura dit avec certitude de qui elle est fille, et quelle est sa généalogie.

CHAPITRE V - LA RÉVOLUTION ET LES DROITS DE L'HOMME

ÉTATS GÉNÉRAUX. - COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE. - DÉNIGREMENT DU CHRISTIANISME ET DU PASSÉ CHRÉTIEN. - APOTHÉOSE DE L'HOMME. - DÉCLARATION DE SES DROITS. - ELLE EST EMPRUNTÉE AUX ATHÉNIENS, AUX SPARTIATES ET AUX ROMAINS.

¹ Charles Nodier, *Souv.*, t II, p. 83 ; M. Alloury, *Débats* 25 avril 1852. - En admettant, ce que tous montrerons plus tard, que la Révolution fut une réaction terrible contre le despotisme, il demeure encore vrai qu'elle est fille de la Renaissance et des études de collège ; car nous montrerons, en parlant du Césarisme, que **le despotisme moderne, le despotisme organisé est né de la Renaissance et des études de collège.**

² *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea.* Proverbe de plus de trois mille ans.

En 1789, Louis XVI convoque, à Versailles, les États Généraux du royaume. Le but du monarque est de s'entourer de lumières, afin d'arrêter d'un commun accord avec ses sujets les meilleures mesures pour combler un déficit et opérer différentes réformes, jugées utiles ou nécessaires.

Les états généraux ne se contentent pas de simples réformes. Ils déclarent que la société française a besoin d'être **régénérée** ; qu'on ne peut y parvenir qu'en **renversant de fond en comble l'ancien édifice**, pour en bâtir un autre sur un **plan nouveau**. Bientôt, sous le nom d'*Assemblée Constituante*, ils se mettent à l'œuvre, afin de doter le royaume très-chrétien d'une **constitution** plus parfaite que l'ancienne.

Par leur éducation, par leur naissance, par leur position sociale, par leurs lumières, les membres qui composent cette assemblée sont **l'élite** de la nation. On compte parmi eux des évêques, des prêtres, des religieux éminents : **tous sont catholiques**. Élevés dans des maisons chrétiennes, ils ont eu exclusivement pour maîtres des prêtres réguliers ou séculiers, recommandables par leur savoir et respectés pour leurs vertus. De plus, ils sont les **législateurs d'un peuple chrétien**.

Il est donc naturel de penser qu'ils vont s'inspirer des doctrines sociales de l'Évangile, et qu'ils vont faire passer dans leur œuvre sinon le texte, du moins l'esprit de ce code divin ; qu'ils vont chercher les bases principales du nouvel ordre de choses dans les anciennes traditions de la monarchie de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ; qu'ils vont interroger avec soin les chartes et les institutions des États catholiques de l'Europe ; en un mot, que les monuments et les législateurs des siècles chrétiens seront leurs oracles, de manière à faire servir la sagesse des pères à l'avantage des enfants.

C'est tout le contraire qui a lieu.

L'assemblée, ou plutôt la Révolution, qu'elle personnifie, commence par dire des siècles chrétiens, des institutions françaises et du gouvernement monarchique tout le **mal** imaginable. Son but est de **répudier hautement le passé chrétien** et de bien constater qu'elle n'en tire pas son origine. Pour administrer en détails les preuves de ce fait il faudrait citer presque toutes les pages de l'ancien *Moniteur*. Contentons-nous de quelques extraits :

Dans la séance du 25 juillet 1789, un des membres les plus respectables de l'assemblée, **l'archevêque de Bordeaux**, s'exprime en ces termes : "Messieurs, vous avez voulu que le comité que vous avez nommé pour rédiger un projet de constitution vous présentât, dès aujourd'hui, au moins une partie de son travail. Votre impatience est juste, et le besoin d'accélérer la marche commune s'est à chaque instant fait sentir à notre cœur comme au vôtre. Une constitution nationale est demandée et attendue par tous nos commettants. Elle seule peut, en posant la **liberté** des Français sur des **bases inébranlables**, les préserver des dangers d'une fermentation, et assurer le **bonheur** des races futures.

"Jusqu'à ces derniers temps, et je pourrai dire jusqu'à ces derniers moments, ce vaste et superbe empire n'a cessé d'être la victime de la confusion et de l'indétermination des pouvoirs. **Notre histoire n'est qu'une suite de tristes combats, dont le résultat a toujours été l'accroissement d'un fatal despotisme, ou l'établissement, peut-être plus fatal encore, de la prépondérance et de l'aristocratie des corps.**

"**Le temps est arrivé, où une raison éclairée doit dissiper d'anciens prestiges.** C'est à tracer les premiers fondements de l'édifice que vos mains généreuses vont élever à la **liberté** et avec elle à la **dignité de l'homme**, que vous nous avez appelés ; c'est devant vous que nous avons à répondre, c'est devant les représentants d'un grand empire, c'est devant l'Europe entière, dont les regards sont attachés sur nous, et qui attend de vos lumières **un modèle qui sera bientôt imité.**

"D'abord nous avons jugé, d'après vous, que la constitution devait être précédée d'une **DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN** ; non que cette déclaration pût avoir pour objet d'imprimer à ces **vérités premières** une force qu'elles tiennent de la **morale**, et de la **raison**, qu'elles tiennent de la **Nature** qui les a déposées dans tous les cœurs auprès du germe de la vie ; mais c'est à ces titres mêmes que vous avez voulu qu'à chaque instant la nation pût y rapporter chaque article de la Constitution, dont elle s'est reposée sur nous. **Vous avez prévu que si, dans la suite des âges, une puissance quelconque tentait d'imposer des lois qui ne seraient pas une émanation de ces mêmes principes, ce type originel et toujours subsistant dénoncerait à l'instant à tous les citoyens le crime ou l'erreur**" (*Monit.*, ib.). Toute l'assemblée applaudit.

Ainsi, d'après l'illustre archevêque, la **confusion** et le **despotisme** régnant depuis quatorze siècles sur le royaume très-chrétien ; son histoire, **n'étant qu'une suite de tristes combats**, jusqu'au moment, où la raison vient dissiper cette nuit de la barbarie, et sauver la **liberté** et la **dignité humaines**, en proclamant **les droits que l'homme tient de la nature** et qui jusque-là avaient été méprisés et méconnus, voilà le résumé de l'influence sociale du christianisme sur la France !

Où le prélat avait-il pris de pareilles idées ? Qui lui avait enseigné un langage au moins étrange dans la bouche d'un évêque ? Mgr de Cicé n'était ni protestant ni disciple des protestants, ni philosophe ni disciple des philosophes ; **il était tout simplement fils de son éducation de collège, et il parle le langage que sa mère lui a enseigné.**

Un autre ecclésiastique, **l'abbé Grégoire**, jette aussi l'insulte au passé chrétien et monarchique de la France : "Jusqu'ici, dit-il à la tribune, l'État n'offrait plus qu'une **nation en proie à tous les maux** ; le pauvre citoyen, le triste citoyen arrosait ses fers de ses larmes, nos campagnes de ses sueurs sans oser parler de ses droits, et lorsque la France se réveille, le despotisme agonisant fait un dernier effort, il lève son bras pour nous replonger dans l'avilissement et le malheur. **Vainement ferait-on couler des fleuves de sang : la Révolution s'achèvera.** La **Raison** étend son empire et resplendit de toutes parts. Rallions-nous autour du roi pour le défendre et pour relever avec lui le temple de la Patrie !"¹

C'est à qui répudiera les gloires de la France chrétienne, et déclarera le christianisme non avénu dans le royaume

¹ *Monit.*, n°18. – C'est ce même Grégoire qui fit passer en décret l'abolition de la royauté, et qui, nourri de la belle antiquité, s'écriait dramatiquement à la tribune : *Si fractus illabatur, impavidum ferient ruinae.*

de Charlemagne et de saint Louis : "Les droits de l'homme, disait le comte de Montmorency, sont invariables comme la justice, éternels comme la raison. Loin de nous ces détestables principes, que les représentants de la nation doivent craindre de l'éclairer : nous ne sommes plus dans ces temps de barbarie où les préjugés tenaient lieu de raison. Serions-nous ici si les lumières de la sagesse n'eussent dissipé les ténèbres qui couvraient notre horizon ?" (*Monit.*, n° 31).

"Messieurs, s'écrie à son tour le comte de Castellane, si vous daignez jeter les yeux sur la surface du globe terrestre, vous frémirez avec moi, sans doute, en considérant le petit nombre de nations qui ont conservé, je ne dis pas la totalité de leurs droits, mais quelques idées, quelques restes de leur liberté. Sans sortir de notre Europe, ne voyons-nous pas des peuples entiers s'imaginer qu'ils doivent obéissance à des lois faites par des despotes, qui ne s'y soumettent pas ? Mais c'est de la France que nous devons nous occuper, et, je le demande, est-il une nation qui ait plus constamment méconnu les principes d'après lesquels doit être établie toute bonne constitution ?" (*Monit.*, n° 31).

Vient ensuite Durand de Maillane, qui dit : "Je suis chargé par mon bailliage de réclamer une déclaration des droits de l'homme. Cette déclaration, qui devrait être affichée dans les villes, dans les tribunaux, dans les églises même, serait la première porte par laquelle on doit entrer dans l'édifice de la constitution nationale. Un peuple qui a perdu ses droits, et qui les réclame, doit connaître les principes sur lesquels ils sont fondés" (*Monit.*, n° 31).

Pas une fois les noms de Jésus-Christ, de l'Évangile, du christianisme ne se trouvent sur les lèvres de ces législateurs, pendant la discussion des droits de l'homme ; ce terrain, en effet, est tout païen. La fable classique de l'état de nature et d'un contrat social primitif, cercle vicieux qui fait dériver de l'homme la puissance sur l'homme, est le point de départ de leurs théories : l'homme de la nature, l'homme des bois, l'homme avant et sans la révélation, tel est pour eux le vrai type de l'humanité".

"Messieurs, dit M. de Crénière, je viens vous présenter ce que j'ai médité dans le calme de la retraite. **Je n'ai pour guide que ma raison, pour mobile que l'amour de l'humanité.** Les Français demandent et veulent une constitution libre. J'ai juré de la demander pour eux, mais avant de faire une constitution, déterminons le sens qu'il faut donner à ce mot.

"L'homme dans l'état de nature n'est ni libre ni esclave : il n'a ni droit à exercer ni devoir à remplir. En entrant en société, il contracte des devoirs, mais il n'a pu s'imposer des devoirs sans acquérir des droits équivalents ; il n'a pu faire le sacrifice de son indépendance naturelle sans obtenir en échange la liberté politique. Les droits qu'il acquiert par son acte d'association sont donc naturels ; ils sont, par la même raison, imprescriptibles, et ils sont la base de cette même association. Ces droits sont le code naturel de toutes les nations de l'univers. Il suit de là que toute société existant par un **pacte**, et ne pouvant se conserver que par l'établissement des lois et l'action des lois, les associés ont le **droit imprescriptible de faire leurs lois, de créer, de conserver, circonscrire et déterminer l'autorité qui les exécute**" (*Monit.*, n° 31).

Ce **pathos mythologique** est couvert d'applaudissements.

Après avoir, pendant deux mois, prodigué les injures et les calomnies au passé chrétien de la France et de l'Europe les douze cents lettrés concluent, par l'organe de l'évêque d'Autun, qu'il **faut tout détruire parce que tout est à refaire**¹.

Et la Révolution, s'armant du marteau, au lieu de conserver soigneusement ce qui était bon, de modifier avec prudence ce qui ne l'était pas, frappe à coups redoublés sur les bases mêmes de la constitution religieuse et monarchique du plus beau royaume après celui du ciel. Réaction aveugle et terrible du paganisme bourgeois contre le paganisme royal !

Depuis la Renaissance, les rois avaient travaillé à se faire Césars, et ils avaient, à leur profit, abattu l'aristocratie, annihilé les libertés des provinces, ils avaient voulu se faire Papes, et ils avaient systématiquement opprimé l'Église. A SON TOUR LE PEUPLE, ACHEVANT CETTE ŒUVRE PAÏENNE, SE FAIT CÉSAR, ET IL DÉTRUIT LA ROYAUTÉ ; IL SE FAIT PAPE, ET IL ABOLIT TOUTE RELIGION AUTRE QUE LA SIENNE.

Arrive la nuit fameuse du 4 août, nuit de **fièvre** et de **délire**, où **tous** les membres de l'Assemblée travaillant à l'envi à faire des **ruines**, décrètent ce qui suit :

ART. I. L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal.

ART. II. Les privilèges pécuniaires, personnels ou réels, en matière de subsides sont abolis à jamais.

ART. III. Une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuses aux provinces que les privilèges dont quelques-unes jouissaient, et dont le sacrifice est nécessaire à l'union intime de toutes les parties de l'empire, il est déclaré que tous les privilèges particuliers des provinces sont abolis sans retour.

ART. IV. Tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous les emplois et dignités ecclésiastiques, civils et militaires, et nulle profession n'emportera dérogeance.

ART. V. A l'avenir il ne sera envoyé en cour de Rome aucun denier pour annates ou pour quelque autre cause que ce soit.

ART. VI. L'Assemblée nationale décrète qu'en mémoire des grandes et importantes délibérations qui viennent d'être prises pour le bonheur de la France, une médaille sera frappée, et qu'il sera chanté en actions de grâces un *Te Deum* dans toutes les paroisses et églises du royaume (*Monit.*, n° 40).

A la vue de ce **monceau de ruines**, terrible prélude de ruines plus grandes encore, les apôtres de la Révolution battent des mains. En l'honneur de cette nuit désastreuse qui forme de tant de débris la première marche du trône et de l'autel où **l'homme souverain** doit bientôt s'asseoir, ils chantent un dithyrambe, comme le chrétien pourrait en chanter pour célébrer la nuit bénie où naquit le Libérateur du monde :

¹ Adresse envoyée au peuple français le 11 février 1790, au nom de l'Assemblée nationale, rédigée et signée par Talleyrand et par Guillotin.

«En une nuit, la face de la France a changé ; l'ancien ordre de choses que la force a maintenu malgré l'opposition de cent générations, a été renversé.

«En une nuit, l'arbre fameux de la féodalité, dont l'ombre couvrait toute la France, a été déraciné.

«En une nuit, l'homme cultivateur est devenu l'égal de celui qui, en vertu de ses parchemins antiques, buvait la sueur et dévorait le fruit de ses veilles. L'homme noble a repris la place que lui marquaient la nature et la raison.

«En une nuit, les longues entreprises de la cour de Rome, ses abus, son avidité, ont trouvé un terme et une barrière insurmontable que viennent de poser pour une éternité la sagesse et la raison humaine.

«En une nuit, le triple pouvoir féodal, aristocratique, parlementaire, a été anéanti. Ces corporations fameuses par leur tyrannie et leurs cruautés, ne présentent plus aujourd'hui qu'un corps languissant, terrassé par un bras vigoureux et se débattant inutilement contre les efforts du patriotisme.

«En une nuit, la France a été sauvée, régénérée.

«En une nuit, un **peuple nouveau** semble avoir repeuplé ce vaste empire, et sur les autels que les anciens peuples avaient élevés à leurs idoles, ils placeront l'image d'un **Dieu juste, bienfaisant**, tel qu'une **raison sauvage** le leur avait montré et tel qu'ils l'avaient appris de la nature dans le fond des forêts !» (*Monit.*, n°33)

Après ce premier acte de souveraineté absolue, la Révolution déclare qu'elle a retrouvé les droits de l'homme oubliés et violés depuis dix-sept siècles ; puis, les rédigeant en axiomes, elle les proclame comme la **base d'un nouvel ordre de choses** et le **gage d'une ère de BONHEUR ÉTERNEL pour le genre humain**.

Elle dit : "Les représentants du peuple français, constitués en assemblée nationale, considérant que **l'ignorance, l'oubli, ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements**, ont résolu d'exposer dans une **déclaration solennelle les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme**. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

ART. I. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

ART. II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

ART. III. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

ART. IV. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation.

ART. V. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

ART. VI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

ART. VII. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

ART. VIII. L'Assemblée nationale, voulant établir la constitution française sur les principes qu'elle vient de reconnaître et de déclarer, abolit irrévocablement les institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits :

"Il n'y a plus ni noblesse ni pairie, ni distinctions héréditaires ni distinctions d'ordre, ni régime féodal ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivait, ni aucun ordre de chevalerie, ni aucune des corporations ou décorations pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse ou qui supposaient des distinctions de naissance, ni aucune autre supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions.

"Il n'y a plus, pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilège, ni exception au droit commun de tous les Français.

"Il n'y a plus ni jurandes, ni corporations de professions, arts et métiers.

"La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la constitution" (*Révol. de Paris*, n°116)

L'histoire va nous dire si, au lieu d'être le gage d'une ère de bonheur, cette déclaration des droits n'est pas le redoutable **levier** dont la Révolution se servira pour **tout bouleverser**.

En attendant, voilà **l'homme déclaré roi : Toute autorité réside essentiellement en lui ; le prince est son mandataire, nommé par lui, responsable à lui.**

Voilà **l'homme déclaré Dieu : tout vœu, tout engagement fait à l'Être suprême est nul, si l'homme ne l'autorise**¹.

Là-dessous est caché, ce que nous verrons bientôt : l'échafaud de Louis XVI et l'autel de la Raison.

Dans ce programme est la Révolution tout entière, c'est-à-dire l'apothéose de l'homme. De là procède, dans l'ensemble et dans les détails, **l'œuvre de destruction et l'œuvre de reconstruction révolutionnaire.** Or, c'est une chose bien peu connue, quoique digne de l'être beaucoup : toute cette doctrine n'est que la doctrine même de la belle antiquité. En examinant l'ouvrage du citoyen Guéroult² à l'usage des législateurs de la Révolution, nous en donnerons la preuve irrécusable.

Pour le moment, qu'il nous soit permis d'adresser à la conscience publique les **questions** suivantes : Comment se

¹ Cette autorité attribuée à l'homme ou au peuple sans dépendance et sans contrôle diffère **essentiellement** de la souveraineté du peuple enseignée par les théologiens catholiques, entre autres saint Thomas et Suarez. La première est l'apothéose de l'homme, c'est-à-dire l'athéisme tel qu'il fut pratiqué dans le monde païen et tel que l'entendit et le pratiqua constamment la Révolution ; la seconde est une théorie chrétienne, principe d'ordre, de bonheur et de liberté.

² *Constitutions des Spartiates, des Athéniens, et des Romains.*

fait-il qu'après dix-huit siècles de christianisme et de civilisation chrétienne, les Athéniens, les Spartiates et les Romains se retrouvent les oracles des législateurs français ? Comment ces derniers, répudiant leur passé religieux et national, ont-ils reproduit si fidèlement le système antique de l'apothéose sociale de l'homme ? Qui leur avait appris à le connaître si bien, et à l'admirer comme le type de la perfection sociale et le principe régénérateur des nations ? **Comment, en un mot, eux, Français par leur naissance, monarchistes par leurs traditions, chrétiens par leur baptême et par leur éducation maternelle, étaient-ils devenus démocrates et païens dans leurs idées et dans leur langage ?**

CHAPITRE VI - LA RÉVOLUTION ET LE PEUPLE SOUVERAIN.

APOTHÉOSE DU PEUPLE AU NOM DES GRECS ET DES ROMAINS. - PERSONNIFIÉ EN HERCULE - INVESTI DE LA PUISSANCE LÉGISLATIVE : ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE, CLUB DES JACOBINS. - INVESTI DE LA PUISSANCE EXÉCUTIVE : PRISE DE LA BASTILLE. - LE PEUPLE EXCUSÉ, FÉLICITÉ D'AVOIR RAMENÉ LES BEAUX JOURS D'ATHÈNES ET DE ROME.

Le peuple déclaré roi, déclaré Dieu, toutes les voix se réunissent pour l'acclamer, tous les encensoirs lui jettent à l'envi le parfum de leurs aromates : on dirait qu'on veut l'enivrer de sa puissance. L'exemple de ces adulations insensées et coupables ne se trouve que chez les démagogues de l'ancienne Grèce, chez les tribuns ou les candidats ambitieux de la vieille Rome. Alors aussi avait lieu l'adoration du peuple, et Cicéron nous apprend qu'à ce roi collectif, à ce Dieu en guenilles, on promettait des victimes humaines pour obtenir ses faveurs : tels malices, tels disciples.

Par l'organe des modernes païens, la Révolution dit au peuple : « Tu es la seule autorité qui n'ait pas besoin d'avoir raison pour légitimer tes actes. Tous les pouvoirs émanent essentiellement de toi ; tu es la raison, tu es la sagesse, tu es la force, tu es la loi, tu es Dieu ; il n'y en a pas d'autre que toi¹.

« Les exemples de l'antiquité et surtout des Romains m'ont appris à lire : Je ne veux ni de deux ni de trois pouvoirs ; je n'en reconnais qu'un seul, je ne veux qu'un souverain, et je le vois là où il est, dans le peuple. J'ai parcouru les empires heureux où les excès de la tyrannie avaient lassé les peuples, et où, revenus de leur erreur, ils s'étaient ressaisis de leurs droits. La Grèce et l'Italie m'ont offert des exemples que les journalistes des clubs n'oseraient contester : je les ai vus heureux sous le gouvernement républicain ! »²

En conséquence, le nom du peuple est dans toutes les bouches, il est gravé sur toutes les monnaies, il est imprimé en tête et au bas de tous les décrets. C'est lui qui établit les magistrats et qui juge les rois, qui fait ou défait les demi-dieux, qui conduit leurs cendres au Panthéon, ou qui les fait jeter dans l'égout ; c'est lui qui proscriit, qui confisque, qui brûle, qui démolit, qui guillotine, qui règle tout avec une autorité souveraine dans la société et dans la religion.

Afin de lui rendre sensible sa toute-puissance, la Révolution lui décrète une statue colossale en bronze, placée à la pointe de l'île de la Fraternité, ci-devant l'île Saint-Louis, avec cette inscription : **AU SEUL SOUVERAIN**³.

Mais cette statue ne peut être vue qu'à Paris, et il faut que l'image du nouveau Dieu soit présente à tous ses adorateurs. Au bas de tous ses actes officiels, la Révolution, s'inspirant de la belle antiquité, fait placer l'effigie du peuple roi. C'est un Hercule tout nu, foulant aux pieds une couronne, la tête ceinte de lauriers, la main gauche appuyée sur une massue, la droite soutenant un globe sur lequel posent la LIBERTÉ et l'ÉGALITÉ. Les deux déesses sont debout et ailées : les jambes et la poitrine nues. La Liberté passe le bras droit sur le cou de l'Égalité, qui, de son bras gauche, embrasse par la taille, sa sœur, la Liberté. De la main droite l'Égalité tient le niveau ; de la main gauche la Liberté tient la pique révolutionnaire, surmontée du bonnet phrygien. De chaque côté d'Hercule sont les initiales R. F. : idée et exécution, tout est parfaitement classique.

Pour les modernes comme pour les anciens tribuns, le peuple c'est bien l'Hercule mythologique, la personnification de **la force brutale** ; en un mot, pour eux, **le peuple c'est la populace**. Afin de le flatter en l'identifiant avec eux et en s'identifiant avec lui, ils font deux choses : ils prennent son costume, ils affectent son langage, et ils l'introduisent en qualité de juge au sein de leurs assemblées.

« Les manières sans-culottes nous débordant, dit l'auteur de *l'Histoire pittoresque de la Convention*⁴ c'était parmi nous un laisser-aller, une grossière rudesse de formes qui nous mettait en dehors de toute politesse, et surtout qui nous montrait sans dignité. A un petit nombre d'exceptions, tous les députés paraissaient revêtus du costume de la canaille.

« C'est un large pantalon d'été, d'étoffe légère, à plusieurs raies, ou tricolore, ou plus communément bleu et rouge, jaune et rouge, marron et rouge : car cette dernière couleur dominait toujours. Une veste courte, ou un habit à basques rétrécies, dont les revers carrés et larges touchaient aux bras, composait la parure, avec un gilet quelquefois tricolore,

¹ « Il est **un principe** qui doit servir de guide dans toutes les discussions ; ce principe existait avant nos décrets, mais nos décrets ont rendu un hommage solennel à ce principe. **Toute autorité réside dans le peuple ; toute autorité vient du peuple ; tout pouvoir légitime émane du peuple: voilà le principe** ». Paroles du comte d'Antraigues, 2 septembre 90. - Vingt fois, dans les discours révolutionnaires de Chaumette entre autres et d'Anacharsis Clootz, on trouve cette phrase textuelle : « **Le peuple est Dieu, il n'y a pas d'autre Dieu que lui** ».

² *Monit.*, n° 59. - Adresse de l'Assemblée au peuple, 11 fév. 1790 ; *Mercur. nat.*, t. 1, de la souveraineté des peuples et de l'excellence d'un état libre, par Chamamont Needham, etc., etc.

³ Art. 1^{er}. La statue qui doit représenter le peuple dans le monument à élever à la pointe occidentale de l'île de Paris fera le sujet du sceau de l'État. - Art. 2. La légende sera : *Le peuple seul est souverain*. Décr. du 28 brumaire an II.

⁴ Cet auteur est lui-même un conventionnel ami de Robespierre, de Danton, de Carnot, etc. ; acteur et témoin de tout ce qu'il raconte.

mais plus communément d'une seule couleur. Une cravate lâche, de soie ou de mousseline, nouée avec négligence. Pour certains un bonnet rouge, pour d'autres un chapeau tricorne ou rond, à forme haute.

«Des sabots à ceux-ci, des bottes à revers à ceux-là, complétaient le costume, accompagné indispensablement d'un énorme bâton noueux ou d'un grand sabre en bandoulière, ou enfin de pistolets passés en sautoir à la ceinture, quand on en avait une, ce qui était assez commun, ou à demi cachés dans les poches du gilet ou de l'habit. Très peu osaient se poudrer, car ceci était presque un signe de proscription. Il fallait à Robespierre sa popularité pour que sa frisure à frimas fut soufferte. On portait les cheveux gras, huileux, mal peignés, assez longs et rattachés par derrière en catogan épais, ou en queue très longue et excessivement serrée.

«Le langage était à l'avenant de la mise. Il fallait employer des termes communs et des phrases triviales. Celui qui les assaisonnait de propos orduriers, de blasphèmes, acquérait une haute considération. Plus on jurait, plus on hurlait, et mieux on obtenait les honneurs de la sans-culotterie¹. Ces honneurs étaient décernés surtout par les tribunes garnies de canaille et des tricoteuses de Robespierre.

«**Les tricoteuses de Robespierre**, qui s'étaient élevées à la hauteur d'une puissance, étaient une masse de vieilles coquines émérites, d'ex-marchandes de la Halle, de filles entretenues et de bas étage, qui se rendaient chaque jour aux tribunes de l'Assemblée, pour gagner les quarante sous par jour qu'on leur donnait. Elles avaient à remplir la fonction de **représenter le peuple souverain**. C'étaient elles qui vociféraient contre les députés honnêtes gens et qui applaudissaient la Montagne. Robespierre était leur dieu, Marat leur idole, Saint-Just leur amour. Aucune pitié, aucune vertu n'existaient dans ces âmes flétries par le crime ou la débauche ; et quand il fallait préparer des mesures atroces, c'étaient elles qui par leurs clameurs nous y amenaient toujours.

«Par exemple, le 16 janvier, jour décisif dans le jugement du roi, les tricoteuses se trouvaient fidèlement à leur poste avec les chefs de file des Jacobins. On les voyait armées de sabres, de bâtons, de pistolets, parcourir la salle dans ses tribunes, dans ses avenues, intercepter les portes, les corridors. On les entendait menacer chaque député dont l'opinion leur était suspecte, leur disant qu'à défaut de la tête du roi on prendrait la leur.

«On faisait circuler parmi cette foule enragée des viandes froides, du vin, des liqueurs fortes. On excitait les esprits, on vociférait des imprécations horribles. Il s'élevait des paris pour ou contre le résultat du scrutin, et des plaisanteries abominables amenaient des éclats de rire qui n'étaient pas moins affreux. Nul respect pour le malheur, aucune pitié pour la victime ne touchaient ces âmes **abruties par l'enthousiasme révolutionnaire**. On se montrait avide de voir tomber une tête innocente, on dévouait à la mort le reste de la famille royale, et les monstres osaient se dire des citoyens !» (T. II, n°25).

Pendant la Révolution deux puissances exerçaient le pouvoir souverain : le sénat parlementaire et **le Club des Jacobins**. Le peuple, qui régnait dans le premier, régnait aussi dans le second.

Pour bien connaître le nouveau Dieu, il est nécessaire de le suivre sur ce nouveau théâtre, ou plutôt «dans ce pandémonium où les cris, les colères, les injures, les juréments, les accusations réciproques, les menaces du geste et de la voix, tout retraçait les séances des **esprits infernaux**, lorsque sous des voûtes brûlantes ils complotent des crimes et se flattent d'obscurcir la grandeur de l'Eternel» (T. II, n°211).

Ce fameux club commença d'exister en 1790, dès que les dominicains ou jacobins de la rue Saint-Honoré eurent été expulsés de leur maison. Il tenait ses séances dans le local de la bibliothèque du couvent. C'était une salle vaste, de forme gothique, haute, construite de manière à pouvoir contenir une réunion nombreuse. On l'accommoda au moyen de constructions : il y eut des tribunes, un bureau, une place pour le président. Les murs étaient tendus de draperies tricolores ornées de devises anarchiques, des portraits et des bustes des révolutionnaires les plus fameux.

«J'y ai vu, bien antérieurement au meurtre de Louis XV I, deux portraits, ceux de Jacques Clément et de Ravailiac, environnés d'une guirlande de chêne en manière de couronne civique. Au-dessus était leur nom, accompagné de la date de leur régicide, et au-dessous il y avait ces mots : Ils furent heureux, ils tuèrent un roi» (T. I, n°109)

Autour de la salle régnaient des tribunes, destinées au peuple roi. C'est là qu'on recevait la canaille des deux sexes, et dont on se servait en façon de représentation du souverain, pour faire approuver les propositions atroces ou incendiaires que mettaient en avant les anarchistes purs (T. I, n°109).

Le club des Jacobins, composé de treize cents membres environ, était le chef de tous ceux du même genre qui infectaient le sol de la France, qui l'agitaient, la mettaient à feu dans presque toutes les communes. Il y avait entre eux une correspondance active, détaillée, journalière, invariablement hostile à ceux qui ne portaient pas le bonnet rouge et qui ne professaient pas des principes destructeurs de tout empire.

Tous les chefs de la Montagne étaient membres du club, ainsi que les révolutionnaires d'un rang inférieur et non moins démagogues. Jamais la Convention n'osa prendre de mesures importantes qu'après en avoir conféré avec les Jacobins. Leur club fut véritablement le double de la puissance souveraine, et la portion la plus énergique. On ne pouvait assez le redouter, tant sa susceptibilité était extrême et ses vengeances terribles. Il ne concevait la liberté qu'avec le concours des prisons, des fers, et à demi noyée dans le sang. Tous les maux, tous les crimes, toutes les résolutions funestes qui pendant trois années désolèrent la France, partirent de cet antre d'horreur (T. I, n°109).

Au club des Jacobins, chaque nouveau venu un peu marquant, chaque général débarquant à Paris devait se montrer, sous peine de voir suspecter son civisme. Les présentations avaient lieu le soir, car les séances se tenaient pendant la nuit, lorsque les têtes étaient échauffées par la nourriture et les libations bachiques. Les noms et les

¹ Lanjuinais, attaqué à la tribune par Legendre, se souvient de la profession de boucher que ce législateur exerçait naguère, et pour se défendre il lui crie : Legendre, fais d'abord décréter que je suis bœuf, et tu m'assommeras après». Ce mot eut un succès complet.

souvenirs des Grecs et des Romains, mêlés aux jurons et aux expressions les plus grossières retentissaient jusqu'au jour sous les voûtes de cette tanière démagogique.

C'est là qu'au nom du peuple souverain, le comédien Collot-d'Herbois, donnant une leçon à Dumouriez, lui disait dans un langage parfaitement classique : «Que sont devenus les généraux à grande renommée ? Leur ombre s'est évanouie devant le génie tout-puissant de la liberté. Ce n'est pas un roi qui t'a nommé, Dumouriez, ce sont tes concitoyens. Souviens-toi qu'un général de la république ne doit jamais transiger avec des tyrans. Tu as entendu parler de Thémistocle. Il fut calomnié, et il fut injustement puni par ses concitoyens ; il trouva un asile chez les tyrans, mais il fut toujours Thémistocle. On lui proposa de porter les armes contre sa patrie : «Mon épée, dit-il, ne servira jamais les tyrans, et il se l'enfonça dans le cœur» (T. I, n° 116)

A l'imitation du peuple de Sparte, d'Athènes et de Rome, le peuple français investi par les lettrés de la toute-puissance législative, ne tarde pas à vouloir jouir, comme son modèle, de **la puissance exécutive**. Les journées du 14 juillet, des 6 et 7 octobre 1789, du 10 août, des 2, 3 et 4 septembre 1792 et beaucoup d'autres éclairent quelques-uns de ses actes. Laissons dans l'ombre les horreurs qui souillèrent la plénitude de son empire, citons seulement quelques détails sur **la prise de la Bastille**, qui fut pour ainsi dire son entrée en scène. Aux cris : Marchons à la Bastille, on y égorge nos frères !¹ une multitude immense armée de fusils, de sabres, d'épées, de haches, se porte vers la Bastille en criant : A la Bastille, à la Bastille ! Le faubourg Saint-Antoine y afflue tout entier. Les portes sont enfoncées à coups de hache, trois voitures de paille sont amenées ; on y met le feu pour incendier les corps de garde et les bâtiments. Des canons pris au garde-meuble sont mis en batterie contre les tours. Le gouverneur propose de capituler ; mais le peuple-roi se récrie au nom de capitulation, et le combat continue avec une nouvelle fureur. On brise les portes, les meubles, les croisées ; tout est en combustion depuis les caves jusqu'au comble. L'or, l'argent, les archives sont au pillage. Tout est ravagé, dévasté².

On saisit le gouverneur, M. de Launay. Les uns lui arrachent les cheveux, les autres lui appuient leur épée sur la poitrine. Bientôt on aperçoit sa tête au bout d'une pique, avec cet écriteau : De Launay, gouverneur de la Bastille, perfide et traître envers le peuple. Plusieurs de ses officiers et soldats sont égorgés ou pendus après l'action.

La victoire que le peuple vient de remporter à Paris met en effervescence toutes les autres parties du souverain. N'être pas peuple est un crime, et le sexe même ne peut garantir du terrible niveau. M. de Montesson est fusillé au Mans, après avoir vu égorgé son beau-père ; en Languedoc, M. de Barras est coupé en morceaux, devant sa femme près d'accoucher. En Normandie, un seigneur paralytique est abandonné sur un bûcher d'où on le retire les mains brûlées ; en Franche-Comté, madame de Batteville est forcée, la hache sur la tête, de faire l'abandon de ses titres ; la princesse de Listenay y est également contrainte, ayant la fourche au cou et ses deux filles évanouies à ses pieds. Madame de Tonnerre, M. Lallement ont le même sort. Le chevalier d'Ambly, traîné sur un fumier, voit danser autour de lui des furieux qui viennent lui arracher les cheveux et les sourcils. M. d'Ormesson, M. et madame de Montessu ont pendant trois heures le pistolet sous la gorge, demandant la mort comme une grâce, et, ne voulant pas consentir à la cession de leurs droits, ils sont tirés de leurs voitures et jetés dans un étang³.

La Révolution vit toujours. Les flots de doctrines sauvages qu'elle répand impunément sur le monde entier, la persécution organisée dans toute l'Europe, les horreurs de la Commune, le massacre des otages, prouvent aux plus optimistes que loin de reculer elle avance.

Comme leurs devanciers, les nouveaux tribuns du peuple excusent ces peccadilles et en rejettent la faute sur la tyrannie ; puis ils félicitent le nouveau souverain d'avoir fait revivre les beaux jours d'Athènes et de Rome.

«Que l'on compare, écrit Mirabeau, le nombre des innocents sacrifiés par les méprises et les sanguinaires maximes des tribunaux, qu'on les compare avec les soudaines et impétueuses vengeances de la multitude, et qu'après on décide de quel côté se trouve la barbarie... Ah ! si la colère du peuple est terrible, c'est le sang-froid du despotisme qui est atroce : ses cruautés systématiques font plus de malheureux en un jour, que les insurrections populaires n'immolent de victimes pendant des années... Voilà ce qui a provoqué le peuple : il a puni un petit nombre de ceux que le cri public lui désignait orme auteurs de ses maux » (*Lettre XVII^e à ses commettants*).

«Les premiers coups frappés par le peuple, ajoute le député Gouy d'Arcy, sont dus à l'effervescence qu'inspirent nécessairement l'anéantissement du despotisme et la naissance de la liberté. Il n'était guère possible qu'un peuple qui venait de briser le joug sous lequel il gémissait depuis longtemps, n'immolât à sa fureur ses premières victimes... Le gouverneur d'un fort pris d'assaut, d'un fort gouffre de la liberté, ne pouvait guère avoir un autre sort. Tombé entre les mains des défenseurs de la liberté, d'un peuple nombreux qu'il avait voulu sacrifier au despotisme, il a eu ce qu'il méritait» (*Monit.*, n°24).

«On frémit, continue un autre démagogue, à la seule idée de ces horreurs, inévitables effets de huit cents ans de vexations publiques et particulières. L'Assemblée nationale était profondément affligée de tous ces désordres, mais elle savait qu'ils étaient moins les crimes du peuple que ceux d'un gouvernement tyrannique, qui, depuis plusieurs siècles, foulait aux pieds les droits les plus sacrés» (*Monit.*, n°33).

Puis, félicitant le peuple de ce premier succès, gage de tant d'autres, ils lui chantent sa victoire en ces termes :

¹ Ce même cri fut poussé dans les rues de Paris pendant la nuit du 24 février 1818 et détermina la Révolution.

² *Le Moniteur* ajoute : «Les jours suivants tout fut rapporté, soit à l'hôtel de ville, soit dans les districts. Les hommes pauvres rendirent jusqu'à l'argent monnayé : «Nous ne sommes pas des voleurs, disaient-ils, mais de bons citoyens». Exactement comme en 1848 !

³ *Monit.*, t. I, n°33. - Tous ces traits rappellent la conduite d'une partie du peuple souverain en 1848, qui descendait dans des puits les propriétaires, les menaçant de les noyer s'ils ne donnaient quittance des loyers.

«Sur les ruines encore sanglantes de la Bastille, était le foyer de cette flamme patriotique qui devait bientôt embraser et régénérer la nation. Ce n'était plus Paris, mais une ville nouvelle et un peuple nouveau... La jeunesse se portait en foule des corps de garde aux districts, et s'exerçait dans ces assemblées populaires à discuter et à soutenir les droits des hommes. De longues files de jeunes femmes et de jeunes filles, vêtues de robes blanches, parées des couleurs de la nation, précédées de tambours et de timbales, marchaient au temple, escortées des cohortes citoyennes ; et après avoir remercié le ciel de la conquête de la liberté, venaient à l'hôtel de ville rendre hommage aux héros de la Révolution.

«La religion elle-même, devenue nationale, consacrait ces fêtes civiques. L'encens fumait sur les autels, la chaire de vérité, si longtemps prostituée au despotisme des prêtres et des rois, proclamait enfin les vraies lois de la nature... Deux compagnies, tambours battants, enseignes déployées, conduisaient à l'hôtel de ville le premier orateur de la liberté française, M. l'abbé Fauchet. Il marchait au milieu des applaudissements, entouré des officiers des districts, et précédé d'un héraut qui portait une couronne civique : ON SE CROYAIT TRANSPORTÉ AUX BEAUX JOURS DE ROME ET D'ATHÈNES»¹.

CHAPITRE VII - LA RÉVOLUTION ET LE CHRISTIANISME.

GUERRE À MORT DE LA RÉVOLUTION CONTRE SES DEUX RIVAUX. - CONTRE LE CHRISTIANISME. - SPOLIATION DE L'ÉGLISE. - SPOLIATION ACCOMPLIE AU NOM DES ROMAINS. - DÉCRETS DE SPOLIATION. - ACTES ET PAROLES SACRILÈGES INSPIRÉS PAR L'ANTIQUITÉ PAÏENNE. - ABOLITION DES VŒUX ET DES ORDRES RELIGIEUX. - ABOLITION ACCOMPLIE AU NOM DE L'IDÉE PAÏENNE ET DE L'HORREUR DU MOYEN ÂGE.

L'homme remis, au nom de la nature et à l'instar de l'antiquité, en pleine possession de ses droits souverains, il lui reste, pour les exercer sans obstacle, à **abattre ses deux rivaux : la religion et la royauté**. Voyons-le à l'œuvre, d'abord contre le christianisme.

Après avoir à son début et dans l'intérêt de son triomphe, protesté de son respect pour la religion, la Révolution jette le masque et déclare que **la religion dépend d'elle, et qu'elle entend la modifier à son gré**. En attendant qu'elle établisse elle-même sa propre religion, choses et personnes, tout devient l'objet de ses attaques. Elle **commence par la propriété de l'Église**.

Quand, dans les siècles chrétiens, des rois, des empereurs, des princes s'emparèrent des biens du clergé, ce fut un acte de violence et de brigandage. Aucun des spoliateurs n'essaya de soutenir thèse pour justifier sa conduite, en niant au propriétaire dépouillé le droit de posséder. Le Dieu-Peuple, la Déesse-Nation, divinités parfaitement grecques et romaines, n'étaient plus connues. Il était réservé à la Révolution et à la Renaissance, sa mère, de les faire revivre avec leurs antiques droits. Pendant plus d'un mois, on discute à l'Assemblée constituante sur **le droit de propriété** ; on le dénie à l'Église pour l'attribuer exclusivement à la Nation, et la Nation, qui vient de retrouver ses droits, **s'empare des biens de l'Église**.

Le 10 octobre, **l'évêque d'Autun commence l'attaque**. Ressuscitant au profit de la Nation le despotisme des Césars, il dit : «Les ressources nécessaires à notre régénération ne sont pas suffisantes. Mais il en est une immense qui peut s'allier avec le respect pour les propriétés ; elle existe dans les biens du clergé. La Nation, jouissant d'un droit très étendu sur tous les corps, en exerce de réels sur le clergé ; elle peut détruire les agrégations de cet ordre, qui pourraient paraître inutiles à la société, et nécessairement leurs biens deviendraient le juste partage de la Nation, qui deviendra propriétaire de la totalité des fonds du clergé» (*Monit.*, ib.)

A M. de Talleyrand succède Barnave, qui dit crûment : «Le clergé existe par la Nation, la Nation pourrait le détruire ; il résulte évidemment de ce principe que la Nation peut retirer des mains du clergé des biens qui n'ont été affectés et donnés que par elle» (*Monit.*, 12 oct.)

Essayant les théories socialistes de Sparte sur la propriété, Touret continue : «Les personnes, les choses, tout est soumis dans l'État à la Nation...Les individus existant avant la loi ont des droits qu'ils tiennent de la nature ; tel est le droit de propriété. Tout corps, au contraire, n'existe que par la loi, et leurs droits dépendent de la loi ; elle peut les modifier, les détruire et prononcer qu'aucun corps ne peut être propriétaire. Ainsi, l'acte par lequel l'Assemblée nationale anéantira le prétendu droit de propriété que le clergé s'attribue n'est pas une spoliation» (*Monit.*, 23 oct.)

Garat, Grégoire, soutenus par la majorité, continuent l'œuvre de destruction. Ils prétendent, comme leurs devanciers, sortis des mêmes écoles, que le clergé n'est pas et ne peut pas être propriétaire ; que le clergé n'existe que par la Nation ; qu'elle peut le détruire et partager ses biens ; que dans l'État, les choses et les personnes appartiennent à la Nation. En un mot, toutes les idées relatives à la constitution de la propriété dans les républiques de Sparte et de Rome, se trouvent, comme autant d'axiomes, **sur cas lèvres chrétiennes et sacerdotales** ! (*Monit.*, t. II, n° 71, 72, etc.).

En dehors de l'Assemblée, les démagogues de collège demandent à grands cris l'œuvre de **spoliation**. L'un d'entre eux, écrivait : «Après quatorze siècles de barbarie, il est temps d'interroger la raison : elle seule doit régénérer cette monarchie. La hiérarchie ecclésiastique n'est qu'une gradation d'orgueil. La papauté est un débris usurpé de l'empire romain. L'épiscopat est une principauté uniquement mondaine... L'espèce de divinité que l'Église a voulu communiquer à ses biens est un blasphème contre l'Évangile et contre la propriété. L'abbé Siéyès a supérieurement démontré que le sacerdoce est une profession dans l'État, ainsi que le service militaire. Il n'existe pas de fonds

¹ *Monit.*, 1^{er} an., n° 37. - Pour éterniser le retour du peuple sur le trône d'où il était déchu depuis dix-huit siècles, l'Assemblée décrète, le 27 juin 1792, qu'il sera formé sur l'ancien terrain de la Bastille une place qui portera le nom de place de la Liberté, et qu'il sera élevé au milieu de cette place une colonne surmontée de la statue de la Liberté.

territorial assigné aux officiers ni aux généraux d'armée : pourquoi en faut-il aux officiers et aux généraux de l'Église ? Dira-t-on que les choses existent ainsi depuis des siècles ? Les marais pontins existaient depuis des siècles, et le pape régnant les dessèche» (*Exposé des droits de l'homme*, in-8, 1783, p. 17-163).

En vain, Mgr de Boisgelin, l'abbé d'Eymar, l'abbé Maury et quelques autres, faisant appel au bon sens, à la justice, à l'intérêt même de la société et de la propriété, combattent la monstrueuse omnipotence attribuée à la Nation, et démontrent que le clergé est propriétaire au même titre que tout autre propriétaire ; qu'en attaquant la propriété du clergé, on ébranle toute autre propriété ; **que cette grande injustice prépare la ruine de la France** (*Monit.*, t. II, n° 71 à 80).

En vain, pour réfuter le prétexte tiré des besoins de l'État, le clergé renonce à toutes ses exemptions pécuniaires ; en vain, par l'organe de Mgr de Cicé, il offre quatre cents millions pour combler le déficit (*Monit.* 13 avril et 20 mai 1790): tout devient inutile.

A la vue du spectre du moyen âge, évoqué par Lebrun, les cœurs chancellent :

«Remontons, s'écrie-t-il, à l'origine des propriétés ecclésiastiques. Le despotisme et la corruption précipitèrent les chrétiens dans les déserts ; ils défrichèrent ; la féodalité s'établit, et l'anarchie se déploya sur toute la France ; l'abus et l'ignorance transformèrent les prêtres en propriétaires» (*Monit.* 30 oct.)

La raison chrétienne, la justice, la prévoyance s'évanouissent devant la belle théorie de Mirabeau, que la loi fait la propriété, et que la Nation faisant la loi, elle dispose avec un pouvoir souverain de la propriété. «Messieurs, s'écrie le tribun, qu'est-ce que la propriété en général ? C'est le droit que tous ont donné à un seul de posséder exclusivement une chose à laquelle, dans l'état naturel, tous avaient un droit égal. Et d'après cette définition générale, qu'est-ce qu'une propriété particulière ? C'est un bien acquis en vertu des lois. Oui, messieurs, c'est la loi qui seule constitue la propriété ; parce qu'il n'y a que la VOLONTÉ PUBLIQUE qui puisse opérer la renonciation de tous, et donner un titre, comme un garant à la jouissance d'un seul...» (*Monit.*, 30 oct. 1789).

De sa définition, Mirabeau conclut avec ses adhérents que, malgré les fondations, la Nation est restée dans tous ses droits ; que le clergé n'est pas un ordre, n'est pas un corps ; que dans une nation bien organisée le clergé ne doit pas être propriétaire ; que le clergé n'a pu acquérir qu'à la charge de l'État, et que la Nation peut quand elle veut rentrer dans tous ses droits.

Puis il ajoute : «Il serait temps dans cette Révolution, qui fait éclore tant de sentiments justes et généreux, que l'on abjurât les préjugés d'ignorance orgueilleuse qui font dédaigner, les mots salaire et salariés. Je ne connais que trois manières d'exister dans la société : il faut y être mendiant, voleur ou salarié. - Le propriétaire n'est lui-même que le premier des salariés ; ce que nous appelons vulgairement sa propriété n'est autre chose que le prix que lui paye la société, pour les distributions qu'il est chargé de faire aux autres individus, pour ses consommations et dépenses ; les propriétaires sont les agents, les économistes du corps social (*Monit.*, ib.).

Or, cette théorie spoliatrice du clergé et mère du communisme, d'où venait-elle ? comment s'était-elle enracinée dans les têtes ? Il importe beaucoup de le savoir : l'abbé Maury va nous l'apprendre. Voyant l'Assemblée entraînée par Mirabeau, il réclame la parole, et s'élançant à la tribune : «Le principe que je combats, s'écrie-t-il, n'est pas nouveau ; il remonte fort loin ; je vais esquisser sa généalogie. A Rome, des publicistes obligeants voulurent soutenir que tous les biens des Romains appartenaient à César. Le chancelier Duprat reproduisit ce système en ne l'appliquant qu'au clergé pour l'appliquer ensuite à toutes les propriétés. M. de Paulmy le reproduisit encore, et Louis XV le proscrivit et l'appela un système de Machiavel. Il vint alors se réfugier dans l'Encyclopédie ; c'est de là que M. de Mirabeau l'a tiré (*Monit.*, ib.).

Ainsi, **la théorie est née dans la belle antiquité**. Oubliée pendant tout le moyen âge, elle reparaît avec la Renaissance, qui la formule, qui la lègue à la philosophie, qui la transmet à la Révolution, et la Révolution l'applique. Est-ce clair ?

Or, l'éducation, continuant d'être la même, produit encore les mêmes idées et les mêmes effets. **N'est-il pas admis aujourd'hui dans toute l'Europe que, pourvu qu'une loi soit régulièrement votée, les gouvernements peuvent à leur guise modifier le droit de propriété ?** N'est-il pas de bon ton de s'incliner jusqu'à terre devant l'Assemblée constituante de 1789 ? A quelques exceptions près, tous les journaux qui se publient en France, en Belgique et ailleurs n'approuvent-ils pas, les uns hautement, les autres par leur silence les spoliations de l'Église, accomplies en Allemagne par M. de Bismark, en Italie et en Espagne par les Gouvernements révolutionnaires ? Aujourd'hui même combien en connaissez-vous qui protestent contre l'audacieuse mesure, par laquelle une sous-commission du budget supprime, en France, le traitement légalement attribué aux aumôniers militaires ? Où est l'opinion publique qui se révolte contre de pareilles injustices, qui s'inquiète et qui réclame ?

Enfin, le 2 novembre 1790, l'Assemblée, séduite par la théorie païenne de Mirabeau, décrète que : Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation (*Monit.*, ib.).

Ce jour-là naquit le socialisme.

A partir de ce moment, le peuple souverain fait tomber comme la grêle les décrets organiques de la spoliation : c'est Dèce, c'est Dioclétien, **c'est le paganisme reparaissant dans les actes, comme il a reparu dans l'idée.**

Le 10 décembre 1790, il met en vente pour quatre cents millions de biens ecclésiastiques. **Cinquante mille églises, chapelles, couvents, glorieux rendez-vous de tous les arts, sont mutilés ou détruits.**

Le 3 mars 1791, il s'empare des pierres précieuses et de l'argenterie des églises, chapitres et communautés, qui a été ou qui pourra être jugée inutile.

Le 26 août, il s'empare de tous les vases, meubles et ustensiles de cuivre et de bronze, existant dans les communautés, églises et paroisses supprimées.

Le 14 septembre, il s'empare, chemin faisant, des possessions du Saint-Siège, les États d'Avignon et le comtat Venaissin.

Le 16 août 1792, il s'empare des immeubles réels affectés aux fabriques des églises cathédrales, paroissiales et succursales, à quelque titre que ce puisse être.

Le 17, il s'empare de tous les jardins, vergers, locaux occupés par les religieux ou les religieuses.

Le 18, il s'empare de tous les biens des corporations, congrégations séculières, ecclésiastiques ou laïques, d'hommes ou de femmes ; de ceux des séminaires, collèges, familiarités, confréries, et de toutes autres associations de piété et de charité.

Le 9 septembre, il s'empare de l'argenterie des églises dépendant de la liste civile.

Le lendemain, «considérant que les objets en or et en argent employés au service du culte dans les églises conservées sont de pure ostentation, et ne conviennent nullement à la simplicité qui doit accompagner le service», il s'empare de tous ces objets et les convertit en monnaie destinée au paiement de ses armées (*Monit.*, ib.).

Le 12 septembre, il s'empare de toutes les grilles en fer des maisons religieuses, et les destine à la fabrication des piques pour l'armement des citoyens.

Le 19, il s'empare de tous les biens de l'ordre de Malte.

Le 27, il s'empare de tous les meubles et effets des maisons religieuses, les destine au campement des troupes et les met à la disposition des généraux.

Le 13 août 1793, il s'empare de toutes les cloches, pour faire les canons nécessaires à la défense de la république.

Le 25 brumaire an II, il s'empare de tous les presbytères et de leurs revenus, et les destine au soulagement de l'humanité souffrante et à l'éducation républicaine.

Le 28 nivôse an II, il s'empare du linge des églises et le destine aux hôpitaux militaires.

Le 23 prairial an II, il s'empare de toutes les cloches existant encore à Paris, et ordonne d'en faire des canons.

En Belgique, en Espagne, en Italie, ses généraux s'emparent de toute l'argenterie des églises. A Rome, ils la mettent en réquisition, et ne laissent qu'un seul calice dans chaque église (*Monit.*, t. XV, p. 717 ; t. XXIX, p. 225).

Enfin, pour couronner son œuvre, le peuple-dieu condamne à dix ans de galères tout prêtre, qui oserait présenter comme injuste la vente ou l'acquisition des biens du ci-devant clergé¹.

En conséquence, on voit, chaque jour, se succéder à la barre de la Convention, des députations municipales, qui déposent sur l'Autel de la Patrie les dépouilles de leurs églises.

C'est la commune de Meaux qui apporte 1114 marcs 2 onces d'argent, provenant, dit-elle, des dieux inutiles de ce district.

C'est la commune de Bercy qui offre à la Patrie l'argenterie de sa pauvre église.

C'est la commune de Nemours qui apporte trois caisses remplies d'or, d'argent, de vermeil et de pierres précieuses, provenant d'une incursion philosophique dans les églises de son territoire.

C'est l'administration des Invalides dont l'orateur dit : «Nous vous apportons la dépouille de l'hypocrisie et les hochets de la superstition. La superstition avait quelque chose de bon et de réel, c'était l'or et l'argent dont elle couvrait sa hideuse effigie, et que nous venons déposer au pied de l'Autel de la Patrie, non pas à la vérité pour sauver des âmes, mais pour sauver la République et consolider le règne de la Raison et de la Liberté».

C'est la commune de Sèvres (Seine-et-Oise) qui fait hommage de l'argenterie de son église en disant : «On n'immolera plus de victimes humaines aux dieux imaginaires. Le Dieu républicain, c'est la Liberté : Vive la République une et indivisible !»

Ce sont les communes de Clichy, de Boissy-sur-Seine, de Brunoy, de Vaugirard, des Petits-Andelys, de Clamart, et une foule d'autres, qui apportent l'argenterie de leurs églises et qui assaisonnent leur offrande de l'impiété la plus révoltante. «La commune de Clamart, dit son orateur, se félicite de n'être pas la dernière à venir déposer aux pieds de la sagesse nationale, les hochets de la superstition et l'arsenal du fanatisme. Et nous aussi, nous avons la gloire de partager le saint enthousiasme de la Raison. Législateurs, qu'avec ces brimborions sacrés, ces puérides pagodes, disparaissent pour jamais les arlequinades célestes qui ont stupéfié la plupart des hommes depuis dix-huit siècles ! Plus de ministres, plus d'apôtres, plus de cultes ; que chacun adore l'Être suprême à sa manière : c'est un droit qu'il tient de la Nature. La Patrie, voilà la Divinité d'un vrai républicain !»

Viennent ensuite les Jacobins de Franciade (Saint-Denis), qui font hommage à la Convention de la tête et des ossements de leur patron, l'apôtre des Gaules, et qui, se moquant avec une lâche ironie de ce qu'ils appellent une relique puante, des guenilles et des pourritures dorées, ajoutent : «Vous, jadis les instruments du fanatisme, saints, saintes et bienheureux de toute espèce, montrez-vous enfin patriotes ; levez-vous en masse, marchez au secours de la Patrie, partez pour la Monnaie ; et puissions-nous, par votre secours, obtenir dans cette vie le bonheur que vous nous promettez pour une autre !»

Que penser des lettrés qui, assis aux bancs des législateurs, applaudissent à de pareilles infamies, qui les provoquent, et qui, pour les immortaliser, ordonnent de les enregistrer au *Moniteur* ?

Comme si le paganisme classique qui les inspire avait dû se retrouver jusque sur les lèvres du peuple, la commune de Sèvres justifie ses spoliations sacrilèges par un souvenir de la belle antiquité. Elle dit à la Convention : «Citoyens, Denis de Syracuse ôta à Jupiter son manteau d'or, disant : Il est trop froid en hiver et trop chaud en été. Nous venons

¹ 7 vend. an XIV. - De là ce mot d'un brave fermier qui, après avoir fait à une dame dont il cultivait les terres le récit de ces malheurs sous le règne de la Convention, conclut en disant : Enfin, ma chère dame, j'ons été persécuté comme une église». *Mém. de la Rév. fr.*, in-12, p. 313.

d'ôter à nos prêtres, à nos saints, les richesses et les vêtements splendides qui contrastent trop avec la simplicité du **sans-culotte Jésus**, dont ils se disaient les ministres. Notre culte va être désormais celui de la Liberté. Nous déposons sur l'Autel de la Patrie 7 marcs d'or, 219 marcs d'argenterie, 300 marcs de vermeil et plusieurs diamants et pierres précieuses»¹.

Quelques jours après arrivent les envoyés de la section des Gravilliers. Ces misérables entrent dans l'enceinte de la Convention vêtus d'habits pontificaux et sacerdotaux, et en dansant la Carmagnole. Quand le dais paraît, la musique joue des airs obscènes, et chacun, se dépouillant de ses habits usurpés, les jette en l'air, pour ne conserver que l'uniforme de garde national ; de telle sorte qu'on voit voler et retomber avec bruit sur le pavé de la salle les mitres, les crosses, les étoiles et les dalmatiques. Pour compléter cette saturnale, on donne la parole à un petit enfant qui lit une déclaration d'athéisme, et sollicite la Convention de décréter un **catéchisme républicain**. Ce petit malheureux est vivement applaudi, et reçoit l'accolade du président.

Les départements ne tardent pas à suivre l'exemple de la capitale. Toutes les routes de France sont couvertes de chariots qui transportent à la Monnaie les dépouilles des églises, en attendant qu'elles le soient de charrettes, amenant des hécatombes de victimes humaines au tribunal révolutionnaire. **Jamais le monde ne fut témoin d'un pareil spectacle.**

Le 9 brumaire an II, on voit arriver plusieurs voitures apportant l'argenterie des églises du district de Provins.

Le 11, Chaumette, revenu d'une tournée dans la Nièvre avec Fouché, dit à la commune de Paris : « Dans mon département il n'y a plus de prêtres ni de pauvres. L'on a débarrassé les châteaux d'émigrés ainsi que les autels, de ces monceaux d'or qui alimentaient la vanité des nobles et des prêtres. Pour 30 millions d'effets précieux vont être amenés à Paris. Déjà deux voitures chargées de croix, de crosses d'or, et pour à peu près deux millions d'espèces monnayées, sont arrivées à la Monnaie : trois fois autant suivent le premier envoi. Il faut que le département de Paris imite celui de la Nièvre » (*Monit.*, 3 nov. 93).

Le 14, un convoi plus considérable arrive de la Picardie. Il s'arrête aux portes de la Convention. Des sacs et des malles remplis d'or et d'argent sont introduits dans la salle. La Révolution bat des mains ; et son commissaire, André Dumont, prenant la parole, s'exprime, en ces termes : « Dans la commission que vous m'avez donnée dans les départements du nord-ouest, j'ai trouvé dans une abbaye de moines, près d'Hesdin, 61 000 livres, dont j'ai fait hommage à la Convention. On m'a accusé d'être brouillé avec la religion ; eh bien, j'ai fait une réquisition, et trois ou quatre cents saints m'ont demandé à venir à la Monnaie. Il n'existe plus dans les églises du département de la Somme ni plomb, ni cuivre, ni argent. Ils ont été remplacés par du bois, du fer-blanc et du verre. Les flammes de la liberté ont succédé aux croix des clochers, et les citoyens ont partout crié : Vive la République » (*Monit.*, ib.)

Les jours suivants, et surtout pendant le mois de janvier 1794, de longues files de voitures conduisent à la Monnaie, en guise de dons patriotiques, les vases sacrés, les Croix, les objets précieux des églises de Sedan, de Grenoble, de Rochefort, des départements de Seine-et-Oise et du Loiret, de Rosai et d'ailleurs. En façon de lettre de voitures, la commune régénérée de Rosai envoie à la Convention la pièce suivante : « Nous avons fait porter à la trésorerie l'or et l'argent des églises ; les lambeaux d'étoffe du fanatisme ont été déchirés, et servent à couvrir nos enfants ; les saints de bois sont brûlés et nous ont chauffés une fois ; nous vous apportons une somme de 500 livres pour subvenir aux besoins des vainqueurs de Toulon » (*Monit.*, 20 niv. An II).

La commune de Beaurepaire (Isère), en faisant hommage de ses dons patriotiques, c'est-à-dire de l'argenterie de son église, écrit à la Convention : « Citoyens, nous vous adressons nos dons patriotiques dans une caisse faite avec les planches du ci-devant confessionnal de la ci-devant religion ».

Pour insulter publiquement au christianisme, les convois, arrivés aux portes de la ville, se transforment en processions ou plutôt en mascarades sacrilèges. Le charretier marche devant ses chariots, la mitre en tête, et le bâton de chantre ou la crosse d'évêque à la main ; un grand nombre de Jacobins le suivent affublés d'habits sacerdotaux. (*Journ. mémor. de la Rév.*, t. II, p. 101).

C'est ainsi que le nouveau dieu poursuit à outrance le christianisme son rival, et l'insulte en le dépouillant. Ses propres biens, il les change en armes contre lui. De ses temples, il fait des écuries pour ses chevaux ; de son or et de son argent, de la monnaie pour ses sujets ; de son linge sacré de la charpie pour ses malades, et de ses cloches des canons pour ses soldats. **Ce qu'il fait en France il le fait partout, et ce n'est là que le commencement.**

Les sujets de Jésus-Christ, il les délie de leur serment de fidélité, et les oblige à lui prêter serment à lui-même. Partant du principe païen de sa souveraineté absolue, l'homme déclare que les vœux religieux sont incompatibles avec les droits qu'il tient de la Nature ; que le serment du religieux est un suicide civil ; que l'époque la plus déplorable, pour la nature humaine, est celle où fut consacrée une pareille barbarie ; que l'homme ne peut aliéner ce qu'il tient de la Nature ; que Dieu ne peut reprendre à l'homme les biens et la liberté qu'il lui a donnés ; que tous les corps étant faits pour la Nation, la Nation peut les détruire ; que le jour où elle détruira les ordres religieux, elle rendra un service inestimable à la liberté, aux arts, à l'agriculture (*Monit.*, t. III, n° 45 à 48).

Demandez à l'histoire à quel siècle il faut remonter pour trouver un pareil **renversement de la raison** ? Demandez-lui de quelle époque date ce mépris profond du moyen âge, qui eut la barbarie de reconnaître et d'encourager les vœux religieux ? Qui apprit à ces Français à traiter ainsi leurs pères ? Qui enseigna à ces chrétiens un langage si complètement païen ?

En attendant, le 14 février 1790, le peuple souverain déclare qu'il ne reconnaît plus les vœux monastiques, et décrète en conséquence que « les ordres et congrégations de l'un et de l'autre sexe sont et demeureront supprimés en

¹ *Monit.* 10 sept. 93 ; voir encore le *Monit.*, t. XVIII, p. 20 à 659, où sont enregistrés d'autres faits du même genre ; Id., t. XIX. p. 234 à 609 ; t. XXI, p. 211

France, sans qu'on puisse à l'avenir en établir d'autres» (*Monit.*, n°45).

Le 18 août 1792, achevant son ouvrage et «considérant qu'un État vraiment libre ne doit souffrir aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie, et que le moment d'anéantir les corporations religieuses est aussi celui de faire disparaître à jamais tous les costumes qui leur étaient propres, et dont l'effet nécessaire serait d'en rappeler le souvenir, il supprime toutes les corporations religieuses et congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles uniquement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades, sous quelques dénominations qu'elles existent, ensemble les familiarités, confréries et toutes autres associations de piété et de charité ; déclare en outre abolis et prohibés tous les costumes ecclésiastiques, religieux et des congrégations séculières, pour l'un et l'autre sexe (*Monit.*, loc. cit.).

CHAPITRE VIII - LA RÉVOLUTION ET LE CHRISTIANISME (suite).

GUERRE AUX PERSONNES. - PRÊTRES ACCUSÉS DE TOUS LES CRIMES, POURSUIVIS, ÉGORGÉS COMME AU TEMPS DES ROMAINS. - GUERRE UNIVERSELLE AU CHRISTIANISME. - APPEL À L'INSURRECTION CONTRE DIEU. - ANACHARSIS CLOOTZ. - INVITATION AU PAPE, AU NOM DE L'ANTIQUITÉ, À ABOLIR LE CHRISTIANISME ET À RESSUSCITER LA RÉPUBLIQUE ROMAINE. - L'AUTORITÉ DU PAPE ABOLIE À ROME, RÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE. - DERNIER MOT DE LA RÉVOLUTION DANS SON ŒUVRE DE DESTRUCTION RELIGIEUSE.

Après avoir délié les sujets de Jésus-Christ de leur serment de fidélité, et leur avoir défendu de lui en faire à l'avenir, **le nouveau dieu les oblige à lui prêter serment de fidélité à lui-même, non seulement dans l'ordre civil, mais encore dans l'ordre religieux.**

De sa pleine autorité il établit **un système de religion, une religion nationale. Sous un voile de christianisme, c'est l'apothéose de l'homme.** Portant la faux dans un champ qui n'est pas à elle, la Révolution commence par bouleverser la hiérarchie catholique. D'après un travail de Bois-Landri, marchand de Paris, elle change les noms et les limites des diocèses (18 juillet 1790), en supprime une partie, en crée de nouveaux, nomme des évêques, à qui elle dit : «Je vous défends, ainsi qu'à toute église ou paroisse de France et à tout citoyen français, de reconnaître, en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, l'autorité d'un évêque ordinaire ou métropolitain, dont le siège serait établi sous la domination d'une puissance étrangère, ni celle de ses délégués résidant en France ou ailleurs ; je vous défends, à vous, nouveaux évêques, de vous adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation. Évêques, curés, vicaires et autres ministres du culte, vous êtes mes fonctionnaires» (Constit. civ., art. 4 et 19 ; décret du 1^{er} janvier 1791).

Faire **une Église sans pape, absorber à son profit la double autorité spirituelle et temporelle**, se faire représenter en médaillon, avec cette inscription : *Imperator et summus pontifex*, «empereur et souverain pontife» : voilà, dans sa plus simple expression, le dernier mot du peuple souverain, et **le principe générateur de la constitution civile du clergé.** C'est le principe social de l'ancien paganisme ; c'est le césarisme pur ; **c'est le gallicanisme élevé, dans l'ordre politique, à sa dernière formule.** Qui avait remis ce principe en honneur ? qui l'avait formulé, enseigné, prêché ? Un jour nous le demanderons à l'histoire.

Cependant le jour arrive où l'homme propose à l'acceptation publique son essai de religion (4 janvier 1790). **L'immense majorité du clergé refuse de se parjurer.** Alors commence contre les personnes la **guerre à mort**, qui se poursuivait contre les choses. L'ancien paganisme, personnifié dans Néron, reparaît avec toutes les splendeurs de sa cruauté. Jamais bêtes malfaisantes ne furent traquées par des chasseurs avec le même acharnement, que les prêtres catholiques par les proconsuls de l'Hercule révolutionnaire. Comme leurs devanciers des premiers siècles, qui accusaient les chrétiens de tous les malheurs de l'empire, les modernes païens, pour vouer à la haine publique leurs innocentes victimes, les chargent de tous les forfaits, leur imputent toutes les calamités¹.

Sur tous les points de la France, et jusqu'au fond des campagnes, retentissent ces cris de mort : «Les prêtres réfractaires parcourent le pays avec les torches du fanatisme, ils répandent des écrits incendiaires. Le ci-devant évêque est généralement soupçonné d'être à la tête de ces scélératesses. Le directoire du département, qui est inondé de ces libelles, a saisi avant-hier neuf gros paquets de ces brûlots de faussaires. Souffrira-t-on longtemps encore la guerre de ces pirates ? Alger et Maroc n'ont jamais recélé d'hommes plus pervers. La loi existe, que le fléau disparaisse» (*Monit.*, 30 juillet 1791).

«Nous fondons nos espérances sur le décret contre les prêtres factieux. Jamais il n'y eut de loi si nécessaire et si instante. Il n'est pas de moyens qu'ils n'aient employés pour allumer partout les torches du fanatisme. Nous voyons employer tour à tour la flamme, le fer et le poison. Ils agitent les esprits faibles et les dévots superstitieux ; ils leur montrent l'enfer prêt à s'entrouvrir pour englutir ceux qui ne suivent pas leurs projets de révolte» (*Monit.*, 10 déc. 1791)

«Les prêtres réfractaires assassinent et incendient. Leurs agents vont dans les maisons des patriotes et les égorgent. Il y a quelques jours que dix vertueux patriotes sont tombés sous le fer de ces cannibales... Les prêtres réfractaires sont le fléau de la République. Des plaintes éclatent de toutes parts contre cette horde sacrilège... On assassine au nom de Dieu. Les prêtres sanguinaires s'agitent pour perdre la patrie. Qu'ils sachent, les malheureux ! que les hommes du 9 thermidor sont ici, et ces hommes, c'est la Convention tout entière !»²

Comme aux premiers jours du christianisme, le nom de chrétien était pour les païens celui de tous les

¹ *Monit.*, t. VII, p. 29, 39, 43, 62 ; t. IX, p. 154, 250 ; t. X, p. 137 ; t. XII, p. 200, 304, 490, 560 ; t. XIII, p. 464, 540 ; t. XXV, p. 678.

² *Monit.*, t. XXV, p. 678, 679. Discours de Cornillon, Isabeau et Barras ; décret du 25 août 93.

crimes, ainsi pour leurs disciples **le nom de prêtre devient synonyme de tous les forfaits**. En conséquence, les 2, 3, 4 et 5 septembre 1792, la Révolution organise contre eux **un massacre général**. Les prisons des Carmes, de Sainte-Pélagie, de Saint-Firmin, de l'Abbaye, du grand Châtelet, de la Conciergerie, de la Force et du cloître des Bernardins, sont teintes du **sang de plus de deux cents prêtres**.

Le jour même, 3 septembre, où elle accomplit cette **boucherie**, la commune de Paris écrit aux départements : «Une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple, et sans doute la nation entière s'empressera d'adopter un moyen si nécessaire de salut public» (*Monit.*, ib.)

Ceux qui échappent au sabre des égorgeurs, n'échappent pas aux fureurs de la loi. Le 14 février 1793, la Révolution met leur tête à prix et promet cent livres de récompense à quiconque découvrira ou fera arrêter un prêtre insermenté. Cent édits de proscription sont lancés contre eux. Errants dans les forêts, jetés dans les cachots, égorgés, fusillés, noyés, mitraillés, guillotins, déportés, **des milliers de prêtres et de fidèles périssent** pour avoir **résisté** au paganisme triomphant, **qu'une poignée de lettrés veut imposer** à la France.

Toutefois, comme aux premiers jours de l'Église, quelques courages faiblissent. Des Judas se rencontrent dans la tribu sainte. La Révolution s'empresse d'exploiter leur **apostasie**. Digne fille de l'antiquité païenne, elle n'a point oublié les exemples de sa mère. Pour avilir le christianisme, Dioclétien en faisait jouer les mystères sur le théâtre ; ainsi, un coup est monté par la Révolution, pour livrer le christianisme à l'insulte la plus sanglante qu'il ait jamais reçue, même sous Néron.

«Le 9 novembre 1793 un tumulte effroyable se fait entendre en dehors de la Convention ; ce sont les hurlements, les acclamations d'une foule en délire, joyeuse, enivrée de débauche et d'impiété. Voilà bientôt que nous voyons apparaître les acteurs de cette scène abominable. Les uns sont vêtus grotesquement des habits sacerdotaux, d'autres traînent dans la boue les bannières et les croix ; des prostituées boivent dans les vases sacrés ; plusieurs ânes mêlés à la troupe ploient sous le faix des chapes, des chasubles dont on les a couverts ; un entre autres a une mitre épiscopale attachée debout, sur la tête, entre les deux oreilles.

«**Tout cela fait horreur à voir**. Mais ce qui augmente le scandale, c'est la présence **parmi ces scélérats de Gobel, évêque de Paris, et d'un certain nombre d'ecclésiastiques de son diocèse**, qui par leur présence annoncent que les gens de bien doivent se préparer à quelque nouvelle infamie.

«Gobel monte à la tribune et dit : «Aujourd'hui il ne doit plus y avoir d'autre culte national que celui de la Liberté et de l'Égalité ; je renonce à mes fonctions de ministre du culte catholique, mes Vicaires font la même déclaration. Nous déposons sur votre bureau nos lettres de prêtrise. Puisse cet exemple consolider le règne de la Liberté et de l'Égalité : vive la République !»

«A ce cri, à cette démoralisation complète, la frénésie s'empare des tribunes et de l'Assemblée. On vocifère, on s'embrasse : on aurait dit que l'apostasie sauvait la France !» (*Hist. pttor. de la Conv.*, t. III. p. 190).

Fière d'un pareil succès, la Révolution veut que le monde entier le connaisse, afin, dit-elle, d'étendre son règne, en éclairant l'Europe sur les progrès de la Raison. En conséquence, elle décrète que toutes **les apostasies sacerdotales** qui prouvent les progrès de la philosophie, seront conservées dans un registre public et adressées à tous les départements ; en outre, qu'elles seront traduites dans les langues étrangères et envoyées chez les différents peuples de l'Europe (Décret du 18 brumaire an II ; voir aussi le *Monit.*, t. XVIII, p. 369 à 424).

Elle ne s'en tient pas là. Dans toute l'étendue de sa domination, elle **pensionne les apostats** ; elle décrète la destitution de tout évêque qui s'opposerait au mariage des prêtres ; elle ferme les églises, abat les croix, fait taire les cloches ; défend de chômer le dimanche, défend de vendre du poisson le vendredi, défend sous peine de déportation l'exposition publique ou extérieure d'aucun signe particulier à aucun culte ; supprime tous les noms de saints ou de saintes partout où ils se trouvent.

Les églises deviennent des **TEMPLES**, et sous peine de mort on dira : Faubourg Antoine, faubourg Marceau, faubourg Denis ; temple Germain, temple Laurent, temple Roch ; rue Guillaume, rue Honoré, rue Apolline, rue Hyacinthe, rue Anne, rue Jacques. Saint-Denis s'appellera Franciade ; Saint-Malo, port Malo ; Saint-Aignan, Carismont ; Saint-Amour, Franc-Amour ; ainsi en tout et partout.

La **haine antichrétienne** semble aller jusqu'au **scrupule**. «Le 5 octobre 1793, la Section de la Croix-Rouge à Paris, craignant que cette dénomination ne perpétue le poison du fanatisme, déclare au conseil de la Commune, qu'elle y substituera celui de Section du Bonnet-Rouge (*Monit.* ib.)

Ce caractère de **destruction et de propagande universelle** que manifeste en toute occasion la Révolution française, mérite d'être soigneusement remarqué. Il montre clairement qu'elle n'est ni la révolte, ni la rébellion, ni l'anarchie locale ; **mais bien l'insurrection générale contre tout ce que, dans son omnipotence, l'homme n'a pas établi**. Cherchez quel principe d'ordre religieux ou social, quelle autorité divine ou humaine, quel droit acquis, quelle institution elle n'a pas battus en brèche ? De là est sortie **la persécution la plus générale et la ruine la plus étendue, depuis le règne de Néron et de Dioclétien**.

Pour accomplir son œuvre, la Révolution a **plusieurs missionnaires** à ses ordres. En France, ses proconsuls et leurs bourreaux ; à l'étranger, ses orateurs et ses boulets. Sur ces derniers elle écrit ses maximes, et partout où ils tombent ils prêchent et accomplissent l'œuvre de destruction. Là où ses armées ne pénètrent pas, elle envoie les discours incendiaires de ses tribuns. Tantôt elle invite les peuples à secouer le joug ; tantôt elle va jusqu'à sommer le vicaire de Jésus-Christ de rendre au genre humain la liberté que le christianisme lui a ravie : le tout au nom de la Nature et des anciens Romains.

«Peuples, s'écrie-t-elle, les tyrans qui avaient opprimé les âmes, vous avaient rabaissés à vos propres yeux ; reprenez l'idée de votre dignité. La loi seule peut vous commander ; c'est vous qui êtes le législateur : car le principe

de toute souveraineté réside essentiellement en vous. Nul homme n'est votre supérieur, que parce que vous l'avez chargé vous-mêmes de l'exécution de la volonté générale.

«Écoutez la grande Nation qui vous dit : Les hommes naissent et demeurent libres. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune, et c'est la volonté commune qui seule a le droit de les établir. O homme ! sous quelque climat que tu respirez, quels que soient tes opinions, tes préjugés, tes maîtres, voilà tes titres. Ils sont aussi anciens que le temps, aussi sacrés que l'humanité, aussi durables que la Nature. Le genre humain les avait perdus, c'est la France qui les publie par l'organe de ses députés»¹.

En conséquence, un des plus ardents démagogues se constitue le propagateur de l'idée révolutionnaire, et s'intitule l'orateur du genre humain. C'est **Anacharsis Clootz**, l'auteur de *la République universelle* et de *la Nullité de toutes les religions*. Le 19 juin 1790, il se présente à la barre de l'Assemblée à la tête d'une députation du genre humain. Le président, M. de Menou, l'annonce avec solennité, et dit que la députation se compose d'Anglais, de Prussiens, de Siciliens, de Hollandais, de Russes, de Polonais, d'Allemands, de Suédois, d'Italiens, d'Espagnols, de Suisses, d'Indiens, de Turcs, d'Arabes, de Chaldéens, etc., chacun dans son costume national.

Anacharsis prend la parole et dit : «La solennité civique du **14 juillet** ne sera pas seulement la fête des Français, mais encore la **fête du genre humain**. La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq millions d'hommes libres ont réveillé les peuples ensevelis dans un long esclavage... Il nous est venu une grande pensée, et oserions-nous dire qu'elle fera le complément de la grande journée nationale ?

«Un nombre d'étrangers de toutes les contrées de la terre demandent à se ranger au milieu du Champ de Mars, et le bonnet de la liberté qu'ils élèveront avec transport sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux frères. Vous verrez dans votre cortège des hommes libres, dont la patrie est dans les fers, dont la patrie sera libre un jour par l'influence de votre courage inébranlable et de vos lois philosophiques.

«Jamais ambassade ne fut plus sacrée. Nos lettres de créance ne sont pas tracées sur le parchemin, mais notre mission est gravée en lettres ineffaçables dans le cœur de tous les hommes, et grâce aux auteurs de la **Déclaration des droits**, ces chiffres ne seront plus inintelligibles aux tyrans... Quelle leçon pour les despotes ! Quelle consolation pour les peuples infortunés, quand nous leur apprendrons que la première nation de l'Europe nous a donné le signal du bonheur de la France et des deux mondes» (*Monit.*, T. IV, n°72).

Ce discours est plusieurs fois interrompu par les applaudissements de l'Assemblée. Il est bien entendu que la députation du genre humain assistera à la fête de la Fédération, et le président, M. de Menou, ajoute : «L'Assemblée y met une condition, c'est que lorsque vous retournerez dans votre patrie, vous raconterez à vos concitoyens ce que vous avez vu».

Cette invitation a été comprise : **de locale qu'elle était en 1790, la Révolution est devenue européenne.**

Renchérissant sur les idées humanitaires de l'orateur du genre humain, l'abbé Grégoire demande, au nom de l'égalité universelle, l'abolition de l'aristocratie de la peau. Le 4 juin 1793, une mascarade est organisée par la propagande révolutionnaire, et l'on voit défiler devant la Convention une députation de nègres et de négresses au son d'une musique guerrière. Elle est précédée d'une bannière sur laquelle sont peints un blanc, un mulâtre et un nègre, debout, armés d'une pique et coiffés du bonnet phrygien. «Citoyens, s'écrie Grégoire, j'ai une demande à soumettre à votre philosophie ; il existe encore une aristocratie, celle de la peau : plus grands que vos prédécesseurs, vous la ferez disparaître» (*Monit.*, ib.) La proposition de Grégoire est adoptée avec enthousiasme.

Pendant que l'Assemblée applaudit à la propagande de la Révolution, **le théâtre** a pour mission de la rendre populaire. Dans une des pièces le plus souvent jouées, la *Comédie-Parade*, un acteur remplit le rôle fort applaudi de tribun du peuple. Le tribun se présente **devant le Saint-Père**, auquel il tient ce discours : «Homme libre, je viens à la tête du peuple romain vous annoncer qu'il veut un chef et non un maître. Plus d'une fois les enfants de Marius et de Scipion ont rougi de vos saintes momeries... Baignés du sang des proscriptions, foulés sous les pieds, gouvernés par des imposteurs, ils lèvent la tête ; ils réclament non des lois établies par l'aristocratie, mais celles que dicta, de tout temps, la Nature, celles dont la défense plongea le couteau dans le sein des Gracques, auxquels je succède...

«La liberté ! L'égalité ! Plus de pontife souverain ! Plus d'excommunication ! Plus d'inquisition ! Acceptez dans toute son étendue la sage constitution française **et la Déclaration des droits de l'homme**². Si vous vous refusez à nos décrets, vous allez être ramené à Césène, votre patrie. Le peuple romain, en déployant son antique puissance, épargnera votre faiblesse ; parlez sans crainte» (*Révol.* de Desmoulin, t. III, p. 401).

Ce discours est toujours accueilli par des applaudissements à tout rompre.

Pour les citoyens qui ne peuvent assister au spectacle et pour l'Europe entière, le Moniteur publie à la même époque les fameuses **Lettres au pape**, dont nous ne pouvons citer qu'une partie.

«Très-saint Père, comment ne pas s'étonner des excès auxquels se livrent les tyrans pour éteindre le foyer des vérités qui les menacent !... On m'assure que Votre Sainteté est le premier instigateur de cette nouvelle croisade. Vous, Saint-Père, qui foulez aux pieds les cendres des Camille et des Cincinnatus, vous qui jouez sérieusement des farces ridicules sur le superbe théâtre où les Scipion et les Paul Émile triomphaient en traînant des rois attachés à leurs chars, pensez-vous de bonne foi que la liberté soit un bien facile à ravir au peuple ardent à la conserver ?

«La Déclaration des droits de l'homme renferme en elle-même une force absolument invincible, parce qu'elle

¹ Barrère, *Étrennes au peuple*, 1790. - On trouve dans le Moniteur cent discours, et dans les journaux du temps mille articles dans le même esprit.

² **Ce sera fait avec Vatican II. Vatican II ou Vatican d'eux.**

est celle de la Nature. Jamais Zoroastre et Confucius, Solon et Lycurgue, Numa **ni Jésus**, jamais aucun sage de l'antiquité n'a présenté un code de morale plus simple, plus naturelle, plus attrayante que cette déclaration.

«Quel spectacle majestueux de voir la première nation de l'Europe se lever tout entière, et d'une seule voix dire : Je suis libre, et je veux que le genre humain le soit avec moi ! Peuples de tous les climats, levez-vous, secouez les chaînes de la crédulité, de l'erreur, de la superstition et du despotisme. Ne souffrons plus qu'une caste barbare nous égare encore dans la recherche d'un salut chimérique. Périssent le sacerdoce ! C'est de notre bonheur sur la terre que nous devons nous occuper.

«Assemblez vos peuples, Saint-Père, levez-vous au milieu d'eux et dites-leur : Descendants du plus grand peuple du monde, assez et trop longtemps l'imposture a désolé votre patrie ; le jour de la vérité est arrivé... Rejetez toutes les fables ridicules, rentrez dans la jouissance de vos droits naturels ; soyez libres et souverains ; soyez vos seuls législateurs : **RENOUVELEZ LA RÉPUBLIQUE ROMAINE**. Mais pour vous préserver des vices et des abus qui ont anéanti l'ancienne, ne souffrez parmi vous ni patriciens, ni chevaliers, ni cardinaux, ni prélats, ni évêques, ni prêtres, ni moines, ni vestales, soyez tous citoyens. **Je vous remets ma tiare**, j'espère que mon clergé suivra mon exemple» (*Monit.* 1^{er} oct. 92., etc).

Il est permis de douter que jamais langage aussi effrontément païen soit sorti d'une bouche chrétienne. Où l'auteur l'avait-il appris ? Est-ce dans les Pères de l'Église ou les Actes des Martyrs ? Ce qu'il y a de très instructif, c'est que **Mazzini et les siens le répétaient hautement en 1849**.

Enfin, pour frapper le christianisme au cœur, la Révolution fait marcher ses armées sur l'Italie. Il est si vrai que tel est son but, que ses généraux le disent publiquement. Kellermann, nommé commandant en chef de l'armée des Alpes, prend congé de la Convention en ces termes : «Citoyens législateurs, c'est vers l'Orient que vous dirigez nos pas ; c'est pour **délivrer ROME ANTIQUE DU JOUG DES PRÊTRES**, que vous commandez aux soldats français de franchir les Alpes : nous les franchissons !» (*Monit.* 16 nov. 92).

En effet, **la Révolution franchit les Alpes, s'empare de Rome, chasse le vicaire de Jésus-Christ, le traîne de prison en prison jusqu'à ce qu'il meure. Alors elle bat des mains, elle proclame son triomphe absolu, éternel**. L'instrument de son œuvre, Berthier, entre le premier dans Rome, monte au Capitole, et prononce ce fameux discours, qui résume toute la Révolution dans sa guerre contre le christianisme :

«Mânes de Caton, de Pompée, de Brutus, de Cicéron, d'Hortensius, recevez l'hommage des Français libres dans le Capitole, où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple et illustré la république romaine.

«Ces enfants des Gaulois, l'olivier de la paix à la main, viennent dans ce lieu auguste pour y rétablir les autels de la liberté dressés par le premier des Brutus.

Et vous, peuple romain, qui venez de reprendre vos droits légitimes, rappelez-vous le sang qui coule dans vos veines ; jetez les yeux sur les monuments de gloire qui vous environnent, reprenez votre antique grandeur et les vertus de vos pères» (*Monit.*, t XXIX, p. 165).

Le même jour, 27 pluviôse an VI, il écrit au Directoire : «Le peuple romain s'est déclaré rentré dans ses droits usurpés ; il m'a demandé la protection de la République française, **ET ROME EST LIBRE**».

En effet, le peuple romain s'était rendu au Capitole, où, après avoir déclaré qu'il ne reconnaissait plus l'autorité du pape, **il proclama la république romaine** aux cris mille fois répétés de Vive la République française ! *Magna ; matri, grata filia*.

Le 13 ventôse, le président Merlin annonce au conseil des Anciens la grande nouvelle par un message ainsi conçu : «Citoyens représentants, depuis quatorze cents ans, l'humanité demande la destruction d'un pouvoir antisocial, dont le berceau ne semble placé sous le règne de Tibère, que pour s'approprier la duplicité, la féroce tyrannie, la sombre politique, la soif du sang de ce père de Néron» (*Monit.*, ib.)

Suit l'effrayant tableau des prétendus crimes de la papauté, puis le message ajoute : «C'était à la République française à sécher les larmes de l'humanité. Le Directoire exécutif a ordonné à l'armée d'Italie de marcher sur Rome et de prendre vengeance de tant d'outrages... Rome libre a été purgée de la présence du despote, ses armes ont été ôtées, et sa retraite a donné lieu à une fête solennelle... Le peuple romain a lui-même proposé une fête, d'un caractère antique et noble, dédiée à la gloire de la République française, et qui doit avoir lieu dans le Forum romain, sous les arcs de triomphe des empereurs Titus et Septime Sévère.

«Le Directoire n'a plus qu'un trait à ajouter. Le gouvernement provisoire de Rome a nommé un ambassadeur près la République française. O citoyens représentants ! quel trait dans les annales du monde que l'envoi à Paris d'un ministre des consuls romains ! Quelle âme apathique pourrait demeurer insensible à un pareil spectacle ! Qui peut sans tressaillir entendre le réveil du peuple romain ? Qui pourrait ne pas saluer sa république renaissante ? Mais surtout qu'il est beau de porter aujourd'hui le titre de citoyen français, et de voir ce grand peuple éteindre pour jamais les foudres du Vatican, de la même main qui relève au Capitole les autels de la Liberté !» (*Monit.*, septidi 17 ventôse an VI).

Ainsi, anéantissement de la royauté de Jésus-Christ, substitution de la royauté de l'homme, à l'instar et au nom de la belle antiquité : voilà le dernier mot de la Révolution dans ses rapports avec le christianisme. C'est là, on ne le niera pas, une idée toute païenne. Comment, nous le demandons de nouveau, cette idée était-elle rentrée triomphante dans les têtes des lettrés révolutionnaires ? Où l'avaient-ils reçue ? Quels maîtres leur avaient appris à l'admirer ? Dans quels livres, dans quelles écoles avaient-ils puisé leur enthousiasme pour les formes sociales de l'antiquité grecque et romaine ?

L'homme s'étant déclaré Dieu, et, dans l'ivresse de son apothéose, poursuivant le christianisme d'une haine implacable, spoliant, profanant, détruisant, brisant, proscrivant, égorgeant, anéantissant selon la mesure de ses forces et le règne de son rival, et jusqu'aux derniers vestiges de ce règne ; telle fut, nous venons de le voir, la Révolution dans l'ordre religieux.

A sa domination plénière restait un **second obstacle : la monarchie. Comme au christianisme, elle lui déclare une guerre à mort.** Dans cette guerre antiroyale, plus encore que dans la guerre antichrétienne, l'**influence de l'antiquité classique se montre avec éclat.** C'est elle qui enthousiasme les âmes, qui arme les bras, qui inspire les paroles, qui dicte les lois et qui sanctifie les mesures les plus atroces.

De même qu'avant d'attaquer la personne même du vicaire de Jésus-Christ, la Révolution attaque les ministres de la religion : de même, avant d'attaquer la personne même du roi, elle s'en prend aux plus dévoués sujets de la royauté.

Le 4 août 1789, elle **abolit tous les privilèges de la noblesse.** Et tel est l'engouement pour l'antique égalité des citoyens de Rome et d'Athènes, que les plus beaux noms de France paraissent les premiers sur la liste des démolisseurs. C'est le vicomte de Noailles qui ouvre la scène, et qui demande une égale distribution de toutes les charges publiques ; c'est le duc d'Aiguillon, qui, appuyant la proposition et lui donnant plus de latitude, excite un enthousiasme universel ; c'est le duc du Châtelet qui prouve l'avantage des mesures proposées ; c'est le comte de Guiche qui accuse les précédents orateurs de n'être pas assez généreux ; c'est le comte d'Agoult, qui, étendant la mesure révolutionnaire, demande l'abolition des privilèges des provinces. (*Monit*, ib.)

Le 19 juin 1790, elle **abolit tous les titres de noblesse.** C'est encore un noble, le chevalier Alexandre de Lameth, qui commence le mouvement de ce jour, comme le vicomte de Noailles avait déterminé celui du 4 août. C'est un Montmorency, le premier baron chrétien, qui demande l'abolition des armoiries. En vrai républicain, il dit : «Je demande que dans ce jour de l'anéantissement général des distinctions antisociales qui contrarient vos principes, l'Assemblée n'épargne pas une des marques qui rappellent le plus le système féodal ; que toutes les armes et armoiries soient abolies ; que tous les Français ne portent plus désormais que les mêmes enseignes, celles de la liberté» (*Monit.*, 21 juin 1790).

Croirait-on que c'est un plébéien, l'abbé Maury, qui est obligé de prendre la défense des patriciens contre un Noailles et un Montmorency ? Croirait-on surtout que, pour faire triompher sa cause, il ne connaisse rien de mieux que d'appeler à son secours l'antiquité païenne, et de défendre la noblesse française au nom des Romains ? «Les Romains, s'écrie-t-il, connaissaient des ordres de chevaliers, et les Romains se connaissaient en liberté... La noblesse héréditaire existait chez les Gaulois. Lisez les *Commentaires de César*, vous y verrez les noms des premiers Gaulois déjà célèbres dans la nation par leur noblesse. L'ordre de la chevalerie existait dans les Gaules ; s'il n'eût pas existé, les Romains l'auraient établi, parce que les chevaliers étaient distingués à Rome des patriciens et des plébéiens» (*Monit.*, ib.)

Malgré l'éloquence de l'abbé Maury, un membre de la noblesse, M. de Lambel, demande la suppression de tous les titres de ducs, de comtes et autres restes de féodalité, comme une **conséquence de la Déclaration des droits de l'homme.** M. de Lafayette appuie la motion. Il est suivi de M. Charles de Lameth, qui demande en outre **l'abolition du titre de monseigneur donné aux évêques.** Le Pelletier de Saint-Fargeau veut qu'il soit défendu de prendre d'autre dénomination que celle de sa famille, et signe sa motion, Michel Lepelletier, supprimant de Saint-Fargeau. Enfin M. de Lanjuinais, personnage très religieux, frappe sur les titres d'Éminence, de Grandeur, d'Abbé, particuliers aux ecclésiastiques.

Comment expliquer cette **anomalie, unique dans l'histoire**, sinon par le contresens en vertu duquel, depuis plus de deux siècles, on envoyait les enfants de la classe nobiliaire et de la France monarchique se former à l'école des républicains ?¹

En conséquence, la Révolution décrète que **la noblesse héréditaire est pour toujours abolie en France** ; que les titres de marquis, chevalier, écuyer, comte, vicomte, messire, prince, baron, vidame, noble, duc, et tous autres titres semblables, ne pourront être pris par qui que ce soit, ni donnés à personne ; qu'aucun citoyen ne pourra porter que le vrai nom de sa famille ; que personne ne pourra faire porter une livrée à ses domestiques, ni avoir des armoiries ; que les titres de monseigneur et de messeigneurs ne seront donnés ni à aucun corps, ni à aucuns individus, ainsi que les titres d'excellence, d'altesse, d'éminence, de grandeur (*Monit* 21 juin 90).

Le 6 août 1791, elle décrète que tous les **ordres de chevalerie** ou autres, toute **décoration**, tout signe extérieur qui suppose des distinctions de naissance sont supprimés en France, et il ne pourra en être établi de semblables à l'avenir. Elle n'excepte que l'ordre de Cincinnatus, établi en Amérique.

Le 27 septembre, elle décrète que tout citoyen français qui, désormais, insérerait dans ses quittances, obligations, promesses, et généralement dans tous les actes quelconques, quelques-unes des qualifications supprimées par la constitution, sera condamné par corps à une amende égale à six fois la valeur de sa contribution mobilière.

Le 24 juin 1792, elle décrète que **tous les titres généalogiques** qui se trouveront dans un dépôt public seront **brûlés.**

Le 13 août 1793, elle décrète que toutes les maisons où seraient conservées des armoiries, seront confisquées au

¹ «Ne reconnaissons, disait M. de Noailles, de distinctions que celles des vertus. Dit-on le marquis Franklin, le comte Washington, le baron Fox ?»

profit de la République.

Le 8 pluviôse an II, elle décrète cinq ans de fers contre tout notaire, greffier et autres dépositaires quelconques, qui insérerait dans ses actes, minutes ou expéditions, aucune qualification tendant à rappeler d'une manière directe ou indirecte le régime féodal ou nobiliaire.

Puis, comme récompense de leurs concessions, elle décrète contre les nobles la spoliation de tous leurs biens, meubles et immeubles, au profit de la Nation ; puis, l'obligation pour les pères et mères d'enfants émigrés, de fournir l'habillement et la solde de deux hommes, par chaque enfant émigré, durant tout le temps de la guerre ; puis, l'enlèvement de tous leurs titres de propriété ; puis leur bannissement à perpétuité du territoire français ; puis, en cas d'infraction de leur bannissement, leur arrestation, leur jugement par une commission militaire et leur exécution dans les vingt-quatre heures ; puis, la destruction de leurs châteaux et des fortifications qui les entourent ; puis, la suppression irrévocable du nom de châteaux donnés à leurs habitations ; puis, les poursuivant jusqu'à la troisième génération, elle déclare inhabiles à toutes fonctions administratives, municipales et judiciaires, les père, fils, frère, oncle, neveu, époux d'émigrés et alliés au même degré ; puis, pour en finir avec cette race odieuse, elle décrète de ne faire ni paix ni trêve avec les aristocrates, et les met tous hors la loi¹.

Avant de quitter la noblesse, arrêtons-nous un instant pour voir **la part qui revient à l'antiquité classique** dans la suppression de ce grand corps. A ce que nous avons déjà dit, nous ajouterons les détails suivants.

C'est au nom des Grecs et des Romains, que les titres de noblesse sont supprimés. Par l'organe de leurs élèves, ces maîtres admirés ne cessent de redire : «La langue française doit éprouver en même temps que l'empire la révolution qui doit la régénérer. Notre langue deviendra la plus noble des langues vivantes, si nous voulons la purifier au feu de la Liberté et la rendre enfin digne du Peuple-roi. Quoi de plus humiliant que d'être tutoyé par un faquin que l'on appelle monseigneur ? Les Spartiates, les Grecs et les Romains connurent-ils jamais ce mot insignifiant de notre langue corrompue ? S'il fut engendré par la féodalité, il doit disparaître avec ses horreurs (*Mercurie nat.*, t. IV, p. 1818).

«Qu'au titre même de monsieur, on substitue celui de **citoyen**. Le mot de citoyen est un **mot sacré**. Républicains comme les Romains, plus libres qu'eux, destinés à être aussi vertueux, ne faisons précéder les noms d'aucun titre. Disons : Pétion, Condorcet, Payne, comme on disait à Rome : Caton, Cicéron, Brutus. Si cette simplicité nous semble rudesse, si elle nous semble prématurée, ajournons-la, mais ajournons aussi la République» (*Patriote fr.*)

C'est au nom des Grecs et des Romains, que sont anéanties toutes les distinctions et décorations de la noblesse. «Il est essentiel, crient les lettrés de collège, d'après le grand principe de l'égalité, sans laquelle il n'y a point de république, de supprimer, non seulement toute distinction pécuniaire, mais toute distinction héréditaire de prince, duc, comte, marquis. On ne doit pas souffrir qu'un citoyen se dégrade en donnant à son égal un nom de dignité, autre que celui qui vient du suffrage de ses concitoyens et de la loi.

«J'insiste pour que les nobles soient contraints de remettre au président de leur district, leurs cordons bleus, leur toison, de s'enrôler en qualité de simples soldats dans la garde nationale ; en cette qualité de faire sentinelle devant le corps de garde du district, afin de rassurer pleinement les patriotes sur la sincérité de la conversion des Turquins. Alors, s'ils abjurent de cœur l'aristocratie, ils pourront devenir secrétaires de district, comme ce Démétrius, fils du roi Ptolémée, et prince royal de Syrie, à qui le Sénat fit avoir, à cause de sa belle main, une charge de greffier, qu'il exerça toute sa vie, dit l'histoire, avec beaucoup d'honneur. Ceux qui n'auront pas la philosophie de Démétrius, et ne seraient pas contents de ces conditions, peuvent aller sur les bords du Mississipi se faire appeler Monseigneur, ou Votre Altesse Sérénissime» (Camille Desmoulins, *Revol.*, t. II, p. 167).

C'est au nom des Grecs et des Romains, qu'on se moque de la noblesse et qu'on rend suspecte sa facilité à se dépouiller de ses titres et privilèges. «Il ne reste plus à nos ennemis, s'écrie la Révolution, d'autre ressource que celle dont usa le Sénat de Rome, quand, voyant le peu de succès de toutes ses batteries contre les Gracques, il s'avisait de cet expédient pour perdre les patriotes : ce fut d'engager un tribun d'encherir sur tout ce que proposerait Gracchus, et à mesure que celui-ci ferait quelque motion populaire d'en faire une bien plus populaire encore, et de tuer ainsi les principes et le patriotisme par les principes et le patriotisme poussés jusqu'à l'extravagance.

«Le jacobin Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villes conquises, le ci-devant feuillant Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à seize sous, Drusus mettait à huit le maximum. Ce qui lui réussit si bien que, dans peu, les habitués du Forum trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidirent pour leur défenseur qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica, dans la première insurrection... » (Vieux Cordelier, n°4, p. 15).

C'est au nom des Grecs et des Romains, qu'on demande la proscription de la noblesse et qu'on plaisante sur l'émigration à laquelle on la réduit. Par la bouche d'un de leurs disciples les plus dévoués et les plus influents, les antiques républicains disent : «L'Assemblée nationale doit faire ce que pratiquait le Sénat de Rome. Qu'elle rende cette courte sentence qui effrayait tant César et Antoine au milieu de leurs légions... qu'elle déclare M. de Choiseul-Gouffier et Baptiste Montmorin ennemis de la patrie. Traître Choiseul ! O Scelus ! o Pestis ! o Labes ! lui aurait dit Cicéron...

«Les lamentations sur l'hégire du comte d'Artois sont comiques. «Monseigneur comte d'Artois est du nombre des proscrits !... Ma plume s'arrête... je frémis..., mes cheveux se dressent sur ma tête... La postérité le croira-t-elle ?» Eh ! monsieur l'aristocrate, la postérité a bien cru que le roi Denys s'était fait maître d'école à Corinthe ; elle a bien cru que les Turquins n'étaient jamais rentrés dans Rome ; elle a bien cru que Brutus avait fait mourir ses enfants pour

¹ Décrets des 2 et 12 sept. et 25 nov. 92, 18 mars 93, 13 pluviôse an II, 7 vendém. an IV, 27 mars 93, 25 brum. an III.

avoir voulu les rappeler ; elle a bien cru que Aristodème, Agis, avaient été mis à mort par leurs sujets, et tu te récries que Madame la comtesse d'Artois ait été obligée de suivre son mari !» (Camille Desmoulins, *Révol.*, t. II, p. 274-278).

C'est au nom des Grecs et des Romains, qu'on demande l'**éborgement de la noblesse**. «Citoyens, voilà cinq ou six conspirations consécutives, la conspiration Broglie, la conspiration Favras, etc. Dites-moi, combien vous en faudrait-il encore, pour vous apprendre le degré de confiance que vous devez donner aux discours gravés sur l'airain, au serment civique, et à la toge de cette multitude de grands et de petits satrapes réformés, qui n'attendent que le moment favorable pour prendre l'habit militaire et la cocarde noire ? N'espérons avec eux ni paix ni trêve. Souvenons-nous de ce mot de Cicéron, dont j'ai fait l'épigraphe heureux de la France libre, et qui valait mieux que toute ma brochure : *Quæ quoniam in foveam incidit, obruatur* : «Puisque la bête est dans le piège, qu'on l'assomme».

Souvenons-nous de ce que disait éternellement le vieux Caton, toutes les fois qu'il allait au Sénat et que c'était son tour d'opiner. Quel que fût l'ordre du jour, sans s'embarasser de la sonnette qui l'y rappelait, il ne disait que ces deux mots : *Delenda Carthago* ; «j'opine qu'il faut détruire Carthage». J'opine qu'il faut raser le château de Versailles au lieu de le rebâtir ; j'opine qu'il faut descendre au moins avec une lanterne comminatoire dans les quatre-vingt-trois départements...» (Camille Desmoulins, *Révol.*, t. I. p. 267).

«Si le club monarchique se contentait d'arborer l'étendard de la servitude, un peuple généreux pourrait le souffrir, comme les Spartiates ont souffert les Ilotes ; mais lorsque ces vils esclaves, ces serpents venimeux se glissent sous l'herbe pour darder leur poison, il est de la Nation d'écraser les insectes qui menacent la tranquillité et la salubrité de nos jours. Le club monarchique est un repaire de conspirateurs, c'est à l'assemblée d'ordonner que ces nouveaux Manlius soient précipités du roc Tarpéien» (*Mercur nat.*, t. I, p. 332).

Le même langage, les mêmes idées, les mêmes arguments se lisent à chaque page du *Moniteur*, ainsi que dans les publications nombreuses et trop peu connues de cette époque. La noblesse peut dire maintenant ce qu'on gagne à faire étudier à la jeunesse, même sous des maîtres religieux, le beau latin et le beau grec dans les grands auteurs de Rome et d'Athènes.

CHAPITRE X - LA RÉVOLUTION ET LA MONARCHIE (Suite).

AVILISSEMENT DE LA ROYAUTÉ. - STATUE DÉCERNÉE À ROUSSEAU.- MÉPRIS DE LA ROYAUTÉ. - PRÉROGATIVES ROYALES ATTAQUÉES ET SOUTENUES AU NOM DES GRECS ET DES ROMAINS. - INSURRECTION, DÉCHÉANCE ET RÉGICIDE PRÊCHÉS PAR LES ROMAINS ET LES ATHÉNIENS.

En abolissant la noblesse, la Révolution détruisait l'ouvrage avancé qui protégeait la place ; et la place, c'était la royauté. Comme elle avait livré la Religion au mépris, la Révolution commence par avilir la Royauté. Profitant de la faiblesse du monarque, elle lui **fait faire des actes qui ruinent son autorité** dans le respect des peuples. Entre un grand nombre citons seulement quatre exemples.

Elle fait **signer** à Louis XVI la **Déclaration des Droits de l'Homme et la Constitution civile du clergé. En cela, le prince infortuné signe son abdication, et comme roi et comme roi très chrétien ; car il signe la souveraineté absolue de l'homme ou du peuple dans l'ordre religieux et social.**

Elle lui fait signer l'abolition de sa meilleure milice, la noblesse.

Elle lui fait signer l'apothéose de ses plus grands ennemis. La postérité voudra-t-elle croire que le nom de Louis XVI se trouve à la tête et au bas de la pièce suivante ?

«Louis, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, salut.

«L'ASSEMBLÉE NATIONALE a décrété, et nous voulons et ordonnons ce qui suit :

«L'ASSEMBLÉE NATIONALE, pénétrée de ce que la NATION française **doit à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau**, et voulant lui donner dans la personne de sa veuve un témoignage de la reconnaissance nationale, décrète ce qui suit (Décret de l'Assemblée nationale du 21 décembre 1790):

1° Il sera élevé à l'AUTEUR D'ÉMILE et du CONTRAT SOCIAL, une STATUE portant cette inscription : LA NATION FRANÇAISE LIBRE, A JEAN-JACQUES ROUSSEAU. Sur le piédestal sera gravée la devise : *Vitam impendere vero*.

« 2° Marie-Thérèse Le Vasseur, veuve de Jean-Jacques Rousseau, sera nourrie AUX DEPENS DE L'ÉTAT ; à cet effet, il lui sera payé annuellement, des fonds du Trésor national, la somme de douze cents livres.

«Mandons et ordonnons à tous les tribunaux, corps administratifs et municipalités, que les présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs ressorts et départements respectifs, et exécuter comme **loi du royaume**.

«En foi de quoi, Nous avons signé et fait contresigner ces dites présentes, auxquelles Nous avons fait apposer le SCEAU de l'État. A Paris, le vingt-neuvième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix.

Signé : Louis. Et plus bas, M.-L.-F. DUPORT, et scellées du Sceau de l'État».

Elle lui fait **écrire officiellement à l'Europe entière qu'il applaudit à la Révolution**. Voici quelques passages de l'étrange lettre adressée, au nom de Louis XVI, par M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, aux ambassadeurs et ministres près les cours, et imprimée par l'ordre de l'Assemblée.

«Le roi me charge, monsieur, de vous mander que son intention la plus formelle est que vous manifestiez ses sentiments sur la Révolution et sur la Constitution, à la cour où vous résidez....

«Ce que l'on appelle la Révolution n'est que l'anéantissement d'une foule d'abus, accumulés depuis des siècles¹, par les erreurs du peuple ou le pouvoir des rois.

¹ La royauté devait compter bientôt parmi les abus.

«Les ennemis de la Constitution ne cessent de répéter que le roi n'est pas heureux : comme s'il pouvait exister pour un roi d'autre bonheur que celui du peuple ! Ils disent que son autorité est avilie : comme si l'autorité fondée sur la force n'était pas moins puissante et plus incertaine que l'autorité de la loi ! Enfin, que le roi n'est pas libre ! Calomnie atroce, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée ; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le consentement que Sa Majesté a exprimé plusieurs fois de rester au milieu des citoyens de Paris, consentement qu'il devait accorder à leur patriotisme, même à leur crainte et surtout à leur amour...

«Paris, ce 23 avril 1791».

Enhardi par ces glorieux succès, la Révolution attaque directement la royauté. Ne parlons ni des journées d'octobre, ni des journées de juin et d'août, où elle **va l'insulter, l'outrager** jusque dans ses palais ; ne parlons ni des nombreux et abominables pamphlets publiés contre elle, occupons-nous seulement des actes faits et signés par la Révolution elle-même.

Le 23 octobre 1790, elle décrète que le drapeau tricolore remplacera le drapeau blanc ; que les anciens étendards ou guidons seront brûlés à la tête de la troupe sous les armes.

Le 24, elle décrète que les boutons des gardes nationales porteront écrits : La loi, le roi. Cette devise fut vivement critiquée par les vrais républicains : «Il fallait, disaient-ils, graver : Le peuple français. Combien cette devise eût été plus noble ! la fierté romaine y respire». En attendant, un garde national signait : «Soufflot, le Romain, commandant un bataillon des gardes nationales».

Le 31 mai, elle renvoie les gardes du roi et en met le commandant en jugement pour cause d'incivisme. Peu après, elle ordonne de dire bleu national, au lieu de bleu de roi ; elle efface les fleurs de lis même de l'écusson royal ; elle veut que tout militaire possesseur de brevet, commission ou lettres de service expédiés avec les signes de la royauté, les fasse passer sans délai au ministre de la guerre qui lui en adressera une nouvelle expédition au nom de la République ; elle supprime tous les signes de la royauté dans les églises et dans les monuments publics ; elle veut que les particuliers les fassent disparaître de tous les meubles ou ustensiles d'un usage journalier, sous peine de confiscation ; elle défend à tout fabricant de papiers ou propriétaire de papeterie d'employer des formes ou transparents, portant des fleurs de lis ou autres attributs de la royauté, sous peine de confiscation des papiers et instruments de l'art. En cas de réimpression de livres, gravures, cartes géographiques, elle défend aux imprimeurs ou éditeurs de réimprimer les privilèges du roi, ou les dédicaces à des princes, seigneurs, altesses ; elle défend aux relieurs, graveurs, sculpteurs, peintres, dessinateurs, d'employer comme ornement aucun emblème de la royauté.

Pour en finir plus vite, elle ordonne, au nom des Grecs et sur la motion de Camille Desmoulins, de fondre toutes les statues des rois. «Timoléon, dit-il, ayant rétabli la liberté à Syracuse, pour n'y laisser aucune trace de la tyrannie, et pour subvenir à un déficit, fit vendre à l'encan toutes les statues des rois... Pourquoi ne ferions-nous pas également justice de toutes celles que nous avons en France ? Pourquoi ne pas exercer, pour toutes leurs dilapidations du trésor, une sorte de recours contre les images de ces rois, et les obliger à payer leur contribution patriotique, en les métamorphosant en pièces de six liards ?» (*Révol.*, t. II, p. 149).

Enfin, poussant la haine jusqu'aux limites du ridicule, elle décrète que «tous les propriétaires de maisons, et, à leur défaut, les locataires ou fermiers, aux frais desdits propriétaires, seront tenus, dans un mois pour tout délai, sous les peines portées par la loi, de faire retourner toutes les plaques de cheminées ou contre-feux portant des fleurs de lis»¹.

Le 20 septembre 1793, elle décrète, sur la proposition de Garran-Coulon, que le bonnet de la liberté sera substitué aux fleurs de lis, marquées sur les milles qui bordent les routes de France².

Enfin, pour anéantir jusqu'à la dernière trace de la royauté, elle s'en prend aux tombes des morts. Le 1^{er} août 1793, elle décrète que tous les tombeaux et les mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la république, seront détruits le 10 août prochain. (*Monit.* 2 août).

Pendant qu'on joue avec la tête des rois, qu'on jette leurs cendres au vent, qu'on mutilé leurs statues et qu'on les traîne dans la fange, on chante avec ivresse ces vers d'un élève du collège Louis-le-Grand, le dithyrambe Lebrun :

Purgeons le sol des patriotes
Par des rois encore infecté :
La terre de la liberté
Rejette les os des despotes !
De ces monstres divinisés
Que tous les cercueils soient brisés !
Que leur mémoire soit flétrie !
Et qu'avec leurs mânes errants
Sortent du sein de la patrie
Les cadavres de ses tyrans !

La royauté démantelée, effacée dans tout ce qui peut en rappeler le souvenir, la Révolution s'attaque à l'institution même. Voyons sous l'influence de quel principe, sous le patronage de quels noms, sous l'autorité de quels exemples, elle marche à l'accomplissement de son œuvre.

¹ Décrets des 24 oct. 90, 31 mai 92, 1^{er} brum. an II, 10 brum. id., 21, id., 25 id., etc.

² Dans une société de jacobins il fut défendu à l'unanimité de jouer aux échecs parce que ce jeu rappelle des souvenirs de royauté. Un lettré de l'époque, J : B. Guyton-Morveaux, proposa de républicaniser ce jeu, «en proscrivant des noms et des formes auxquels nous avons juré une haine éternelle». Il remplace le roi par le drapeau. «La pièce appelée si bêtement reine sera l'officier général ; les tours seront les canons ; les fous, la cavalerie légère ; les ci-devant chevaliers, les cavaliers ; les pions, l'infanterie. Ainsi on écartera du jeu d'échecs toute expression qui pourrait contraster avec les mœurs républicaines et rappeler l'absurde idolâtrie des rois». L'invention de Morveaux fut jugée digne des honneurs du *Moniteur*. 11 nov. 1793.

Remontant à l'idée païenne qui la domine et l'inspire, la Révolution commence par déclarer qu'elle ne veut pas du titre de roi de France. Ce titre l'offusque, «attendu que les anciens monarques, ne s'appelant que rois des Perses, des Scythes, des Macédoniens, semblaient se regarder plutôt comme les chefs que comme les maîtres du pays ; tandis que ceux d'aujourd'hui, s'appelant plus hardiment rois de France, rois d'Espagne, tiennent ainsi le terrain, et sont bien sûrs d'en tenir les habitants» (*Monit.* 20 oct. 1789).

Puis, elle déclare qu'elle ne veut pas de ces mots **par la grâce de Dieu**, attendu qu'un roi n'est roi que par la grâce du peuple (Id. oct. 1790). En conséquence, elle proclame que le roi n'est que le représentant héréditaire de la nation, son premier commis, créé par elle, maintenu par elle, responsable à elle (Id. 4 nov. 1789, 23 juin 92). **Là est toute la théorie du régicide qui s'accomplira plus tard.**

En attendant, les républicains de Rome et d'Athènes poussent des cris de fureur aux moindres marques de respect données à la royauté. L'Assemblée nationale décrète que la justice sera rendue au nom du roi. Là-dessus de s'écrier : «Y a-t-il rien de plus inconséquent et de plus servile que ce décret ? Ils ont reconnu cent fois que la Nation est le Souverain, et ils rendent la justice non au nom du souverain, mais au nom du pouvoir exécutif, qui n'est qu'une commission subalterne et amovible par sa nature, comme toutes les commissions. La justice n'est que l'application de la loi : partant, elle doit être rendue au nom du législateur, et non pas de celui qui n'est que l'instrument passif et aveugle de la loi. Le roi n'est rien, à proprement parler, que le premier huissier, ou, si l'on veut une qualification plus relevée, le commandant général des huissiers du pouvoir législatif. A-t-on jamais, chez aucun peuple, rendu la justice au nom du premier huissier ? Qui ne voit que la loi a deux représentants dans une nation : le pouvoir législatif qui la médite et la décrète, c'est la partie noble et intelligente ; et le pouvoir exécutif qui l'applique, c'est la partie animale.

«Pourquoi retrouve-t-on toujours dans les décrets ce mot si malsonnant à des oreilles républicaines : «Le roi sera supplié ? » Il semble que prier ne serait pas encore assez humble ! La Nation parle à un individu, vingt-quatre millions d'hommes à un seul, le Souverain à un sujet ; et cette Nation oublie sa souveraineté ; elle se dégrade pour supplier son sujet !.... Ce qui est infiniment plaisant pour les observateurs des galeries, c'est de voir, au moindre message du pouvoir exécutif, et pendant la lecture de ses lettres, l'érection de toutes ces oreilles de représentants, la contenance et l'attitude des douze cents rois, l'admiration, la stupidité, la superstition, la servitude peinte sur tous les visages. En étudiant toutes ces physionomies on se croit transporté dans une antichambre, et non au milieu du congrès de la République de France, et dans ce Sénat qui parut à Cinéas une assemblée de rois. Ils ont décrété les 25 millions par assis et levé, et à l'un de ces assis et levés, il ne s'est trouvé que quatre républicains qui aient eu le courage de se tenir debout» (Camille Desmoulins, *Révol.*, p. 429, 523, 552).

Les cris augmentent lorsque l'abbé Sieyès ose conserver dans la loi sur la presse quelques paroles respectueuses pour la royauté. Sur-le-champ, il est relevé par les Romains du péché d'incivisme. «La première fois que je vis l'abbé Sieyès, écrit le doyen des Cordeliers, je fus fort content de cette tête. Je crus remarquer en lui ce caractère de tête et cette pâleur qui effrayait César dans Cassius et Cimber ; j'étais ravi de lui voir ces traits d'un conjuré et je le prenais pour un Romain. Aujourd'hui, je vois bien que ce n'est qu'un chanoine de Chartres. Quelle différence dans les siècles et dans les hommes ! Si vous étiez né à Rome, mon cher docteur, et que vous eussiez parlé des rois avec respect, vous auriez été pour le moins noté sur les tablettes du censeur ; vous auriez passé pour un citoyen indigne du nom d'homme, pour un homme de la seconde espèce, d'une espèce inférieure et servile ; on vous aurait regardé comme les colons regardent les noirs.

«Puisque les temps sont changés, je n'empêche pas, monsieur l'abbé, que vous parliez du prince avec vénération ; mais du moins vous dirai-je, comme Cicéron à Antoine : Il fallait ramper tout seul, te prosterner tout seul, embrasser tout seul les genoux de César ; mais nous ne t'avions pas donné la mission de nous jeter tous avec toi à ses pieds» (*Révol.*, p. 132).

Ceci est à l'eau de rose en comparaison de l'algarade suivante : «Dans son adresse, Saint-Priest a l'insolence de nous appeler deux fois les sujets de Louis XVI ! Vil esclave, retourne au faubourg de Péra, où tu es né, où tu as sucé la servitude avec le lait, où tu as été élevé à regarder comme le comble des honneurs d'être admis à te prosterner trois fois devant un sultan imbécile. Tu es indigne d'avoir ce front de l'homme, ce front élevé vers le ciel, et les deux pieds, faits pour soutenir droit le plus fier des animaux. Va marcher à quatre pattes à Constantinople, ou reste caché dans les antichambres des Tuileries. Là, dis : Le roi, mon maître, dis-toi le plus humble de ses sujets, de ses valets, si tu veux ; mais apprend que les Français n'ont de maître que la loi, ne sont sujets que de la loi. Tu as beau faire, nous sommes parvenus enfin à inculquer dans l'esprit des peuples ce grand principe de l'égalité. Nous avons allumé ce volcan éternel d'insurrection contre tout despotisme. Garde-toi de nous traiter comme des sujets d'un roi ; car nous saurions te montrer que, puisque tu ne veux pas être notre égal par la loi, nous serons tes maîtres par la force». (*Révol.*, t. III ; p. 177).

La violence de leur langage fut au comble lorsque, le 1^{er} janvier 1791, le président de l'Assemblée se rendit aux Tuileries, pour faire au roi et à la famille royale les compliments d'usage. Il dit entre autres choses : «Sire, nous nous rappelons avec attendrissement que vous vous êtes déclaré le chef de votre peuple, en vous mettant à la tête de la Révolution» (*Monit.*, ib.)

Aussitôt les Romains de reprendre : «Pendant que vous aduliez César, on jouait Brutus aux Français. La pièce était applaudie à tout rompre. Quelle disparate scandaleuse entre la conduite des représentés et le système adulateur des représentants ! Combien de Brutus parmi les premiers !... «Nous nous rappelons avec attendrissement que vous vous êtes déclaré le chef de votre peuple !» - Un peuple libre a-t-il un chef ? - Votre peuple ! - Nous ne sommes donc pas à nous ? Nous sommes le peuple d'un autre, nous sommes les esclaves d'un maître ! - Et la reine ! - Des compliments à cette femme... l'Assemblée nationale, grand Dieu ! - Et son fils ! - Un enfant ! Le Sénat à ses pieds ! Les représentants

d'un peuple souverain ! O BRUTUS !» (*Mercuré nat.*, n°1).

Non seulement ils proscrivent toute marque extérieure de respect pour la royauté ; afin d'achever de l'**avilir**, ils veulent au nom des Romains que le roi de France soit vêtu comme un bourgeois. Ils écrivent : «L'homme libre ne veut point voir son général, son magistrat, son législateur en habits de théâtre. Il ne veut point les trouver dans les jardins de Lucullus ; il veut les voir couverts de laine et dans la médiocrité, tels que Cincinnatus, lorsqu'il quittait sa charrue pour sauver l'État ; Fabius, lorsqu'il refusa les présents du roi d'Épire ; Aristippe, qui légua sa fille à son ami. Je vois que nous nous abandonnons à de basses adulations... Mais nous avons parmi nous des Brutus, des Horaces, des Mutins, prêts à se brûler le poignet plutôt que de céder aux tyrans» (*Mercuré nat.*, t. II, n°22, p. 6, 52).

La Constitution disait : «L'héritier présomptif portera le nom de prince royal». Et les républicains de collègue de demander : «Pourquoi conserver cette dénomination de prince ? Le fils de Brutus n'était ni altesse, ni prince» (*Journal de Prudhomme*, p. 133).

Et la reine ! «Si jamais deux mots ont dû s'étonner de se trouver ensemble, ce sont ceux-ci : Reine des Français. La Russie, l'Angleterre, la Hongrie, la Suède, peuvent avoir des reines, mais ce qui a toujours distingué les Francs, c'est qu'ils n'en ont point. Il ne peut pas y avoir de reine des Français, la loi salique est formelle. Marie-Antoinette d'Autriche est la femme du roi, et rien de plus. Pour moi, rien ne pourra forcer ma bouche à saluer une femme de ce nom de reine des Français.

«Depuis que l'Assemblée nationale l'a décrété, j'ai reconnu, comme les autres, Louis XVI pour roi des Français ; en conséquence, j'ôte mon chapeau quand il passe, et si je suis de garde, je présente les armes ; mais vous m'avouerez, mes chers concitoyens, que pour des philosophes, pour des amis de la liberté et de l'égalité, c'est bien assez d'une Majesté» (Camille Desmoulins, *Révol.*, t. 1, p. 97).

Du mépris de la royauté on passe à la **spoliation de ses biens**. C'est au nom des Grecs qu'on la demande. «Du temps d'Homère, disent les admirateurs de la belle antiquité, celui de tous les rois qui faisait la meilleure chère et qui avait les plus beaux jardins, le roi des Phéaciens, n'avait pas plus de mille arpents, plantés la plupart en pommiers, dont Homère parle avec enthousiasme, tandis qu'il ne daigne pas dire un mot des fauves, ni de la chasse à tir d'Alcinoüs. Et vous, déplorez donc amèrement le dépouillement de Louis XVI ; posez une tirelire dans les quatre-vingt-trois départements pour l'aider à vivre» (*Révol.*, t. IV, p. 301).

Et la Nation décrète la vente de tous les biens de la couronne.

Après la spoliation des biens vient l'**abolition des prérogatives**. C'est au nom des Grecs et des Romains qu'on avait attaqué et défendu les privilèges de la noblesse ; c'est au nom des mêmes autorités qu'on discute les prérogatives de la royauté.

Est-ce au roi, est-ce à la Nation qu'appartient le droit de déclarer la guerre ? Cette première question est élucidée par les lumières de l'antiquité païenne. M. de Clermont-Tonnerre plaide pour le roi, et répondant à l'objection : «La Nation peut-elle abandonner un droit si précieux ?» Ne confondons pas, dit-il, la Nation qui a créé tous les pouvoirs avec le corps constituant, qui, comme le roi, n'existe que par la Nation, contre lequel il y a aussi le terrible remède de l'insurrection. Il y a deux écueils à éviter : celui de céder rapidement au vœu national quand ce vœu est passion ; celui de lui résister quand il est justice. Souvenez-vous de Démosthène rappelant en vain au peuple, avec tous les charmes de l'éloquence, les intérêts du peuple ; voyez-le dénoncer en vain les orateurs soudoyés par Philippe ; voyez ce peuple ingénieux et frivole détourner les yeux de l'intérêt de la patrie pour se repaître des adulations macédoniennes» (*Monit.* 19 mai 90).

Après M. de Clermont-Tonnerre, qui invoque les Athéniens, c'est M. de Cazalès qui appelle au secours de la monarchie française les Romains et les Spartiates. «Toutes les nations, s'écrie l'orateur chrétien et monarchique, qui ont connu la division des pouvoirs, ont confié le droit de paix et de guerre au pouvoir exécutif. A Rome, ce Peuple-roi, jaloux jusqu'au délire du pouvoir législatif, avait confié au Sénat le pouvoir de faire la paix et la guerre ; avec le pouvoir exécutif, il n'est pas possible de méconnaître l'utilité de cette combinaison...» Puis, convaincu qu'il est de l'intérêt de la patrie de conserver au roi le pouvoir de déclarer la guerre, il ajoute : «Or, la patrie doit être l'objet exclusif de notre amour. L'amour de la patrie fait plus que des hommes, il fait des citoyens. Il a créé les Spartiates, à l'existence desquels nous sommes tentés de ne pas croire, en voyant combien nous sommes indignes de les imiter» (*Monit.* 22 mai 90).

Enfin, arrive Mirabeau, qui, de sa voix de tribun, invoque en faveur de la prérogative royale l'autorité du peuple-roi, du législateur par excellence. Il s'attache à montrer qu'une assemblée de sept cents députés n'est pas capable d'exercer le droit de paix et de guerre, que dans cette supposition toute responsabilité est vaine. «Ce Romain, s'écrie-t-il, qui, portant la guerre dans les plis de sa toge, menaçait de secouer, en la déroulant, tous les fléaux de la guerre, celui-là devait sentir toute l'importance de sa mission. Mais le sénat nombreux qui l'envoyait au milieu d'une discussion orageuse et passionnée, avait-il éprouvé cet effroi que le redoutable et douteux avenir de la guerre doit inspirer ?»

Puis répondant à l'objection que le roi peut abuser de ce pouvoir et de ses succès militaires, il ajoute : «C'est parmi les nations qui n'avaient point de rois que ces succès ont fait les rois. C'est pour Carthage, c'est pour Rome que des citoyens tels qu'Annibal et César étaient dangereux. Tarissez l'ambition ; faites qu'un roi n'ait à regretter que ce que la loi ne peut accorder ; faites de la magistrature ce qu'elle doit être, et ne craignez plus qu'un roi rebelle, abdiquant sa couronne, s'expose à courir de la victoire à l'échafaud» (*Monit.* 22 mai 90).

Le même jour où, tout en ayant l'air de défendre la royauté, on la menace de l'échafaud, le théâtre exalte contre elle l'opinion publique en jouant *Manlius Capitolinus*.

Du droit de faire la guerre on passe à celui de nommer les généraux de l'armée, et, au nom des Grecs et des Romains, on le réclame en faveur du peuple. Le rapporteur de la commission s'exprime en ces termes : «Nous avons

des militaires dont le patriotisme est pur et inaltérable. C'est un bienfait particulier de la NATURE ; ils sont nés avec Athènes, Sparte et Rome dans le cœur. Rome perdit sa liberté lorsque les légions nommèrent leurs chefs. Il serait sans doute à craindre, en accordant ce privilège, que le choix n'allât chercher des hommes complaisants pour les passions des électeurs. Mais ce qu'il n'est point inutile d'observer, c'est que dans Athènes, dans Sparte et dans Rome, c'était le peuple qui nommait les généraux ; c'est que dans Rome, c'était le peuple qui nommait les tribuns chargés de faire des levées. Les officiers du peuple passaient en revue chaque tribu, marquaient les citoyens qui devaient marcher contre l'ennemi... Tant que cet ordre exista, la république fut en sûreté». (Rapp. sur l'avancement mil. 5 octobre).

Viennent ensuite les **lettres de cachet**. C'est Danton et Mirabeau ; disons mieux, ce sont les Athéniens qui les font supprimer. «Trente tyrans, s'écrie Mirabeau, oppriment Athènes ; Thémamène, admis à partager leur pouvoir, et non complice de leur fureur, ose s'y opposer. Son implacable ennemi, Critias, l'accuse devant le Sénat de troubler l'État et de conspirer contre le gouvernement. Ce sénat servile ne l'est point assez pour condamner Thémamène ; il n'ose l'absoudre, mais il frémit de verser le sang de ce courageux citoyen. Critias s'aperçoit qu'on balance à servir sa haine ; il lève la voix et dit : «C'est le devoir d'un souverain magistrat d'empêcher que la justice ne soit surprise. Je remplis ce devoir. La loi ne veut pas qu'on fasse mourir un des trois mille, si ce n'est pas l'avis du Sénat. Eh bien, j'efface Thémamène de ce nombre, et le condamne à mort en vertu de mon autorité et de celle de mes collègues.

«Thémamène se réfugie au pied de l'autel et s'écrie : «Je m'étonne que des gens sages comme vous ne voient pas qu'il n'est pas plus difficile d'effacer leur nom du rôle des citoyens que celui de Thémamène». Critias viole l'asile où s'est réfugiée sa victime ; ses satellites l'arrachent de l'autel ; les sénateurs consternés fuient et se dispersent. Socrate seul prodigue d'impuissants efforts pour sauver l'innocent opprimé.

«L'application saute aux yeux. «O mes aveugles concitoyens, nous crie M. Danton, ne comprendrez-vous pas cette effrayante vérité : Il n'est pas plus difficile d'effacer votre nom du rôle des citoyens que le mien» (Camille Desmoulin, *Révol.*, p. 115).

Dans la prévision que la royauté ne se laissera pas annihiler sans combat, la Révolution prend ses mesures. Chaque jour les Romains, maîtres de la tribune et de la presse, poussent **à la résistance, à l'insurrection, et au besoin à la déchéance**.

C'est Goupil de Préfelin qui du haut de la tribune s'écrie : «Catilina est aux portes de Rome ; Catilina menace d'égorger les sénateurs, et l'on fait la futile et frivole question : Y a-t-il à délibérer ?» (*Monit.* 30 août 90).

C'est un illustre lettré qui écrit au démagogue Desmoulin : «Courage, cher défenseur de la liberté ! Quand même la bataille d'Allia serait perdue, quand même les Gaulois seraient dans Rome, nous ne vous abandonnerons pas. Comme ces sénateurs vénérables qui attendirent les barbares sur leur chaise curule, nous saurions braver la mort et mourir à notre poste. Mais, grâce au ciel, les Romains n'ont point été vaincus. Quoiqu'on rebâtisse en ce moment Versailles, et que notre Caton, M. Camus, le souffre, on n'a point encore rebâti le despotisme. Elle respire encore au milieu de nous la toute-puissante Assemblée nationale ; elle respire pour la terreur des despotes non seulement de la France, mais encore de l'Europe» (*Révol.*, p. 115).

C'est Anacharsis Clootz qui, prêchant la résistance et quelque chose de plus que la résistance, s'exprime en ces termes parfaitement classiques : «Continuez à foudroyer les tyrans et leurs suppôts. Votre véhémence vous attire des ennemis ; on vous accuse d'un déchaînement coupable. Mais Démosthène et Cicéron étaient moins modérés que vous, lorsqu'il s'agissait du salut de la Grèce et de Rome, contre les attentats du roi de Macédoine et de Catilina. Les novices de la liberté voudraient soustraire le sceptre aux carreaux de l'éloquence ; ils s'irritent en voyant lever d'une main hardie la pourpre royale. Mais les émissaires de Philippe accusaient les Desmoulin d'Athènes de la même audace ; ils insinuaient au peuple qu'en arrachant le masque au pouvoir exécutif de la Grèce, c'était blesser les amphictyons qui eurent la faiblesse de rendre Philippe l'arbitre de leurs décrets. L'événement justifia les imprécations énergiques de Démosthène. Tâchons de conserver la liberté indéfinie de la presse, si nous voulons conserver la liberté conquise. Ce palladium inconnu aux anciens nous préservera du joug des Macédoniens» (*Révol.*, p. 193).

C'est Camille Desmoulin qui, poussant ouvertement à l'insurrection, dit : «Le mot insurrection est crétois ; il désigne le droit de soulèvement accordé aux citoyens de Crète par les lois du sage Minos, lorsque la magistrature abusait de sa puissance... Je me suis fabriqué des provisions le 12 juillet, d'après ces mots du consul dans les dangers de la République : *Videte ne quid respublica detrimenti capiat*. D'après ces mots de notre général, l'insurrection et la lanterne sont les plus saints devoirs» (*Révol.*, p. 167-496).

C'est le Mercure national qui fait entendre ce cri : «Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers ! Vous délibérez Athéniens, et Philippe est à vos portes ! Vous dormez, Français, et vos plus cruels ennemis sont dans votre sein ! vous dormez, et ils veillent ! Trop confiants dans vos forces, vous vous trouverez chargés de chaînes à votre réveil !» (T. III, p. 1386).

C'est la *Décade philosophique* qui, donnant le thème des lampions de 1848, dit nettement : «Du pain, du fer et du salpêtre, voilà tout ce qu'il faut à des républicains» (p. 201).

C'est toute une cohue de lettrés qui demandent à grands cris **la déchéance et le régicide**, au nom des Grecs et des Romains, leurs maîtres et leurs modèles. «Il n'a pas suffi aux Romains, dit l'un, d'abolir le nom de roi, ils ont jugé qu'ils devaient extirper la royauté, en arracher les branches et la racine, dans quelque main que l'exercice en fût confié. Ils s'efforcèrent donc d'imprimer dans l'esprit des peuples des principes si purs et si élevés, qu'ils suffirent pour leur inspirer une haine éternelle contre le despotisme. Dès lors, le nom de roi devint odieux au peuple romain. Voilà les sentiments qui animent les peuples libres, ceux qui conviennent aux Français, s'ils veulent l'être» (Macharmont, *Souv. des peuples*, t. I).

«Il est temps, s'écrie un autre, de terminer cette lutte révoltante de la royauté contre la république. Lorsque les Prussiens se répandaient comme un torrent dans les plaines de la ci-devant Champagne... alors il était indubitable que quelque nouveau César croyait déjà toucher au dénouement en voyant la France déchirer, comme Caton, ses entrailles de sa propre main. Mais Caton ne fut qu'un simple mortel et le peuple, image de la Nature, est impérissable comme elle» (Billaud-Varennnes, *Décade phil.*, t. I, p. 45).

En prenant pour épigraphe de son journal le mot que nous allons citer, un troisième répète chaque jour pendant deux ans, vingt mille fois par jour, le cri régicide d'un Romain : *Victima haud ulla amplior potest magisque opima mactari Jovi, quam rex* (Senec. Trag.) La victime la plus belle et la plus agréable qu'on puisse immoler à Jupiter, c'est un roi ! (*Révol.*, de Desmoulins).

C'est Lebrun qui fait chanter dans toute la France le fameux couplet :

Tyrans, les nations sommeillent.
Ah ! si jamais ils se réveillent
Ces peuples souverains détrônés par les rois !

Enfin, c'est l'Assemblée tout entière qui, traduisant sa pensée par un acte inouï dans l'histoire d'aucun peuple chrétien, inaugure solennellement, dans la salle de ses séances, le buste de Brutus (Décret du 25 juillet 1793). Placé au-dessus du fauteuil du président, le classique ennemi des rois plane sur l'Assemblée, l'inspire de son esprit et lui dicte sa conduite.

CHAPITRE XI - BRUTUS ET LOUIS XVI.

LA RÉVOLUTION SE PERSONNIFIANT DANS BRUTUS. - BRUTUS PATRON DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DU CLUB DES JACOBINS. - BRUTUS EXALTÉ. - BRUTUS POUSSANT À L'ABOLITION DE LA ROYAUTE. - SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 1792. - ADRESSES À LA CONVENTION. - FÊTE DE L'ABOLITION DE LA ROYAUTE.

A l'exemple de l'Assemblée, le club des Jacobins prend officiellement **Brutus pour son patron. Dès ce moment la Révolution tourne nettement à l'abolition de la royauté et au régicide.** Personnifiée dans Brutus, elle ne commit plus que les exemples et les maximes des tyrannicides de l'ancienne Rome. Elle les invoque à tout propos. Ils sont le meilleur argument de ses orateurs, comme *l'ultima ratio* des acteurs du drame sanglant qui se dénoua le 21 janvier.

La statue de Brutus est dans toutes les rues, son nom dans toutes les bouches. Son effigie baisée, vénérée, fait verser des larmes et pousser des soupirs : «O vous, les plus grands des humains, vous dont mon cœur a arrosé de larmes d'admiration et de reconnaissance les images sacrées, divin Caton, divin Brutus, etc.» (*Monit.* 10 octobre 1794). Chaque soir, sur tous les points de la France, le théâtre l'offre aux applaudissements frénétiques de la foule : entrons dans quelques détails.

«Le 27 août 1792, le peuple régénéré brisait les bustes des grands hommes de la France chrétienne, renversait de tous côtés les statues des rois et les tableaux des saints. Toutes les images furent remplacées par le buste de Brutus. C'était le roi qui l'avait fait venir de Rome, lorsque David fut chargé par Sa Majesté de faire le tableau du supplice des fils de ce Romain.

«Brutus fut multiplié à l'infini. Des copies en plâtre enlaidirent presque toutes les assemblées et sociétés populaires du royaume. Ce farouche aristocrate romain fut alors nommé patron de tous les Jacobins de l'univers. Le buste de Brutus ayant été apporté solennellement dans la salle de la rue Saint-Honoré, Manuel le présenta à tous les républicains de la France et tint ce discours : «C'est ici, dit-il, qu'il faut préparer la chute des rois, la chute de Louis le dernier. C'est donc ici que doit reposer l'image de ce grand homme, qui, le premier, a manifesté le désir de purger la terre des rois. Regardez Brutus, citoyens, il vous rappellera sans cesse que, pour être de bons citoyens, vous devez toujours être prêts à sacrifier ce que vous avez de plus cher, même vos enfants, au bien de votre pays.

«Actuellement que les élections s'avancent, considérez que s'il se trouve un Brutus dans l'Assemblée nationale, la France est sauvée, puisqu'elle n'aura plus de rois ! Nous devons donc tous jurer, et moi-même le premier j'en fais le serment : Dans quelque poste que je me trouve, tous mes efforts tendront à purger la terre de cette peste appelée royauté.

«Toutes les mains se lèvent au même instant et tous les membres prononcent avec énergie le serment suivant : Je promets d'employer, dans quelque poste que je me trouve placé, tous mes efforts pour purger la terre de la royauté».

«Brutus est alors adopté comme patron du club, qui donne l'ordre de prescrire le même serment à toutes les sociétés affiliées» (*Dernier tableau de Paris*, t. II, p. 101).

Le même jour, Anacharsis Cloutz vient dire à l'Assemblée nationale, en présence de Brutus, que Louis XVI n'aurait point de successeur ; que si les Timoléon et les Brutus n'avaient pas versé quelques gouttes d'un sang impur, des torrents de sang humain auraient coulé ; qu'un décret de proscription contre les monarques ferait cesser les maux de la République...

«Il faut, ajoute-t-il en glorifiant le régicide, de puissants motifs réprimants pour bourreler la conscience de puissants scélérats. Les républicains de la Grèce et de l'Ausonie se connaissaient en vertus publiques : imitons leur vénération pour les immortels Scévolas. Donnons des couronnes de chêne et des arpents fertiles aux vengeurs immédiats des droits de l'homme, aux sacrificateurs des empires, aux exécuteurs courageux de la justice éternelle. Quant, à moi, je prononce le serment d'être fidèle à la nation universelle, à l'égalité, à la liberté, à la souveraineté du genre humain. Gallophile de tout temps, mon cœur est français, mon âme est sans-culotte» (*Monit.* 29 août 94).

De longs applaudissements accueillent ce discours sanguinaire.

Le même jour le souvenir de Brutus inspire à l'Assemblée une résolution vraiment romaine. La section de la Sorbonne apporte à la barre les franges du drapeau qu'elle a reçu de Lafayette et qu'elle a brûlé. On propose de purifier cet or par le feu, avant de le recevoir dans le trésor public... «Non, s'écrie Merlin, l'or venu d'un traître doit être rejeté. Quand les Romains se furent affranchis du joug des tyrans, Brutus renvoya l'or de Tarquin et sa fille au camp de Porsenna» (ib.).

De son côté le peuple adore Brutus. Il l'adore au théâtre, dans les rues, à l'église et dans ses fêtes religieuses. L'admiration qu'il avait puisée au collège pour ce personnage classique, Voltaire l'avait exprimée dans sa tragédie de Brutus. Cette pièce était constamment jouée sur tous les théâtres. Plus qu'aucune autre elle contribue à exalter l'esprit du régicide.

«Et moi aussi, s'écrie un des spectateurs, je veux parler de Brutus : c'est un besoin pour mon âme. L'affluence était considérable. En me faisant estropier pour prendre un billet, j'admiraient la noble ardeur qui portait les démocrates à Brutus... Entré dans la salle, chacun ne veut se placer qu'à côté d'un vrai démocrate. Ah ! mes frères, placez-vous sans hésiter : le parterre est intact...

«La toile se lève :

Destructeurs des tyrans, vous qui n'avez pour rois
Que les dieux de Numa, vos vertus et nos lois,
Enfin notre ennemi commence à nous connaître, etc.

.....
Tarquin nous a remis dans nos droits légitimes,
Le bien public est né de l'excès de ses crimes.

«Tout est saisi, applaudi avec transport. Parvenus au quatrième acte, où Brutus dit à son fils :

Mais je te verrai vaincre ou mourir avec moi,
Vengeur du nom romain, libre encore et sans roi.

Tous, par une explosion de patriotisme, nous faisons voler les chapeaux en l'air en criant : Vive la nation ! vive la loi ! Mille chapeaux et plus, agités, sont l'expression de l'âme au défaut de la voix, qui quelquefois se refuse à l'enthousiasme... Arrive le vers :

Dieux ! donnez nous la mort plutôt que l'esclavage !

«Alors les mains, les pieds, les voix se réunissent pour exprimer le vœu unanime, et dans ce chœur épouvantable chacun éprouve :

Que le sort de son sang est de vaincre les rois.

«La pièce achevée, on a demandé que le buste de Voltaire soit apporté sur le théâtre et couronné. Les comédiens ont cédé au vœu du public»¹.

Brutus devient l'oracle de la France. Clubistes, journalistes, harangueurs, c'est à lui que tous en appellent pour accuser ou défendre. «Que les imbéciles et les fripons, disait le classique Desmoulin, m'appellent modéré s'ils le veulent, je ne rougis pas de n'être pas plus enragé que Brutus... Suis-je si coupable de n'avoir pas cru que Tacite fût un aristocrate et un radoteur ? Que dis je, Tacite ? Ce Brutus même dont vous avez l'image, il faut que Hébert le fasse chasser comme moi de la société ; car si j'ai été un songe-creux, je l'ai été avec Tacite et Machiavel, avec Thrasybule et Brutus» (*Vieux Cordelier*, n°6, p. 66 ; n°5, p. 125).

Comme nous le verrons bientôt, cent autres parlent le même langage. L'admiration de Brutus devient une fièvre, une épidémie qui s'étend sur toute la France. Les petites villes de province, les villages même retentissent de son nom. Saint-Pierre-le-Moutier, dans la Nièvre, s'intitule : Brutus-le-Magnanime. La petite commune de Ris, près Corbeil, le choisit pour patron de son église. Le 10 brumaire an II, elle se présente à la barre de la Convention, et l'orateur tient ce discours : «Citoyens, notre patron était saint Blaise ; mais un jeune volontaire nous a parlé de Brutus ; il nous a rapporté ses actions. Soudain saint Blaise a été délogé, et Brutus mis à sa place. Mais deux choses nous gênent encore : c'est le nom de Ris, nom d'un ci-devant marquis notre tyran ; l'autre, notre curé. Veuillez bien décréter que notre commune s'appellera désormais Commune de Brutus, et que nous n'aurons plus de curé. Nous déposons sur votre bureau la bannière de saint Blaise, le calice, la patène et tous les autres hochets».

Les pétitionnaires chantent ensuite un hymne patriotique qui est couvert d'applaudissements, et toutes leurs demandes sont décrétées (*Monit.*, ib.). Bientôt une société populaire vient annoncer à la Convention trois grandes nouvelles qui la comblent de joie : «Les laboureurs travaillent les ci-devant jours de dimanche ; le fanatisme est à genoux devant la statue de la Liberté ; la décade a été célébrée par une fête civique, dans laquelle on a promené avec pompe le buste de Brutus» (*Monit.*, ib.).

La haine des tyrans, si longtemps glorifiée au collège, si vivement applaudie au théâtre, si bien personnifiée dans Brutus, bouillonnait au fond des âmes, lorsque arriva la fameuse séance du samedi **22 septembre 1792**.

Ce jour-là, on commence par proclamer de nouveau la souveraineté du peuple, on enivre l'Assemblée de souvenirs classiques en lui disant : «Représentants du peuple souverain, la mission dont vous êtes chargés exigerait et la puissance et la sagesse des dieux. Lorsque Cinéas entra dans le sénat de Rome, il crut voir une assemblée de rois. Une pareille comparaison serait pour nous une injure. Il faut voir ici une assemblée de philosophes, occupés à préparer le bonheur du monde» (Disc. de Manuel. *Monit.*, ib.).

Puis exaltant sa toute-puissance, on ajoute : «La Convention nationale, devant laquelle tous les pouvoirs

¹ *Mercure nat.*, t. IV, p. 1576. - La même chose avait lieu à Bruxelles, où *la Mort de César* était applaudie à chaque vers. *Révol.*, p. 274.

s'anéantissent, doit marquer les premiers instants de son existence politique par déclarer d'abord que **tous les pouvoirs sont destitués**» (ib.)

On arrivait par degrés au point où l'on voulait en venir. Inspiré par Brutus dont l'image est sous ses yeux, par Brutus avec qui il s'est tant de fois identifié sur le théâtre, par Brutus dont l'esprit plane sur l'assemblée, le comédien Collot d'Herbois monte lentement à la tribune et dit : «Il est une délibération que vous ne pouvez remettre à ce soir, que vous ne pouvez différer un seul instant sans être infidèles au vœu de la Nation ; c'est **l'abolition de la royauté**» (*Monit.*, ib.)

A ces mots, il s'élève des applaudissements unanimes.

Le calme à peine rétabli, on voit se diriger vers l'image de Brutus, un vrai lettré, le prêtre **Grégoire**, qui prononce la fameuse catilinaire où, sous une forme parfaitement classique, respire toute la haine sauvage du républicanisme païen : «Je demande, s'écrie-t-il, que par une loi solennelle vous consacriez l'abolition de la royauté».

L'assemblée entière se lève et décrète par acclamation la proposition de Grégoire. Une seule voix demande une discussion.

«Eh ! reprend Grégoire, qu'est-il besoin de discuter quand tout le monde est d'accord ? Les rois sont dans l'ordre moral ce que sont les monstres dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations. Dès que nous sommes tous également pénétrés de cette vérité, qu'est-il besoin de discuter ? Je demande que ma proposition soit mise aux voix, sauf à la rédiger ensuite avec un considérant digne de la solennité de ce décret» (*Monit.*, ib.)

La proposition de Grégoire, mise aux voix, est adoptée au bruit des plus vifs applaudissements. Les mânes de Brutus durent tressaillir, et les maîtres de tous ces législateurs applaudir au succès de leurs leçons.

De tous les coins de la France les lettrés envoient des adresses aux pères conscrits pour les féliciter de l'abolition de la royauté. Il en vient de Rennes, de Dôle, de Bordeaux, de Montluçon, de Saumur, de Romorantin, de l'Yonne, de la Marne, de l'Ariège, etc. Toutes respirent le républicanisme le plus romain» (*Monit.*, t. XIV, p. 144 à 259).

«Pères de la patrie, écrivent ceux de Tarbes, une constitution faite sous un roi héritier de plusieurs siècles de despotisme ne pouvait qu'être imparfaite. Ce trône conspirateur ayant été renversé, dictez-nous des lois qui portent l'empreinte de l'indépendance républicaine» (*Monit.* 8 oct. 92).

«Législateurs, disent ceux de Montréal, district de Condom, le peuple souverain, indigné de la perfidie de Louis Capet, a désiré l'abolition de la royauté ; vous l'avez prononcée, vous avez rempli votre devoir. Nos femmes, accourues pour entendre lire l'adresse que nous vous envoyons, ont demandé d'être admises à la signer, et elles vous disent avec l'enthousiasme du patriotisme : Et nous aussi, nous étions républicaines avant le 10 août» (*Monit.*, 30 oct.)

Ceux de Sézanne s'expriment ainsi : «Nous demandons que vous déclariez que Paris a bien mérité de la patrie. Louis XVI n'est encore jugé que dans l'opinion ; nous demandons que vous vous occupiez enfin de ce grand coupable».

D'autres vont plus loin ; ils célèbrent par des fêtes solennelles l'abolition de la royauté. Voici le procès-verbal d'une de ces fêtes. Quoique un peu long, nous le donnons en entier : car il nous semble montrer mieux que tous les discours à quel diapason les études classiques avaient monté les têtes, non seulement à Paris, mais jusque dans le fond des provinces. Partout où se rencontre un vieux lettré ou un rhétoricien frais émoulu, attendez-vous à trouver le langage et les idées des Grecs et des Romains. S'ils parlent, toute leur phraséologie est prise dans les Catilinaires ou dans les Philippiques de Cicéron. Les grands mots de patrie, de république, de liberté, d'égalité, de haine à la tyrannie, défrayent toute leur éloquence de théâtre. S'ils agissent, soyez sûrs que d'un seul bond ils se reporteront jusqu'au sein de la belle antiquité, et que dans quelque parodie ridicule, si elle n'était atroce, ils s'efforceront de **faire revivre les usages, les idées, les principes, les souvenirs du paganisme**.

Donc, à l'extrême frontière orientale de la France, dans la petite ville de Morteau, se trouvait un de ces jeunes admirateurs de Rome et d'Athènes. Les occupations du notariat ne lui avaient rien fait perdre de son enthousiasme pour les grands hommes et les grands peuples au milieu desquels il venait de passer ses huit années de collège. De concert avec quelques-uns de ses camarades, il organise la fête dont on va lire le procès-verbal.

«Procès-verbal de la fête de l'enterrement de la Royauté, célébrée à Morteau par les amis de la liberté et de l'égalité républicaines, pour servir d'adhésion à la loi qui abolit la Royauté en France.

«L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le premier de la République française, le huit décembre, les membres de la Société républicaine, établie à Morteau, ayant fixé au présent jour la fête de l'enterrement de la Royauté, se sont assemblés à cet effet dans la salle de leurs séances.

«Deux courriers se sont présentés et ont annoncé que leurs frères, les bourgeois habitant les montagnes de Valengin, désirant partager notre allégresse, allaient arriver... L'assemblée, concertée avec la municipalité, a délibéré qu'il serait à l'instant envoyé une députation pour les recevoir. Cette députation a été composée de quatre officiers municipaux, douze vétérans, vingt amazones armées de piques, vingt nourrissons de la République, six membres de la Société républicaine, un détachement de la garde nationale, et un piquet de la même garde à cheval.

«Cette députation est allée recevoir ces bons voisins à l'entrée du bourg. Vérification faite par appel nominal, ils se sont trouvés au nombre de 1138, non compris l'avant et arrière-garde, composée de cinquante-cinq cavaliers. En tête de la troupe marchaient trois hommes de couleur, enchaînés, qui venaient réclamer les bienfaits de la nation française. La musique exécutait alternativement le *Ça ira* et l'*Hymne national*.

«La troupe marchait sous un étendard représentant d'un côté Minerve donnant la main au Génie de la Liberté sur l'Autel de la Patrie, foulant aux pieds sceptres et couronnes brisés ; à droite l'Hydre terrassée, avec l'inscription : Sort des despotes. De l'autre côté, Guillaume Tell décochant son arc. Suivaient quantité de voitures en forme

d'amphithéâtre, sur lesquelles étaient placés les respectables vieillards, les femmes et les enfants helvétiens, décorés des bonnets rouges et des rubans tricolores.

«Un membre de la députation était prêt à prononcer un discours de réception, lorsque la troupe valenginoise a demandé de rendre, avant tout, hommage à l'arbre de la liberté. Ce désir accueilli, le symbole du bonheur a été entouré. L'hymne national a été chanté, et un mouvement spontané d'un saint enthousiasme a fait fléchir les genoux, au divin couplet : Amour sacré de la patrie».

Après l'adoration, un citoyen du Locle prononça un discours dans lequel il prophétisa une ère de bonheur inconnue jusqu'alors au peuple français régénéré. Le président de la société répondit en acceptant l'augure et en admettant à la séance de la Société républicaine les citoyens et citoyennes de Valengin.

Au président succède à la tribune un membre de cette société, lequel, imitant le fameux *quousque tandem*, débute par ces mots : «Jusqu'à quand parlerons-nous de roi et de royauté ? Jusqu'à quand nous entretiendrons-nous de tyrans et de tyrannie ? Déjà depuis trop longtemps ils furent nos idoles. Depuis trop longtemps ils firent courber nos têtes sous leur sceptre de fer. Qui ignore que la vie de nos rois fut un tissu de meurtres, de carnages, de parricides, d'empoisonnements, d'infanticides ?... Puisse le sceptre que nous allons briser être en horreur à nos neveux !... Si la monarchie commença par un brigand, qu'elle finisse par un traître !...»

«Les fêtes qui jusqu'ici ont été célébrées par la plupart des peuples semblaient n'avoir d'autre but que de les entretenir dans l'ignorance et dans le fanatisme... Un despotisme qui enchaîne les sentiments est plus tyrannique mille fois que l'arbitraire des Denys et des Turquins... Quel siècle, puissant Architecte de l'univers ! que celui où les yeux des humains, couverts d'un épais bandeau, n'apercevaient la lumière qu'à travers un nuage plus épais encore ! Mais ils ont passé ces temps où les Français, vieillissant dans la servitude et courbés sous le joug des tyrans et de leurs satellites, devaient se réjouir des maux qui les accablaient.

«Nos fêtes sont plus pures, nos cérémonies sont plus religieuses. En substituant à ces *Te Deum*, que peu d'entre nous comprennent, l'hymne sacré des Marseillais, nous tirons l'homme de sa léthargie : nous lui apprenons quand, pourquoi et contre qui il doit tirer ses armes ; nous débrouillons à ses yeux un chaos qui l'enveloppait ; nous lui prouvons qu'il était fait pour ces merveilles ! Qu'elles sont incompréhensibles ! Que l'histoire vante tant qu'elle voudra les Scipion, les Annibal... les Dumouriez, les Custine figureront plus longtemps au Temple de Mémoire. Les vainqueurs des Thermopyles céderaient la palme aux défenseurs de la patrie... O France ! ô République ! ô Patrie, si chère à mon cœur ! tu vas donc enfin triompher de tous tes ennemis».

Ces ennemis sont les rois et les prêtres, c'est-à-dire le christianisme dans l'ordre religieux et dans l'ordre social. A la place de la double royauté de Dieu, l'homme inaugure la sienne : c'est l'apothéose païenne. Parlant de la bienfaisante philosophie qui a compris tous les peuples dans les liens de la fraternité, l'orateur dit que les nègres et les Suisses **adorent notre sainte révolution** ; que les Suisses aiment à penser qu'ils ont aussi nos sympathies, et que «le Génie bienfaisant de la France saura distinguer ces sommets trop longtemps couverts de glaces et de frimas, de ces contrées heureuses qu'embellissent Pomone et Cérés...»

Un membre de la société ajoute : «Je pense que l'on ne peut faire que d'applaudir aux sentiments patriotiques que notre frère vient de manifester dans ce discours ; mais j'observe que, quelque utile, quelque agréable que soit cette séance, il est temps de se lever pour enterrer cette royauté qu'on laisse trop longtemps sur les tréteaux».

«Le président a annoncé que la séance était suspendue jusqu'à huit heures du matin du lendemain.

«Ce jour-là, une salve d'artillerie a annoncé l'ouverture de la cérémonie, qui a commencé par les Vigiles de l'office des morts, traduits en langue française et travestis, chantés autour d'un mannequin, emblème de la royauté, représentant fidèlement la double face du scélérat Louis XVI. Il était décoré de tous les ordres et du manteau royal, tenant d'une main le sceptre et de l'autre un poignard.

«Le convoi, éclairé par des pages aux livrées de la cour, s'est mis en marche.

«Les coureurs et les nègres à la livrée des princes de Coblenz, ont l'ait l'ouverture.

«Marchaient en tête Voltaire et Rousseau, portant les flambeaux de la philosophie, et après eux, un Savoisien et un Belge.

«Suivaient des vétérans et des vieillards helvétiens.

«Un groupe d'élèves de la patrie ayant avec eux de jeunes Valenginois.

«Les amazones républicaines, avec elles les citoyennes d'Helvétie.

«Les jeunes citoyennes françaises et valenginoises.

«Vingt musiciens.

«Douze chantres.

«Le mannequin royal supporté par un laboureur et un jacobin sans-culotte.

«La reine entre deux docteurs de Sorbonne, porteurs des saints canons et de toute la pretintaille théologique.

«Suivait de très près le cardinal Collier, avec dame Valois-Lamothe, en grande réflexion.

«Les dignitaires de tous les ordres mendifiés ou brocantés.

«L'aumônier de la cour et une entremetteuse.

«Un gros groupe d'aristocrates de toutes les classes, à longues oreilles.

«Un exempt des maréchaux de France et un lieutenant de police fuyant devant le tableau des Droits de l'Homme, porté en bannière par un nombreux groupe de jacobins helvétiens et français, ayant au milieu d'eux trois hommes de couleur portant les débris de leurs chaînes.

«Le convoi, égayé par des chants funèbres tournés en ridicule, entremêlés à chaque strophe d'airs burlesques exécutés par la musique, ayant parcouru les rues illuminées, est enfin arrivé à l'arbre sacré de la liberté, au pied

duquel s'est trouvée creusée la fosse de la royauté.

«Mercure, son caducée en main, fend la presse et annonce le Temps et le Destin ; ils paraissent. Le Temps, à la tête chauve, front ridé, barbe blanche, grandes ailes, sablière en main, armé de sa faux, s'arrête un instant et dit : «J'ai mesuré le cours de la tyrannie des rois ; Capet, tu l'as fini. DESTIN, prononce». Il reprend aussitôt sa marche rapide.

«Le DESTIN, le front couvert de son casque, revêtu de sa cuirasse et armé de son bouclier, dépose sur le bord de la fosse le vase de Pandore et prononce cet arrêt : «Atropos, coupe le fil des crimes des rois ; Clotho et Lachésis, filez les siècles d'or».

«A ces mots, le fantôme funeste est englouti, la fosse est recouverte et les ridicules emblèmes des distinctions, arrachés par les sans-culottes, sont rejetés dans le vase de Pandore, qui est à l'instant refermé par le DESTIN qui disparaît avec le vase».

Voyez comme tous ces collégiens connaissent leur mythologie ! Le nom, les fonctions, les attributs, les moindres détails du costume des divinités païennes, ils savent tout cela *ad amussim*.

«Parait le Génie de la France revêtu d'une robe blanche, coiffé à la grecque, ceint d'un ruban tricolore, tenant en main le globe ; il prononce ces paroles consolantes : «Républicains, essuyons nos larmes ; le DESTIN vient de couronner nos travaux, notre constance et notre courage ; les oppresseurs ne sont plus ; le règne de la liberté commence... Jurez sur la tombe de la royauté exécration éternelle aux tyrans...»

«A l'instant un cri général se fait entendre : Périrent les tyrans ! Vive la République universelle !

«Le convoi a formé un cercle et a manifesté son allégresse par des chants et des rondeaux civiques, publiant le triomphe de la liberté».

Avant l'enterrement, la Société républicaine avait tenu, dès le matin, une séance où furent reçus membres de la société soixante-dix-sept citoyens helvétiques. Un des récipiendaires retraça les bienfaits de la Révolution. A ce discours un des membres de la société répondit par cette oraison funèbre de la royauté :

Consummatum est.

Il n'est plus.

«Il n'est plus, le despotisme ! Le Génie de la Liberté et la philosophie ont renversé son trône hideux. Ils ont arrêté leur vol sur la terre des Français ; ils ont embrasé les âmes de leurs feux bienfaisants ; ils ont animé, éclairé des législateurs dignes de la Grèce et de Rome. Les Droits de l'Homme sont promulgués... Muse de l'histoire, ta plume lassée de tracer les crimes des rois, des reines, des pontifes et des druides de tous les temps... ta plume teinte de sang échappait de tes mains, et tu ne la reprenais que pour instruire les races futures... Muse, repose-toi, essuie tes larmes ; il n'est plus, le despotisme ; le fanatisme expire, *consummatum est*.

«Ils sont écoulés les siècles de malheur et de désolation. Un ère plus heureux (sic) commence, c'est celui de la liberté des peuples... Tu n'es plus esclave ; prends un nouveau burin, et transmets à la postérité les travaux d'un peuple qui conquiert sa liberté sur ses prêtres et ses rois... O Rousseau ! que n'ai-je ton génie créateur pour te célébrer ! Vous, bon abbé de Saint-Pierre, savant et vertueux Mably, dont les lumières et les projets furent traités de chimères des âmes sensibles... qui par votre sagesse et vos travaux êtes les architectes de la liberté des peuples... le marbre et le bronze vous montreront aux siècles les plus reculés...

«L'arbre sacré sera partout le signe de la liberté des peuples et de leur fraternité ; les chaînes de la royauté et de la superstition tomberont à l'impulsion électrique de la philosophie... Je vois l'aurore du jour heureux de la République universelle composée de toutes les républiques partielles du globe... Déjà elle va revoir les lieux où elle fut adorée, d'où les Césars et les papes l'ont chassée ; elle va visiter cette ville d'où le premier des Brutus expulsa les Turquins, et lui sacrifia son propre fils... ce champ où Scévola, CE DIGNE RÉGICIDE, ce digne républicain, fit trembler un tyran et délivra sa patrie ; elle va pleurer sur la cendre de Caton, qui ne put survivre à sa patrie, sur le triste sort de Brutus, le dernier des Romains et LE PREMIER DES FRANÇAIS».

«Les frères helvétiques ayant manifesté l'intention de rejoindre leurs foyers, la société a unanimement décidé qu'avant de quitter ces bons voisins, on irait encore rendre une visite respectueuse à l'arbre de la liberté, ce qui s'est exécuté sur-le-champ. Là, les genoux fléchis, on a répété le couplet : *Amour sacré de la patrie* ; puis, avant de se séparer, on a dansé sur la fosse de la royauté, et enfin nos bons amis sont partis, ayant avec eux douze sans-culottes français, qui les ont accompagnés jusqu'à la frontière, où ils se sont quittés en se donnant le baiser d'union et de paix».

Il est à remarquer que dans cette pièce les noms de Luther, de Zuingle, de Farel et autres réformateurs ne sont pas invoqués une seule fois. Cependant les acteurs et les orateurs de la fête sont des protestants suisses ou des catholiques voisins et amis des Suisses, qui tous tenaient à rappeler les souvenirs chers à des républicains. Au contraire, ils prononcent avec éloge les noms de Voltaire, de Rousseau, de Brutus, de Caton. C'est une preuve de plus que **la Révolution se reconnaît pour la fille de la Renaissance et non de la Réforme, de Brutus et non de Luther**. Cette dame sait sa généalogie.

CHAPITRE XII - BRUTUS ET LOUIS XVI (Suite).

LES ROMAINS, ET SURTOUT BRUTUS, INVOQUÉS CONSTAMMENT DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI. - BRUTUS DEMANDANT TOUR À TOUR LA MORT, L'EXIL OU LA DÉTENTION DU ROI. - BRUTUS DÉCIDANT QUE LOUIS EST JUGÉABLE ; QU'IL SERA JUGÉ PAR LA CONVENTION ; QU'IL SERA JUGÉ SANS APPEL.

L'abolition de la royauté n'était qu'un pas pour arriver au régicide. Plus nettement encore que le précédent, ce

nouvel attentat est l'œuvre des démagogues anciens, et surtout de Brutus. A peine la royauté est-elle abolie, qu'on invoque les grands hommes de la belle antiquité, pour prouver que la hache homicide doit frapper la tête de l'infortuné Louis XVI. Le nom de roi disparaît du langage et fait place, comme dans les auteurs classiques, à celui de **tyran**. On accumule alors dans les discours et dans les journaux toutes les horreurs imputées aux tyrans par les écrivains de la Grèce et de Rome, et on les fait retomber sur la tête des rois en général et particulièrement de Louis XVI.

C'est Camille Desmoulins, le vrai lettré de l'époque, qui, prenant la tâche à forfait, s'en acquitte de la manière suivante : «Voici, dit-il, d'après Tacite, le tableau des rois. Pour eux, tout est crime. Crime à Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure, s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses. Crime au journaliste Crémutius d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Crime à Torquatus Silanus de faire de la dépense. Crime d'être allé à la garde-robe sans avoir vidé ses poches et en conservant dans son gilet un jeton à la face royale, ce qui était un manque de respect à la figure sacrée des tyrans. Crime de ne pas invoquer le génie divin de Caligula. Crime à la mère du consul Fulvius Geminus d'avoir pleuré la mort funeste de son fils.

«Tout porte ombrage aux tyrans. Avez-vous de la popularité ? vous êtes un rival du prince. Suspect.

«Êtes-vous riche ? le peuple peut être corrompu par vos largesses. Suspect.

«Êtes-vous pauvre ? il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. Suspect.

«Etes-vous vertueux et austère ? vous êtes un nouveau Brutus. Suspect.

«Etes-vous orateur, philosophe, poète ? Suspect.

«C'est ainsi que sous les tyrans il n'est pas possible d'avoir une qualité, à moins qu'on n'en fasse un instrument de la tyrannie, sans éveiller la jalousie des despotes et s'exposer à une perte certaine... Si un lion empereur avait eu une cour et une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets des Césars ; car la cruauté causée par la faim cesse avec la faim, au lieu que celle causée par la crainte, la cupidité et les soupçons des tyrans, n'a point de bornes.

«Que les royalistes ne viennent pas me dire que cette description ne conclut rien ; que le règne de Louis XVI ne ressemblait point à celui des Césars. Si elle n'y ressemblait point, c'est que chez nous la tyrannie, endormie depuis longtemps au sein des plaisirs et se reposant sur la solidité des chaînes que nos pères portaient depuis quinze cents ans, croyait n'avoir plus besoin de la terreur. Mais aujourd'hui que le peuple s'est réveillé et que l'épée de la République a été tirée contre les monarchies, laissez la royauté remettre le pied en France ; c'est alors que ces médailles de la tyrannie si bien frappées par Tacite et que je viens de mettre sous les yeux de mes concitoyens, seront la vivante image de ce qu'ils auront à souffrir de maux pendant cinquante ans.

Puis il conclut, en disant : «Les rois n'ont point cessé d'être anthropophages depuis Homère. La royauté n'a fait, depuis Agamemnon, que de prendre du ventre et un appétit démesuré. De là, le mot de Caton le Censeur, dont la haine pour les rois était aussi forte que réfléchie : Un roi est un animal qui se nourrit de chair humaine»¹.

Donc, la victime la plus agréable à immoler à Jupiter, c'est un roi.

De pareilles diatribes, répétées chaque jour sur tous les tons, exaltent jusqu'à la fureur, on le comprend sans peine, **la haine de la royauté**. Aussi chaque semaine la Convention voit arriver de tous les points de la France des masses d'adresses, demandant la mort du tyran.

Les lettrés de Pithiviers, de Bourg, de Rennes, de Péronne, de Provins, de Saint-Claude, de Villefranche, de Meilhan et d'autres villes, en envoient qui se résument ainsi : «Hâtez-vous d'abattre toutes les têtes du monstre d'un seul coup. Les mânes de vos frères, victimes de la perfidie de ce lâche assassin, crient vengeance, nous la sollicitons ; que le traître tombe sous le glaive de la loi ! Un grand coupable reste à punir ; il était roi et assassina son peuple ; sa vie n'est désormais que l'espoir des traîtres et l'aliment du crime. Que le ci-devant roi et son infâme compagne soient livrés au glaive de la justice, afin que leur supplice épouvante celui qui ambitionnerait d'usurper la souveraineté du peuple... S'il se trouvait de nouveaux Césars, de nouveaux Brutus se lèveraient en foule pour leur donner la mort (*Monit.*, 26 nov.).

«Quant aux triumvirs, aux dictateurs, aux tribuns, précipitez-les de la roche Tarpéienne. Les Catilina sont odieux, n'hésitez pas à les frapper. Les pères de la patrie, s'ils sont justes, doivent être sévères en même temps» (*Monit.*, t. XIV, p. 510).

«Les nations, disent les citoyens d'Auxerre, sont dans l'attente du jugement que vous allez rendre sur les crimes de Louis XVI. Qu'il soit terrible ; qu'il soit prompt ; qu'il fasse frémir les tyrans de la terre».

Danton, Couthon, Grégoire, Saint-Just, Robespierre, les pères de la patrie ! Quels pères et quelle patrie !...

Afin de les rassurer sur les conséquences du régicide, les lettrés Brissot et Robert ajoutent : «Quoi ! on nous menace de quelques brigands couronnés et de meutes d'esclaves : Athènes et Sparte ont-elles jamais craint les armées innombrables que les despotes de la Perse traînaient à leur suite ? A-t-on dit à Miltiade, à Cimon, à Aristide : Recevez un roi, ou vous périrez ? Ils auraient répondu dans un langage digne des Grecs : Nous nous verrons à Marathon, à Salamine. Et les Français aussi auront leur Marathon, leur Salamine, s'il est des puissances assez folles pour les attaquer. Ici le nombre même est du côté de la liberté ; et nous aurons à envier aux Spartiates la gloire qu'ils ont eue de lutter avec peu de héros contre des nuées d'ennemis. Nos Thermopyles seront toujours couverts de légions nombreuses... La France est plus avancée que Rome ne l'était au moment de l'expulsion des Tarquins ; Rome avait elle-même expulsé son tyran, et elle pouvait se borner au mépris ; notre tyran, comblé de bienfaits, nous a trahis, et

¹ *Vieux Cordelier*, n° 15, etc. - Toutes ces diatribes avaient été publiées en d'autres termes, avant la mort de Louis XVI, par le même Desmoulins dans ses *Révolut. de France et de Brabant*.

nous lui devons une haine implacable»¹.

Enfin, les membres de la section du Luxembourg jurèrent de poignarder le monarque, si la Convention ne le condamnait pas à périr sur l'échafaud. Pour avoir montré des sentiments aussi énergiques, cette portion de Paris reçut la dénomination de Mutius Scévola (*Essai hist. sur les causes de la Révol.*, t. IV, p. 306).

Pour compléter ces vœux sanguinaires, deux députations des quarante-huit sections de Paris se présentent, à quinze jours d'intervalle, à la barre de la Convention.

La première, le 2 décembre au soir, s'exprime ainsi: «Représentants du peuple français, une section du SOUVERAIN, cette section terrible qui ne redoute point les baïonnettes, qui a fait la Révolution, nous députe vers vous, et vous parle par notre organe.

«Lorsque notre intrépidité eut tiré de l'esclavage la volonté souveraine, elle s'arrêta, et dit : Que la vengeance d'un peuple libre, soit solennelle. Aussitôt le peuple vous avertit de sa souveraineté. Allez, vous dit-il, le monstre qui voulait anéantir la liberté est enchaîné. Punissez mes assassins ; il n'y a d'autre inviolabilité que la mienne. Que tarde donc votre bras ? La détestable coupe de Circé circulerait-elle parmi vous ? Osez achever l'histoire de la plus horrible conjuration. Nous vous le jurons, nous sommes prêts à ratifier le jugement que vous nous devez» (*Monit.*, 2 déc. 92).

La seconde, le lundi soir 17 décembre, parle en ces termes parfaitement classiques par l'organe de Gonchon, son orateur : «Les hommes du faubourg Antoine paraissent à votre barre ; l'amour de la patrie leur en fait un devoir. Le monstre du royalisme se ranime à la torche des factions ; que pourriez-vous espérer d'une trahison ? Le feu sacré du 10 août a dévoré les sceptres et les couronnes, il a tari le fleuve de la corruption. Des feuilles de chêne et l'estime de vingt-cinq millions d'hommes, voilà tout ce que peut désirer l'ambition.

«N'a-t-on pas osé dire que les hommes du 4 juillet voulaient demander que Louis XVI échappât au glaive de la justice ? Nous les avocats d'un roi ! nous assez peu dignes de notre gloire pour mettre dans la balance les débris d'une couronne et le bonnet de la liberté ! Cette calomnie atroce ne mérite pas de réponse. Notre justification est écrite sur les ruines de la Bastille et sur le fer de nos piques» (*Monit.*, 2 déc. 92).

Tonnerre d'applaudissements, demande unanime de l'impression du discours.

Les adresses qu'on vient de lire sont à coup sûr un **monument effrayant de fanatisme républicain et de patriotisme sauvage** ! S'il n'est pas le résultat de l'admiration classique pour les païens de Rome et d'Athènes, qu'on veuille bien en indiquer la cause.

La Convention elle-même va nous montrer plus nettement encore qu'elle agit sous l'influence de la belle antiquité. Forte de l'espèce de suffrage universel dont nous venons de voir l'expression, elle se met en devoir de satisfaire au vœu du PEUPLE-ROI, en faisant le **procès de Louis XVI**. Quatre questions sont proposées : **Le roi est-il jugeable ? par qui doit-il être jugé ? comment sera-t-il jugé ? quelle peine doit lui être appliquée ?**

Comme on avait attaqué ou défendu les prérogatives de la royauté au nom des Grecs et des Romains, c'est en invoquant la même autorité et particulièrement celle de Brutus, qu'on va discuter la tête du roi de France et résoudre ces questions.

Le roi est-il jugeable ? Mailhe, au nom du Comité de législation, répond en ces termes : «Citoyens, la Nation a parlé. La Nation vous a choisis pour être les organes de ses volontés souveraines. Ici toutes les difficultés disparaissent ; ici l'inviolabilité royale est comme si elle n'avait jamais existé... L'accusé n'est plus roi. Il a repris son titre original, il est homme ; s'il fut innocent, qu'il se justifie ; s'il fut coupable, son sort doit servir d'exemple aux nations». On applaudit.

Mais enfin, puisque les nouveaux Brutus invoquent l'autorité souveraine du peuple, encore faudrait-il s'assurer si le peuple ratifiera leur jugement. A cette difficulté très logique, les exemples de l'antiquité serviront d'éclaircissement, et le dogme païen de la souveraineté du peuple de fin de non-recevoir.

«Le jugement que vous porterez sur le ci-devant roi, continue le rapporteur, sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? Cette question a été agitée dans votre comité de législation. Il croit qu'elle doit être rejetée.

«A Rome, les consuls jugeaient toutes les affaires criminelles ; lorsqu'il s'agissait d'un crime de lèse-majesté populaire, la sentence devait être soumise au peuple.

«A Sparte, quand le roi était accusé d'avoir enfreint les lois ou trahi les intérêts de la patrie, il était jugé par un tribunal composé de son collègue, du sénat et des éphores, et il avait le droit d'appeler au peuple.

«Mais, ni les consuls de Rome, ni les rois, ni le sénat, ni les éphores de Sparte n'étaient revêtus d'une représentation vraiment nationale» (*Monit.*, 7 nov. 92).

A Mailhe succède Saint-Just : «J'entreprends, dit-il, de prouver que Louis peut être jugé... Un jour les hommes aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un siècle, où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran... On s'étonnera qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César. Le tyran fut immolé en plein sénat, sans autres formalités que vingt-deux coups de poignard, sans autres lois que la liberté de Rome.

«Et aujourd'hui on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime ! On ne peut point régner innocemment. Tout roi est un rebelle, un usurpateur. Il n'y avait rien dans les lois de Numa pour juger Tarquin : on le jugea selon le droit des gens. Hâtez-vous de juger le roi ; car il n'est pas un citoyen qui n'ait sur lui le droit qu'avait Brutus sur César. Louis étant un autre Catilina, le meurtrier, comme le consul de Rome, jugerait qu'il a sauvé la patrie» (*Monit.*, 13 nov. 92).

Au nom des Romains, Mailhe et Saint-Just ont montré que Louis XVI est jugeable ; au nom des Romains, voici

¹ *Le roi peut-il être jugé ?* discours de Besson, p. 17. - *Avantages de la fuite de Louis XVI*, par Robert, p. 16.

Lefort qui prétend qu'il ne doit pas être jugé. **Les exemples, l'histoire, les maximes, le droit public des nations chrétiennes sont comptés pour rien** : tout le procès roule sur l'autorité de l'antiquité classique.

«Citoyens, dit Lefort, ami des hommes, j'ai toujours été l'ennemi sentimental des rois. Tite, Trajan, Marc-Aurèle, dont l'histoire a dit tant de bien, avaient une teinte prononcée de férocité d'état. La possession du pouvoir absolu aurait corrompu la vertu même...

«Donnez à la terre un grand exemple de magnanimité. Faites venir Louis Capet dans cette auguste assemblée et dites-lui : Tu n'es plus roi ; telle est la volonté du peuple ; nous écarterons de ta vue l'image de tes forfaits. Tu voulais nous égorger, tu méritais la mort, nous te laissons la vie. Nous faisons plus, nous te faisons citoyen français : ce titre est plus grand que celui de roi. Telle était la pensée des Romains. Fabricius ne se serait pas donné pour le roi d'Épire, ni le dernier des Romains pour Jugurtha. Ainsi le peuple français t'élève au lieu de te punir. Un vrai républicain n'est ni cruel ni féroce ; il est ferme comme Caton, son âme haute et fière chasse les rois et ne s'abaisse pas à les punir» (*Monit.*, t. XIV, p. 594).

Malgré, le plaidoyer de Lefort, la Convention décide que **Louis est jugeable**.

Par qui doit-il être jugé ? Par l'organe de Robespierre, les Romains répondent : Il sera jugé par la Convention. «Quel est le parti, s'écrie le farouche tribun, que la saine politique prescrit pour cimenter la République naissante ? C'est de **graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté** et de frapper de stupeur tous les partisans des rois (Imitation littérale des Romains).

«Lorsqu'une nation a été forcée de recourir au droit de l'insurrection, elle rentre dans l'état de nature à l'égard du tyran. Comment celui-ci pourrait-il invoquer le pacte social ? (Pure mythologie païenne). Il l'anéantit ; toutes les lois disparaissent ; elles sont remplacées par celles de la nature, celle qui est la base de la société même, le salut du peuple...

«Dans quelle république la nécessité de punir le tyran fut-elle litigieuse ? Tarquin fut-il appelé en jugement ? Qu'aurait-on dit à Rome, si des Romains avaient osé se déclarer ses défenseurs ?... Je demande que la Convention nationale déclare Louis traître à la nation française, criminel envers l'humanité ; je demande qu'à ce titre il donne un grand exemple au monde, destiné à nourrir dans le cœur des peuples le sentiment de leurs droits et l'horreur des tyrans, et dans celui des tyrans, la terreur salutaire de la justice du peuple» (*Monit.* 6 déc. 94).

En conséquence, **la Convention nationale décrète qu'elle jugera Louis XVI** (ib.).

Comment sera-t-il jugé ? Ici encore l'antiquité classique, Brutus en tête, décide la question. «Citoyens, s'écrie le régicide Remi, apprenez aux peuples à punir les tyrans d'une manière digne d'eux. Hercule ne s'amusait pas à faire un procès en régie aux brigands qu'il poursuivait ; il en purgeait la terre... La meilleure manière de juger un roi, c'est la plus courte ; c'est celle de Scévola et de Brutus. Hâtez-vous donc, pour fonder une république éternelle, de cimenter son berceau du sang d'un roi parjure» (*Monit.* 4 déc. 94).

«La lassitude, reprend Robespierre, amènerait une décision fatale. Quelle est donc la mesure que vous devez prendre ? C'est de juger sur-le-champ, sans désespérer. Je soutiens que, d'après les principes, il faut condamner le ci-devant roi, sur-le-champ, à mort, en vertu de l'insurrection» (ib.).

Toutefois, quelques membres, voyant qu'on courait au régicide sans même sauver les apparences, sollicitent un délai : de là un grand tumulte. Un des plus furieux démagogues, Julien de Toulouse, le fait cesser en demandant, au nom de l'antiquité, qu'on juge immédiatement : «Citoyens, s'écrie-t-il, on tend à dissoudre la République, mais nous avons fait le serment de mourir en hommes libres. J'habite les hauteurs¹ ; ce passage que l'on attaque deviendra celui des Thermopyles. Là, des Spartiates sauront mourir ; mais en mourant ils sauveront la liberté» (Mercredi 26 déc. 92).

Julien est applaudi, et **l'Assemblée décide qu'elle jugera sans délai et sans appel au peuple**.

Le roi sera-t-il entendu ? La Convention décide qu'il sera cité à la barre pour entendre son acte d'accusation, mais que ses avocats ne seront entendus qu'après le prononcé du jugement. Cette proposition de Danton, où respire la soif du sang, fut cependant combattue, et toujours au nom de Brutus et des Romains. «Plusieurs projets de décret, dit Manuel, ont pour objet de tellement précipiter votre décision, que Louis XVI ne puisse être entendu. Brutus donna la mort à César sans aucune forme de procès, sans doute ; mais il l'assassina en plein sénat. Si César eût été en prison, certainement ce généreux Romain aurait demandé que l'ennemi vaincu fût jugé. Je demande que Louis soit entendu» (*Monit.*, 6 déc. 92).

Quelle peine doit lui être appliquée ? Rien n'est plus douloureusement instructif que le drame sans exemple auquel nous allons assister. Les lettrés du dix-huitième siècle ne connaissent que l'antiquité païenne. Pour eux, les Romains sont tout. Si on demande la vie du roi, c'est au nom des Romains ; si on demande sa mort, c'est encore au nom des Romains ; si on demande **l'exil** pour lui et les siens, c'est toujours au nom des Romains.

La citoyenne Olympe de Gouges offre à la Convention de se charger de la défense de Louis XVI, pour qui elle demandera l'exil. «Citoyen président, écrit-elle, je suis franche et loyale républicaine, personne n'en doute, pas même ceux qui feignent de méconnaître mes vertus civiques. Je puis donc me charger de cette cause... Qu'il me soit permis d'ouvrir à la Convention nationale une opinion qui me paraît digne de toute son attention. Les Romains se sont immortalisés par l'exil de Tarquin. Il ne suffit pas de faire tomber la tête d'un roi pour le tuer : il vit encore longtemps après sa mort ; mais il meurt véritablement quand il survit à sa chute» (*Monit.* 15 déc. 92). Ordre du jour.

Au nom des Romains, Olympe de Gouges a demandé l'exil pour le roi, Buzot le demande pour les membres de la famille royale, et c'est toujours au nom des Romains. Il dit : «Un grand acte de vengeance nationale va bientôt s'accomplir. Le trône est renversé, le tyran va bientôt n'être plus. Prenez garde, le despotisme vit encore dans ces

¹ La partie gauche de l'amphithéâtre connue sous le nom de la Montagne.

cœurs corrompus qui favoriseraient son retour, s'ils le pouvaient impunément.

«Comme les Romains, après avoir chassé Tarquin, s'engagèrent par serment à ne souffrir jamais de roi dans leur ville, vous avez décrété la peine de mort contre celui qui proposerait le rétablissement de la monarchie. Comme eux, vous avez encore un grand exemple à donner. Rome n'avait pas perdu les avantages de son origine ; son peuple, fier et pauvre, n'avait pas longtemps fléchi sous le joug de la tyrannie. Les sages lois de Numa et de Servius avaient réglé l'exercice des droits de citoyen. Tarquin seul avait paru les méconnaître, et ce peuple généreux chassa son premier tyran.

«Cependant il se trouva dans son sein de nombreux partisans de la royauté. Tarquin le Superbe aurait été rappelé par eux sans le terrible courage de Brutus, sacrifiant la paternité au salut de la république naissante, et un successeur lui eût peut-être été donné, sans la sagesse même du consul déterminant le peuple à bannir Lucius, le dernier du sang des Tarquins... Je demande que les membres de la ci-devant famille royale aillent porter ailleurs que dans la république, le malheur d'être nés près du trône, d'en avoir connu les maximes et reçu les exemples» (*Monit.*, t. XIV, p. 762).

Parlez-moi de Buzot ; voilà un écolier qui a profité de ses études. Pour rendre hommage à son savoir classique, ses camarades de la Convention demandent à l'unanimité l'impression de son discours ; mais on ajourne sa proposition.

A Buzot succède Saint-Just : «Et moi aussi, dit-il, je demande l'exil éternel de tous les Bourbons et la mort de celui d'entre eux qui remettrait le pied en France. Brutus chassa les Tarquins pour assurer la liberté de Rome ; mais ici je ne sais pas si l'on ne chasse point les Bourbons pour faire place à d'autres Tarquins. (Applaudissements) Rome avait des rois, mais Rome avait Brutus ; je ne le vois point ici. Quand nos Tarquins seront chassés, j'attends Catilina avec son armée. J'abhorre les Bourbons. Je demande qu'on chasse tous les Bourbons, excepté le roi, qui doit rester ici, vous savez pourquoi. (On applaudit) On affecte en ce moment de lier d'Orléans au jugement du roi, pour sauver peut-être celui-ci ou pallier son jugement. Je demande que le comité de constitution présente d'ici au jugement du roi les droits de l'homme et l'acte constitutionnel de la république, et que la famille d'Orléans se retire le lendemain» (*Monit.*, ib.)

Comme celle de Buzot, la demande de Saint-Just est ajournée.

Sur-le-champ, Brutus Louvet s'élance à la tribune, et renchérissant de classicisme sur le préopinant, il s'exprime en ces termes : «Je m'oppose à l'ajournement. Représentants du peuple, ce n'est pas moi qui viens appuyer la proposition de Buzot, c'est l'immortel fondateur d'une république fameuse, c'est le père de la liberté romaine, Brutus.

«Oui, Brutus ; et son discours, prononcé il y a plus de deux mille ans, est tellement applicable à notre situation actuelle, qu'on croirait que je l'ai fait aujourd'hui. Las de la tyrannie, le peuple romain venait de jurer haine éternelle à la royauté, il venait de chasser son despote, Tarquin le Superbe ; et jaloux de sa liberté naissante, il la sentait compromise par la seule présence de quelques Turquins restés au milieu de lui. Brutus aussitôt assemble ce peuple si digne de la république, et devant lui, s'adressant à son collègue, neveu de Tarquin : Français, je jure que c'est Brutus qui parle ; je ne suis que son interprète fidèle, écoutez attentivement Brutus : Le peuple romain ne croit pas avoir recouvré pleinement sa liberté, lorsqu'il voit le sang de ses rois odieux subsistant dans Rome. Descendant de Tarquin, délivre-nous de cette crainte. Peut-être est-elle vaine, mais enfin elle inquiète les amis de la république.

« Nous le savons (ceci est à l'adresse de **Philippe Égalité**), tu as contribué à chasser les rois ; achève ce bienfait, ôte du milieu de nous jusqu'à leur fantôme. Le peuple romain est juste, il ne ravira pas tes biens ; mais quitte la ville ; pars à l'instant. Les citoyens de Rome imaginent que la royauté ne sortira d'ici parfaitement qu'avec le dernier de la famille des Tarquins.

«Fort de l'autorité d'un grand homme, fort de l'exemple d'un peuple qu'il affranchit, je vous invite à renouveler un des plus fiers décrets de Rome, au jour de ses vertus. C'est d'après la motion de Brutus que je demande l'expulsion de tous les individus de la famille des Bourbons, à l'exception de la femme, de la sœur et des enfants de Louis Capet, vingt-quatre heures après le jugement du ci-devant roi» (*Monit.*, t. XIV, p. 763). Grands applaudissements.

Voyez comme Brutus Louvet connaît dans les plus petits détails son histoire romaine ! Noms, généalogies, actes, discours, tout lui est présent. **Par contre, le savant collégien élevé par des prêtres aurait été peut-être fort embarrassé de faire la biographie de saint Pierre, ou même de réciter le nom des douze apôtres, fondateurs d'une république bien autrement célèbre que la république romaine.**

Quoi qu'il en soit, dans la séance du 19 décembre, Faye veut empêcher l'exil des membres de la famille royale, au moins de Philippe Égalité. Sa grande préoccupation est de réfuter l'autorité des Romains alléguée par Louvet et qui plus tard sera de nouveau alléguée par Lanjuinais.

«On a cru, dit-il, en vous citant l'exemple des Romains entraîner votre décision ; mais, citoyens, voyez ce qu'était la république romaine lorsque les Tarquins en furent chassés, et voyez ce qu'est la république française au jour où l'on vous propose de chasser les Bourbons. A Rome, il suffisait d'avoir assez d'or et de crédit pour gagner trente mille individus, et la liberté cessait d'être. Ici, il faudrait séduire treize millions de Français, et ceux là qui ont proposé le bannissement des Bourbons savent bien que la chose est impossible. Les Français seront toujours républicains. Ils ont juré le maintien de leur souveraineté, et la mort plutôt que l'esclavage». (Applaudissements) Et en considération des Romains, Philippe Égalité n'est pas banni.

Si au lieu de la mort on demande l'exil pour le roi lui-même, c'est encore au nom des Romains. Le 29 décembre, Mousson dit à la tribune : «On vous a cité l'exemple de Brutus, mais César avait une armée formidable et triomphante, il avait dans le sénat de nombreux partisans, il était près d'asservir sa patrie. Si César avait été sans armes, sans puissance, c'est Brutus qui fût peut-être devenu son défenseur. Je demande que la peine de mort soit abolie, et que Louis soit banni à perpétuité» (*Monit.*, ib.)

Si on demande l'appel au peuple pour ratifier le jugement de la Convention, c'est encore et toujours au nom des

Romains. Tel est le thème de Vergniaud dans la séance du 31 décembre. Son discours tout émaillé de souvenirs classiques se termine ainsi : «On s'est écrié que la vertu avait toujours été en minorité sur la terre, mais Catilina fut en minorité dans le sénat romain : et si cette minorité insolente eût prévalu, c'en était fait de Rome, de la patrie et de la liberté. On nous dénonce au fer des assassins ! mais nous savons que Tibérius Gracchus périt par la main d'un peuple égaré qu'il avait constamment défendu. Son sort n'a rien qui nous épouvante : tout notre sang est au peuple ; en le versant pour lui nous n'aurons qu'un regret, c'est de n'en avoir pas davantage à lui offrir. Ils disent que c'est aux Catilinas à régner dans le sénat ! Mais non ; ils sont lâches, nos assassins, ils sont lâches, nos petits Marius, nourris dans la fange du marais où ce tyran fut réduit à se cacher un jour» (*Monit.*, ib.)

Pour détruire l'effet du discours de Vergniaud, Jean-Bon Saint-André s'écrie : «Catilina aussi parlait de la souveraineté du peuple ; c'était en son nom qu'on conspirait contre la liberté».

Dubois-Crancé conclut en disant dans le style antique : «Vengeons notre patrie du tyran qui a voulu l'asservir. Disons ensuite au peuple : Fais voler nos têtes sur les échafauds, nous rendrons grâce aux dieux, nous aurons sauvé la patrie. (*Monit.*, ib.)»

La Convention semble encore indécise. Gensonné monte à la tribune, parle dans le sens de Vergniaud, et, attaquant les députés de la Montagne, qui se pavanaient de leur républicanisme et de leurs services, il s'écrie : «S'ils ont aidé à sauver la chose publique, ils l'ont fait par instinct, comme les oies du Capitole». Arguments, épigrammes, tout est pris dans les auteurs classiques ; ils n'en connaissent, ils n'en estiment pas d'autres : **à qui la faute ?**

Combattant Gensonné, Barrère s'oppose à l'appel au peuple. Afin de rassurer les timides qui craindraient un blâme de la part du peuple souverain et d'obtenir un arrêt de mort sans appel : «Non, dit-il, je ne puis penser qu'une nation loyale et généreuse ait envoyé ses représentants sur la brèche pour combattre la tyrannie, et qu'ensuite cette même nation pût les poursuivre et les immoler. Non, les Français ne seront jamais aussi injustes ni aussi atroces !»

Où va-t-il en chercher la preuve ? Dans le caractère français ? Non. Dans les faits de notre histoire ? Non ; mais dans l'éternel réservoir de toutes les preuves des orateurs de la Révolution.

«Il fallait, dit-il, dérober au peuple romain la vue du Capitole, pour qu'il pût se décider à punir Manlius, et Manlius était coupable. Mais vous qui avez sauvé le Capitole français, ne craignez pas que la nation l'oublie... J'ai prouvé que l'appel au peuple n'existait à Rome, que parce qu'il n'y avait à Rome que des magistratures et non pas une représentation, et que le peuple exerçait sans cesse sa magistrature par lui-même. Ainsi, je demande que la Convention statue elle-même sur le sort de Louis Capet» (*Monit.*, ib.)

Cet *ainsi* est péremptoire pour les élèves des Romains. **L'avis de Barrère est adopté, et la France aura le 21 janvier.**

CHAPITRE XIII - BRUTUS ET LOUIS XVI (rn).

APPEL NOMINAL. - MAJORITÉ RÉGICIDE. - SENTENCE DE MORT SANS APPEL NI SURSIS, PRONONCÉE AU NOM DE BRUTUS.

L'intervalle qui sépare le discours de Barrère, du 21 janvier, mérite toute notre attention. Il contient la révélation sans nuages de **l'influence exercée par les études de collège sur le drame sanglant**, qui au point de vue politique résume toute la Révolution : **l'assassinat de Louis XVI.**

Dans la terrible séance des 15 et 16 janvier eut lieu **l'appel nominal** et **le vote motivé de chaque conventionnel**. **Nous conjurons tous les hommes d'Etat, tous les parents, tous les amis de l'ordre social, tous les professeurs de grec et de latin, tous les adversaires de la réforme chrétienne de l'enseignement, de vouloir bien y assister. Ils diront ensuite s'il n'y a, comme on le prétend, aucun danger à tenir la jeunesse pendant les années décisives de la vie à l'école des Grecs et des Romains, et à l'enthousiasmer pour les grands hommes et les grandes choses de la belle antiquité.**

Sur sept cent vingt et un votants, c'est à peine si on en trouve quelques-uns dont la sentence contre Louis XVI, ne soit pas motivée par un souvenir païen. Un nom, un exemple de l'antiquité est pour le grand nombre des plus influents, l'unique raison de leur vote. Idées et expressions, tout dans leur langage est grec ou romain. A la tribune comme au collège, les mots de liberté, de tyran, de république, de républicains, de salut du peuple circulent sur leurs lèvres et ont le même sens, que dans la bouche ou sous la plume des auteurs classiques.

Ainsi, Calés, Deleyre, Jean-Bon Saint-André, Paganel, Dameron, Boilleau, Lindet, Roux et beaucoup d'autres formulent ainsi leur vote : «Je vote pour la mort, et tout mon regret est de n'avoir pas à la prononcer contre tous les tyrans ; pour le maintien de la République et pour le salut du peuple, je vote pour la mort ; tous les peuples qui ont voulu être libres, n'ont pu l'être que par la mort des tyrans, je vote pour la mort ; un républicain ne consulte que les intérêts de la patrie ; je vote pour la mort ; je suis humain, j'abhorre le sang, mais je crois bien mériter de la patrie en votant pour la mort ; je ne puis voir des républicains dans ceux qui hésitent à frapper un tyran, je vote pour la mort ; un tyran disait qu'il voudrait que le peuple romain n'eût qu'une tête, pour l'abattre d'un seul coup, Louis Capet a, autant qu'il était en lui, exécuté cet atroce désir ; je vote pour la mort» (*Monit.*, ib.)

Pour un grand nombre l'idée païenne se résume dans un nom de l'antiquité classique, et, quelle que soit leur sentence, ce nom est le motif de leur vote.

Manuel, au nom des Romains, demande la réclusion du roi, et, au nom de Brutus, jure de le poignarder s'il tente de ressaisir la couronne : «Des Français doivent avec leurs lumières être plus que des Romains. Louis est un tyran, mais ce tyran est couché par terre. Il est trop facile à tuer pour que je le frappe. Qu'il se relève, et je jure que j'ai le poignard de Brutus, si jamais un César se présente dans le sénat».

Louvet : «J'ai pour moi les leçons de l'histoire et l'exemple célèbre du premier des Brutus, dont l'image, citoyen président, est au-dessus de ta tête, comme pour me rappeler ce généreux exemple ; je vote pour la réclusion».

Enlard : «Les rois chassés du trône n'y ont jamais remonté ; les rois qui ont trouvé des Brutus ont eu des successeurs; je vote pour la réclusion».

Rabaut Saint-Étienne : «Je me suis convaincu que rien ne peut mieux assurer l'abolition de la royauté que de laisser vivant dans sa nullité le Tarquin qui fut roi ; je vote pour la réclusion».

Alassœur : «Pour établir mon opinion, j'ai consulté l'histoire. Rome chassa les rois et eut la liberté. César fut assassiné par Brutus et eut un successeur ; je vote pour la réclusion».

Marey : «L'existence de la République naissante est attachée à l'existence de Louis. L'expulsion de Tarquin enfanta la République ; la mort de César, le triumvirat ; je vote pour l'expulsion du ci-devant roi».

Lakanal le lettré, le pédagogue, se posant en Spartiate : «Un vrai républicain parle peu ; je vote pour la mort».

Guesnos, se posant en Romain et singeant Brutus : «Je vote pour la mort, et je renouvelle le serment de ne jamais exister sous un nouveau tyran et de ne vivre désormais que pour combattre celui qui voudrait succéder au tyran que je condamne».

Duprat, singeant Caton : «Je condamne à mort Louis le traître. Je prévois que l'exécution de son jugement hâtera les sinistres projets des ambitieux conjurés. Mais si les Catilinas pouvaient l'emporter sur les nombreux défenseurs des droits du peuple, je vous apprendrais comment un Français doit mourir quand la liberté est perdue».

Milhaud : «Quiconque ne pense pas comme Caton, n'est pas digne d'être républicain ; je vote pour la mort».

Barrère : «L'arbre de la liberté, a dit un auteur ancien, croît lorsqu'il est arrosé du sang des tyrans ; je vote pour la mort».

Bazire : «Tarquin exilé se présente bientôt devant Rome ; Coriolan, simple sénateur banni, met en péril la république romaine. Les despotes ne pardonnent jamais à leur patrie ; je vote pour la mort».

Blad : «Si vous faites tomber la tête d'un roi conspirateur, vous devez à l'exemple de Rome chasser la famille des Tarquins ; je vote pour la mort de Capet et l'expulsion de sa famille».

Porchel : «Si les Tarquins bannis ne purent rentrer dans Rome asservie, c'est qu'ils n'avaient pas, comme Capet, de nombreux amis ; je vote pour la mort».

Mais c'est Brutus, le patron de l'Assemblée, qui a l'éloquent honneur de motiver le plus grand nombre de ces votes régicides. En voici quelques-uns :

Fréron : «Je demande qu'avant de prononcer le décret de réclusion, l'image de Brutus soit voilée et son buste retiré de cette enceinte ; je vote pour la mort».

Louchet : «Si l'opinion de ceux qui votent pour la détention ou le bannissement venait à prévaloir, j'appuierais la motion faite par Fréron, pour qu'on emporte d'ici l'image de Brutus ; je vote pour la mort».

Vouland : «Je demande pour Louis le même supplice qui fut infligé par Brutus à ses fils ; je vote pour la mort».

Pélissier : «Le grand homme, Brutus, dont je vois ici l'effigie, terrassa le tyran de Rome ; il ne donna point de motifs; je vote pour la mort».

Taillefer : «J'applique en frémissant la loi qui fait mourir mon semblable ; mais j'ai les yeux fixés sur l'image de celui qui délivra Rome des tyrans ; je vote pour la mort».

Chasles : «En présence de l'image de Brutus, je vote pour la mort».

Amar : «La mort de Louis est nécessaire, j'en jure par Brutus ; je vote pour la mort»¹.

¹ *Monit.*, ibi. - Ce culte sanguinaire de Brutus et de l'antiquité classique n'est pas un fait isolé. En apprenant la mort de Louis XVI, tous les lettrés de la France manifestent les mêmes sentiments, parlent le même langage, et félicitent les régicides de s'être montrés dignes des grands hommes de l'antiquité. Ils écrivent à la Convention : «Le sang des hommes fait gémir l'humanité ; le sang des rois la console. Grâce immortelles vous soient rendues. Vous avez été justes, et nous vous disons ce qu'Annibal disait aux dieux : Nous vous remercions de nous avoir placés entre la victoire ou la mort... Citoyens, nous venons vous dire que vous avez bien mérité de la patrie, lorsque vous avez fait tomber la tête du tyran et déclaré la guerre aux despotes ; ces actes sont dignes de vous. Législateurs, vous avez bien mérité de la patrie en condamnant le tyran à la mort.

«En faisant tomber la tête du tyran, vous avez vengé l'humanité, vous avez bien mérité de la patrie. Nous jurons une haine implacable à tous les tyrans. Appelés à juger un roi plus que parjure, vous l'avez fait comme vous le deviez ; il a payé de sa tête coupable un tissu de forfaits. Grâce vous soient rendues, sauveurs de la patrie ! Que les tyrans viennent nous attaquer, nous crierons : Aux armes ! mort aux tyrans ! Nous vous offrons sept cent deux boulets de 36 : ce sont les instruments dont **Coligny** se servit pour réduire notre malheureuse cité... Vous avez puni un grand criminel. Il faut des vertus dans une république, et pour les faire ressortir il faut que le crime soit puni. Nous vous félicitons d'avoir envoyé au supplice un individu qui a fait mourir tant de Français...

«Les nations apprendront qu'elles sont seules inviolables ; elles citeront à leur barre ces usurpateurs de leur souveraineté, et prendront enfin de terribles représailles contre leurs oppresseurs... Grâce vous soient rendues, vengeurs de la liberté ; après avoir achevé la destruction du despotisme, vous avez frappé le despote. Viennent à présent tous les esclaves de l'Europe, à commencer par les rois, ils sont déjà vaincus...

«Vous avez sauvé la patrie en faisant tomber la tête des tyrans. Soutenez-vous à la hauteur du courage que vous avez montré. Nous adhérons au décret qui a purgé la terre du plus perfide des hommes ; sa mort nous instruit mieux que nos philosophes sur les prestiges de la royauté. Que les préjugés favorables au trône demeurent à jamais ensevelis dans sa tombe !... Nous sommes armés pour défendre la souveraineté des peuples ; aucun de nous ne quittera son poste que le dernier des despotes n'ait, comme Capet, payé de sa tête sacrilège tous les maux qu'il a faits au genre humain... Vous avez frappé le despotisme à mort en faisant tomber sur l'échafaud la tête du tigre couronné...

«Les républicains de Lyon, section de Brutus, dignes de porter ce nom auguste par l'énergie de leurs sentiments, vous demandent que la sainte journée qui nous délivra du dernier de nos rois, soit une fête mémorable pour les amis de la liberté, et que son retour se marque chaque année par la chute d'une tête royale, afin que la race funeste des rois, bientôt éteinte, laisse toutes les nations

Cinq jours après, l'échafaud de Louis XVI était dressé sur la place de la Révolution.

CHAPITRE XIV - RÉFLEXIONS.

En présence de cet échafaud, dressé par Brutus, quelques réflexions seulement.

Si dans le cours du procès, on avait constamment invoqué les grands hommes du christianisme, les Pères de l'Église, les conciles, les docteurs et les martyrs ; si on s'était appuyé de leurs maximes, autorisé de leurs exemples, pénétré de leur esprit ; si, pour montrer qu'on agissait sous leur inspiration, on avait placé leur buste dans l'Assemblée et parlé constamment leur langage, on dirait avec raison : Les conventionnels étaient disciples et admirateurs des chrétiens ; c'est au nom du christianisme qu'ils condamnèrent Louis XVI à mourir.

De même, si dans le cours du procès on avait constamment invoqué Luther, Calvin, Zuingle, Farel, Arius, Mahomet ; si on s'était appuyé de leurs maximes, autorisé de leurs exemples, pénétré de leur esprit ; si, pour montrer qu'on agissait sous leur inspiration, on avait placé leur buste dans l'Assemblée et parlé constamment leur langage, on dirait avec raison : Les conventionnels étaient disciples et admirateurs de Luther, de Calvin, d'Arius, de Mahomet ; c'est au nom du protestantisme, de l'arianisme, du mahométisme, qu'ils condamnèrent Louis XVI à mourir.

Si donc, dans le cours du procès, on a constamment invoqué les républicains de Rome et d'Athènes ; si on s'est appuyé de leurs maximes, autorisé de leurs exemples, pénétré de leur esprit ; si, pour montrer qu'on agissait sous leur inspiration, on a placé leur buste dans l'Assemblée et constamment parlé leur langage ; si, en particulier, la majorité régicide qui a décidé que le roi est jugeable, qu'il sera jugé par la Convention, qu'il sera jugé sans appel, qu'il sera condamné à mort, a motivé son vote par l'autorité des républicains de Rome et d'Athènes, et de Brutus en particulier, n'est-on pas en droit de dire : **Les conventionnels étaient disciples et admirateurs des républicains de Rome et d'Athènes c'est au nom de l'antiquité païenne, Brutus en tête, qu'ils ont condamné Louis XVI à mourir ?**

Reste à savoir maintenant qui avait, après dix-huit siècles de christianisme, remis en tel honneur les républicains de Rome et d'Athènes ; qui avait ressuscité Brutus, qui en avait fait pour la jeunesse lettrée le type du patriotisme, le modèle du vrai républicain et l'oracle des législateurs chrétiens et français ?

Si c'est l'éducation de collège, et l'éducation donnée exclusivement par des religieux et par des prêtres, donnée dans le royaume très chrétien, donnée à des jeunes gens dont l'éducation maternelle avait été généralement chrétienne, il faut reconnaître que les thèmes et les versions, les narrations, amplifications, déclamations et tragédies classiques ne sont pas chose indifférente.

Il faut reconnaître que, quels que soient les professeurs, est un mauvais moyen de former des citoyens monarchiques, que de les faire élever par des républicains.

Il faut reconnaître que la réforme des études n'est pas une simple question de grec et de latin, une question oiseuse ou de peu d'importance, et à laquelle il soit permis de rester indifférent.

Il faut reconnaître, enfin, que la légèreté seule ou l'ignorance peut traiter d'exagérés et d'esprits chagrins, ceux qui, en présence de l'échafaud de Louis XVI, de cet échafaud dressé par Brutus, signalent à l'attention des gouvernements et des familles un système d'enseignement qui aboutit à un pareil résultat.

Pour se rassurer et rassurer les autres, les endormeurs disent : «93 est passé : les idées se sont améliorées ; l'enseignement classique n'est plus le même aujourd'hui qu'autrefois ; en tout cas il est désormais sans danger».

«93 est passé !» - A voir aujourd'hui la douceur de nos mœurs, cette horrible crise nous apparaît comme un accident, dont la cause est inexplicable et dont le retour ne peut être à craindre. Il n'en est pas ainsi. Sachons au contraire que **93 n'a été que le développement naturel et légitime des principes posés, la conséquence logique de l'expulsion du christianisme.** Sachons que l'Europe, tant qu'elle flottera entre la foi qui la préserve encore, et le néopaganisme qui n'a pas renoncé à l'envahir, demeurera toujours suspendue sur le même abîme.

«93 est passé !» Hélas ! non, **l'esprit de 93, l'esprit révolutionnaire, l'esprit païen, vit au milieu de nous.** Il a ses chaires, ses écoles, ses apôtres, ses prosélytes ; il a imprimé ses traces dans les lois ; il nous a même habitués à lui, et nos neveux s'étonneront un jour de la placide sécurité et de l'infatuation étrange avec laquelle nous le laissons marcher au milieu de nous.

«Dans la politique européenne, quels pas n'ont point faits les influences du paganisme ? Les rapports des peuples ont été changés. Vingt-deux ans de guerre, d'une guerre inexpiable et immiséricordieuse comme les guerres antiques, ont **rompu les traditions de la famille européenne.** Pourquoi toutes les nations semblent-elles, comme aux temps antiques, se constituer seulement pour la guerre, si elles ne sentent pas, sans se l'avouer, que l'antagonisme païen s'est relevé contre le christianisme, que le temps est revenu de ces duels à outrance, non entre les souverains, mais entre les peuples, non avec des armées, mais avec des populations entières, non jusqu'au sang, mais jusqu'à la mort et à la mort d'une nation ?» (*Les Césars*, par M. le comte de Champagny, t. IV, p. 380-383).

«Les idées se sont améliorées ! Depuis vingt-cinq ans surtout elles s'améliorent d'une manière sensible ! » - S'il entrerait dans notre plan de discuter, nous dirions : «Avez-vous regardé au fond des choses ? Ne mettez-vous point vos désirs à la place de la réalité, et l'exception à la place de la règle ? » Mais comme nous faisons de l'histoire, nous ne

dignes de célébrer la fête de leur mort».

Ainsi parlent les lettrés de Saint-Sever, Reims, Richelieu, Marseille, Poitiers, Montpellier, Nîmes, Meaux, Apt, Rennes, Beaune, Auch, Strasbourg, le Mans, Nevers, Alençon, Autun, Brest, Moulins, Beaucaire, etc., etc. *Monit.* du 25 janv. au 20 fév. 1793.

Louis XVI un tyran, Louis XVI un tigre, un assassin, un traître ; le peuple roi, le peuple inviolable ; le régicide un acte digne d'admiration, digne de Brutus où se trouve, si ce n'est dans les auteurs classiques, l'inspiration de pareils sentiments et d'un pareil langage ?

contestons rien : nous nous contentons de citer des faits. La preuve certaine de l'amélioration générale des idées, pendant ce dernier quart de siècle, est sans doute dans l'amélioration des mœurs publiques durant cette période, car les mœurs sont aux idées ce que les fruits sont à l'arbre.

Eh bien, voici, d'après les documents officiels publiés par le gouvernement (Comptes rendus de la justice criminelle en France. Paris, 1830-1850), la **statistique morale** de la France, depuis vingt-cinq ans. Nous ne parlons que des **crimes** les plus énormes. «Le nombre des crimes contre les personnes a été croissant chaque année, pendant le quart de siècle qui vient de s'écouler, de manière à présenter, de 1826 à 1860, une augmentation de 31 pour 100».

Les accusations d'assassinat ont augmenté de 22 pour 100. Les accusations d'infanticide, de 49 pour 100. Les accusations de parricide ont presque doublé : de 9 leur nombre annuel s'est élevé à 17.

Les attentats à la pudeur sur des enfants au-dessous de seize ans, ont plus que triplé. Les accusations de ce crime, qui n'étaient que de 136 année moyenne, de 1826 à 1830, ont été de 420 de 1846 à 1850.

Les attentats à la pudeur sur des adultes, se sont accrus de 34 pour 100.

A Paris, où l'on signale surtout l'amélioration des idées, les accusations de ces crimes, qui, de 1826 à 1830, étaient chaque année en moyenne de 13, se sont élevées, de 1846 à 1850, au chiffre annuel de 35.

Sous le rapport de la criminalité en général, le département de la Seine est arrivé à un accusé par 1,333 habitants : c'est le rapport le plus élevé.

Le nombre des jeunes détenus, qui, en 1837, était de 1,334, est en 1854 de 9,364 (*Des enfants dans les prisons*, par M. Vingrenier, médecin en chef des prisons).

Quant au crime le plus significatif, le suicide, Mercier écrivait en 1785 : «On se tue à Paris depuis environ vingt-cinq ans ; le nombre des suicides peut monter, année commune, à 150 personnes» (*Tableau de Paris*, ch. CCLVIII).

Pendant la période de 1835 à 1849, c'est-à-dire pendant quatorze ans, le nombre des suicides en France a été de 43,493 : hommes, 32,783 ; femmes, 10,710. De 1835 à 1846, ce nombre avait été de 33,032. Tout en tenant compte de l'augmentation de la population et de l'activité plus grande de la justice, on voit dans quel sens le progrès s'est accompli.

Il est à remarquer que le plus grand nombre des accusés, et particulièrement des récidifs, appartient à **la classe lettrée**.

Le nombre des naissances illégitimes, qui, en 1805, était de 45,000, s'élève aujourd'hui au chiffre annuel de 73,000.

Citons des chiffres plus récents. Le rapport de M. le garde des sceaux, rendant compte de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie, pendant l'année 1874 constate que les crimes de toute catégorie vont toujours en augmentant ; que sur 100 accusés condamnés par les cours d'assises, 47, soit près de la moitié, étaient des récidivistes, et sur 100 prévenus condamnés par les tribunaux correctionnels, 38 étaient également récidivistes. Quant aux suicides, il en a été constaté pendant l'année 5,617, SOIT 16 SUICIDES PAR JOUR. «C'est, ajoute le rapport, le chiffre le plus élevé que la statistique criminelle ait jamais présenté».

Et les non-constatés !

Tel est le dernier bordereau de la moralité chez la fille aînée de l'Église ! ses sœurs ne se portent pas mieux ! Que les optimistes veuillent bien méditer ce fait lamentable, inconnu, depuis le commencement du monde, chez n'importe quelle nation, et, s'ils en ont le courage, qu'ils osent affirmer le progrès continu dans le bien !

Au contraire, de ces chiffres effrayants il nous semble permis de conclure en disant avec un savant médecin : «De même que les maladies et la mort servent à mesurer la salubrité d'un pays et l'état sanitaire d'une population, de même le nombre et la qualité des crimes peuvent donner la mesure de la moralité d'un pays et de l'amélioration des idées»¹. Nous ajouterons : et de la sécurité avec laquelle on peut continuer un système d'éducation qui a si puissamment contribué à nous faire ce que nous sommes.

On se hâte de reprendre : L'enseignement classique n'est plus le même ! - En quoi est-il changé ? N'est-ce pas toujours Cornelius, Quinte-Curce, Salluste, Ovide, Virgile, Tite-Live, Horace, Démosthène, les Grecs et les Romains qui règnent dans les établissements d'instruction publique, aujourd'hui comme au dix-huitième siècle ?

Voyez ce qui se pratique. Le jeune enfant que sa mère livre aux collèges, lycées, séminaires, institutions, pour y recevoir l'instruction, et qui n'a appris jusque-là qu'à lire, écrire et prier Dieu, est aussitôt mis en face de l'antiquité, qu'il doit contempler, étudier, méditer, approfondir pendant huit mortelles années.

Il vit une année avec les hommes illustres de Rome, dont l'histoire et la glorification sont extraites de Tite-Live par le bon M. Lhomond. C'est là qu'il apprend à admirer Brutus, Mucius Scaevola et les farouches défenseurs de la liberté romaine ; il passe à Cornelius Nepos et à la vie des grands hommes de la Grèce ; puis il arrive au Selectœ, qui présente la société païenne comme une société de saints, et insinue dans l'esprit qu'il n'est **pas nécessaire d'être chrétien pour être vertueux**, puisque le paganisme avait une si belle morale et la pratiquait si bien ; ensuite, on lui fait consumer je ne sais combien de temps à traduire d'insipides récits de batailles dans Quinte-Curce et dans César, ou de fades descriptions poétiques dans Ovide ou dans Virgile. Il prend dans Plutarque les sentiments du républicanisme antique, et un enthousiasme absurde pour la fausse liberté et la fausse démocratie ; dans Lucien, le scepticisme ; dans Cicéron, l'éclectisme ; dans Horace, le sensualisme ; il demeure enfin huit années dans le commerce assidu des écrivains qui ont précédé le christianisme. Il s'approprie et s'assimile laborieusement leurs idées, leurs sentiments, leur manière de voir, de juger et d'agir. N'est-ce pas là ce qui se pratique aujourd'hui comme au dix-huitième siècle, et ce qu'on appelle avoir fait ses études ?

¹ M. le D^r Boudin, méd. en chef de l'hôpital milit., etc., *Géographie médicale*, p. 96.

Les grands hommes, les orateurs, les poètes, les martyrs, les héros que la religion a produits, nos gloires nationales, la littérature, les arts, les institutions et les mœurs des peuples chrétiens, tout cela cède le pas aux études païennes. On en parle seulement dans des cours d'histoire, auxquels les jeunes gens assistent une ou deux fois par semaine, et dont il ne leur reste ensuite rien dans la mémoire ; tandis que la moindre aventure des dieux, le moindre axiome des prétendus sages de l'antiquité est gravé profondément dans l'esprit de la jeunesse, se retrouve à chaque instant dans les auteurs qu'elle explique et repasse sous ses yeux mille fois dans le cours des études.

«N'est-il pas incroyable qu'on voie encore, à l'heure qu'il est, s'écriait naguère un homme du monde, les pédagogues en toge, en soutane ou sous le froc monacal, expliquer, pendant huit années, les annales de vingt peuples morts, et, s'enfonçant dans les obscures régions d'une merveilleuse antiquité, exalter l'imagination de nos jeunes élèves, en leur signalant les ombres fantastiques de Léonidas, de Scévola, de Décus, de Clélie, déployer à leurs yeux les hauts faits de Sésostris, de Cyrus, d'Alexandre, personnages à demi fabuleux, guerriers d'un monde à peu près idéal ; **tandis que les noms les plus glorieux de la terre des Français sont laissés dans l'oubli ?...**

«Nos écoles retentissent des oraisons du consul romain contre Catilina, contre Verrès, pour Milon ; des harangues mensongères de Tite-Live, des fictions de Quinte-Curce ; **tandis que les discours, les combats, les vertus de nos pères ne semblent pas dignes de nous instruire...** Prétend-on former des sujets de la monarchie, en ne leur parlant que d'Athènes et de Rome ?...

«Aujourd'hui que la nation aime à connaître ce qu'elle fut, afin d'éviter ce qu'elle ne doit plus être, et de pressentir ce qu'elle peut devenir, vous, scrutateurs opiniâtres de la haute antiquité, daignez descendre jusqu'à la France, vous y établir ; et, négligeant enfin vos héros babyloniens, mèdes, grecs et romains, parlez-nous un peu des nôtres» (*Revue chronol. de l'hist. de France*, Introd., p. 1, 3, 5).

Cet enseignement est désormais sans danger ! - A quel point de vue ? - Au point de vue religieux ? Cet enseignement est, quant au fond, le même aujourd'hui qu'autrefois. Or, cet enseignement a été, suivant le mot d'un illustre évêque, **la plus redoutable épreuve de l'Église depuis son berceau ; il a profondément ébranlé le christianisme en Europe, par la raison très simple qu'il en a effacé la notion, détruit le sens, altéré l'esprit, diminué le prestige, en y substituant la notion, le sens, l'esprit et le prestige de la civilisation grecque et romaine, faite par et pour le paganisme ; et ceux-là mêmes qui, par miracle, conservent après de telles études la foi chrétienne, sont et demeurent païens en tout ce qui n'est pas du domaine de la religion**¹.

Il y a pourtant une politique chrétienne, un art chrétien, une littérature chrétienne ; c'est là ce qui est délaissé, incompris, inconnu même de la société moderne.

Au point de vue politique ! - Une chose est de notoriété publique : Il y a dans les écoles un esprit d'opposition qu'aucun gouvernement n'a pu extirper, et qu'on ne déracinera pas, tant que l'enseignement classique sera ce qu'il est. On sort des collèges avec des idées antiques, des vertus et des vices antiques. Après huit ans d'études païennes, on comprend la société, l'autorité, l'ordre, la liberté, la politique, comme les comprenait un jeune Grec du temps d'Alcibiade, ou un jeune Romain du temps de César et de Brutus.

Ce qu'il y a au fond de l'enseignement classique, ce qu'on puise dans les écrits de Cicéron, Plutarque, Salluste, Tacite, Virgile, Horace, Démosthène, **c'est un ensemble d'idées philosophiques, morales et politiques, en opposition avec celles qu'il faut avoir dans la pratique de la vie moderne, surtout eu égard aux devoirs du citoyen.** Tous les esprits turbulents, tous les conspirateurs, tous les révolutionnaires de l'antiquité, sont présentés à la jeunesse comme des modèles de dévouement, de générosité, des martyrs de la liberté, et, quand on a lu Tacite, on est l'ennemi né des tyrans, et on en voit partout.

Plus tard, les déceptions ou les nécessités de la vie font changer d'opinion ; on se refait peu à peu une autre éducation au contact des réalités sociales, et, comme leur esprit n'a pas reçu de principes arrêtés, la plupart de nos jeunes Brutus sont, à quarante ans, des conservateurs féroces qui ont pris la liberté en horreur. Voilà la vérité.

Si elle vous paraît contestable, c'est que vous ne vous souvenez plus, aujourd'hui, de ce que vous avez vu hier. Vous avez donc oublié les discours des lettrés révolutionnaires de 1848, leurs bulletins, leurs proclamations, leurs professions de foi, les articles de leurs journaux, le titre seul d'un grand nombre de leurs journaux, leurs clubs, leurs théories, leurs actes et jusqu'aux programmes de leurs fêtes ? Veuillez prendre la peine de les relire, et vous direz, la main sur la conscience, si, à soixante ans d'intervalle, les lettrés de collège ne se sont pas trouvés les mêmes, moins la facilité, grâce à Dieu, d'exécuter leurs projets².

L'esprit démocratique avec toutes ses conséquences est tellement le produit spontané des études de collège, comme elles se font encore aujourd'hui, que ce fait a été publiquement reconnu et applaudi, par un de nos derniers ministres de l'instruction publique. Regardant la République comme l'état social le plus parfait, et comme une nation en progrès, celle qui passe de la monarchie à la forme gouvernementale de Rome et d'Athènes, M. Carnot écrivait, le 25 février 1818, aux recteurs d'académies : «Les élèves des établissements de l'Université doivent désirer de s'associer à l'éclatante manifestation de joie et d'espérance qui, en ce moment, accueille dans toute la France la proclamation de la République. Par la nature même de leurs études, tous sont préparés à comprendre la grandeur du progrès que la patrie vient d'accomplir en relevant le drapeau républicain. Vous voudrez bien donner deux jours de congé» (*Monit.*, ib.)

Sous une forme différente, n'est-ce pas, en 1848, la pensée du grand maître Dumonchel en 1790 ?

¹ «Excepté la croyance, écrivait en 1786 l'abbé Sabatier, l'univers est encore païen». *Siècles litt.*, préface, p. 1.

² Notre seconde livraison contiendra un rapprochement détaillé entre la Révolution de 1848 et celle de 1793.

Si l'exemple de la France ne nous suffit pas, prêtons actuellement l'oreille à la presse révolutionnaire d'Allemagne, de Belgique, de Piémont, de Suisse et d'Espagne. Nous faut-il quelque chose de plus ? Allons à Fribourg, à Turin, à Rome, ces trois villes catholiques entre toutes, où, pendant les quarante dernières années, l'éducation classique a été donnée exclusivement par d'excellents religieux ou par des prêtres non moins excellents : voyez ce qui s'y passe ; souvenez-vous de ce lui s'y est passé. Parmi les noms révolutionnaires de ces différents pays, cherchez ceux qui brillent d'un plus sinistre éclat ; demandez de quels collèges sont sortis, quel enseignement ont reçu, au nom de quels souvenirs ont agi les jeunes démagogues qui, après avoir bouleversé leur patrie, ont renouvelé le règne de la Terreur avec son républicanisme farouche, ses spoliations et ses assassinats ; qui, enfin, à l'imitation de leurs pères de 93, ont chassé le pape et rétabli la République romaine ?

Il n'est pas besoin de répéter ce que nous avons écrit ailleurs et que nous rappelons ici, une fois pour toutes : Nous ne blâmons, ni n'accusons, ni n'attaquons personne, pas plus les ordres religieux enseignants que le clergé séculier ou l'Université. Nous rendons hommage aux talents, aux intentions, aux vertus de tous ; nous signalons seulement **un système d'études qui, malgré les talents, les intentions et les vertus, produit les plus déplorables résultats, en politique aussi bien qu'en religion. Ce n'est pas de la polémique que nous faisons, c'est de l'histoire.**

CHAPITRE XV - HISTOIRE DU RÉGICIDE POLITIQUE.

LA MÊME QUE CELLE DU SUICIDE. - RÉGICIDE TRÈS COMMUN DANS L'ANTIQUITÉ. - INCONNU AU MOYEN ÂGE. - REPARAÎSSANT AVEC LA RENAISSANCE. - RAISON DE CE FAIT. - PAROLES DE MM. CHAUFFOUR ET PAGÉS. - PASSAGE DE CICÉRON. - RÉGICIDE COMMIS AU NOM DE BRUTUS. - HISTOIRE D'OLIGATI. - CÉLÉBRÉ PAR LES LETTRÉS DE LA RENAISSANCE. - BRUTUS PRÉSENTÉ À L'ADMIRATION DE LA JEUNESSE DE COLLÈGE. - TRAGÉDIE DU P. PORÉE. - TRAGÉDIE DE VOLTAIRE. - LA RÉVOLUTION ET LE CULTE DE BRUTUS. - PAROLES DE CONDORCET. - BRUTUS ET LE RÉPUBLICANISME ANTIQUE ENCORE ADMIRÉS DANS LES COLLÈGES. - TÉMOIGNAGE DE RUFFINI. - DES SOCIALISTES ACTUELS. - RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

L'histoire du régicide politique, dont nous venons de retracer le plus mémorable exemple, ne finit pas à Louis XVI : ses annales sanglantes arrivent jusqu'à nos jours, et Dieu veuille que nous en ayons lu la dernière page ! En tout cas, n'est-il pas utile de remonter une bonne fois à l'origine de cette famille de Brutus, qui parcourt aujourd'hui le monde, de cette dynastie du poignard, qui l'épouvante ? N'est-il pas nécessaire de rechercher les causes de cette épidémie du régicide dans les temps modernes, qui, en moins de dix ans, vient de faire le tour de l'Europe ?

Pour les sicaires de nos jours, comme pour leurs aïeux, républicain et régicide sont deux mots qui s'appellent, deux idées qui se commandent. L'amour de la liberté et de la République, comme ils le comprennent, les conduit à la haine de ce qu'ils appellent tyrannie, et à l'assassinat de ceux qu'ils appellent tyrans. Quelle cause a puissamment et depuis longtemps contribué, et contribue encore, à exalter jusqu'au fanatisme, ces sentiments d'un républicanisme farouche, et à étouffer tout respect religieux pour l'autorité et pour la vie des princes ? Les faits suivants pourront aider à trouver la réponse.

L'histoire du régicide est la même que celle du suicide. Ces deux fléaux, dont l'un porte l'épouvante dans les sociétés, et l'autre la désolation dans les familles, ont suivi les mêmes phases et accusent les mêmes causes. Pour ne parler que du régicide politique : très commun dans l'antiquité, inconnu au moyen âge, il reparaît avec la Renaissance.

Mais, entre la Renaissance et le régicide politique quel rapport peut-il y avoir ? Ouvrons l'histoire.

Depuis la Renaissance, nous dit-elle, l'Europe monarchique envoie l'élite de sa jeunesse se former à l'école de l'antiquité républicaine.

De cette étrange anomalie quelles ont été les conséquences ?

«Avec la Renaissance et la Réforme, sa fille directe, répondent MM. Chauffour et Pagés (de l'Ariège : *Mémoire pour le séminaire protestant de Strasbourg*, p. 11, 1855 - *Du régicide*, p. 3.), l'esprit républicain et démocratique de l'antiquité reparaît en Europe. **La démocratie** sortie des collèges combat partout, tantôt par la parole et tantôt par l'épée. Elle hérite de tous les droits que toutes les supériorités s'étaient arrogées avant elle, et le régicide entre avec bien d'autres crimes dans ce redoutable héritage. L'instruction scientifique n'eut plus que deux sources, la Grèce et Rome, pays républicain par excellence, terre natale du régicide.

«L'histoire écrite de la Grèce commence à l'expulsion et au meurtre de ses rois. Tous sont expulsés ou immolés par les princes ou les sénats de l'Hellénie. Rome nous apparaît avec une haine encore plus prononcée de la monarchie. Quel triste récit nous ont laissé ses historiens de la royauté ! Quel effroyable tableau que le règne des Tarquins !

«Au contraire quel noble spectacle offert au monde par ce Brutus digne de Rome, et ce sénat digne de Brutus ! Comme l'histoire fait vibrer toutes les cordes généreuses du cœur humain, entre la tombe du despotisme expirant et le berceau de la liberté naissante ! Comme la gloire, la puissance, l'immortalité, s'accumulent sur ce capital républicain ! Comme un Brutus et un Caton terminent avec un pathétique courage ce grand drame de l'humanité, ouvert par un autre Brutus, illustré par un autre Caton ! Et voyez après, d'Auguste à Augustule, comme Rome s'éteint, comme le genre humain s'abaisse !» (ib.)

Constamment le beau côté de la médaille offerte à notre étude, c'est la république ; le côté odieux, la royauté. Aussi, partout dans l'antiquité, la haine de la monarchie et le régicide. Romulus frappe Rémus ; Brutus frappe César ; Macron étouffe Tibère ; Chéréas tue Caligula ; Stéphanus assassine Domitien ; Mnesthée poignarde Aurélien. «Pendant deux mille ans, le monde joue avec la tête des rois» (*Du régicide*, ib.)

Pas un des auteurs dont on nourrit notre enfance, qui blâme le régicide ; au contraire, tous l'approuvent, et les meilleurs comblent d'éloges ceux qui le commettent. César est assassiné. Aussitôt le plus grand orateur de Rome,

l'oracle de nos collègues, l'objet constant de l'admiration des maîtres et des élèves, Cicéron écrit ces lettres, prononce ces harangues, compose ces traités que toute la jeunesse lettrée de l'Europe traduit, explique, admire depuis trois siècles : «Quelle joie pour moi, dit-il, de voir de mes yeux la juste mort du tyran ! Quelle gloire pour moi ! Brutus, brandissant en l'air son poignard ensanglanté, a daigné nommer Cicéron et lui attribuer le recouvrement de la liberté. En effet, c'est par mon conseil que César a été tué. Brutus et Cassius, votre action est la plus belle que puissent faire des mortels. Vous êtes, non des héros, mais des dieux ; une gloire éternelle vous attend»¹.

Nous venons d'entendre l'orateur, écoutons **le moraliste**. Dans un ouvrage composé, avec tout le calme de la réflexion, pour servir de règle de conduite à son fils, dans ce *Traité des devoirs*, regardé comme la perle de la morale de l'antiquité, Cicéron traite ainsi la question du régicide : «Quel crime plus odieux, s'écrie-t-il, pour justifier Brutus, assassin de son bienfaiteur et de son père, que de tuer non seulement un homme, mais son ami ! Celui qui tue un tyran qu'il aime et de qui il est aimé, est donc coupable ? Nullement : le peuple romain, au contraire, regarde cette action comme le sublime de la vertu... Entre nous et les tyrans point de société, mais une haine à mort. La nature vous livre la dépouille de celui qu'il est si beau de tuer. Or, c'est un devoir d'exterminer cette race impie et féroce. Il faut retrancher de la société ces monstres farouches, revêtus d'une forme humaine»².

Voilà ce que des jeunes gens de dix-huit ans **doivent apprendre et savoir**, sous peine de n'être rien dans la société !

Pendant le christianisme paraît. D'une auréole divine il entoure les dépositaires du pouvoir, et l'assassinat des princes cesse d'être une maladie endémique de l'humanité. Au quinzième siècle, **la Renaissance** remet en honneur l'antiquité grecque et romaine : **avec elle revient le régicide**. «Depuis cette époque, quelle haine des rois ! quel mépris aveugle de la royauté ! Elisabeth frappe Marie Stuart ; Cromwell, aidé du parlement, frappe Charles I^{er}. Dans cette France, classique en Europe pour l'amour de ses rois, Henri III meurt assassiné ; Henri IV meurt assassiné ; Louis XV est frappé d'un fer meurtrier ; la Convention tue Louis XVI» (*Du régicide*, ib.) Une machine infernale et un poignard sont dirigés contre Napoléon I^{er} ; Louis XVIII évite par miracle la balle d'un assassin ; le duc de Berry est poignardé ; le duc de Parme égorgé ; Louis-Philippe subit sept tentatives d'assassinat ; la reine d'Angleterre en est à la quatrième ; le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche, la reine d'Espagne, l'empereur des Français, ont failli plusieurs fois périr par le fer des régicides.

Quand le monde moderne, enivré de l'esprit républicain et démocratique de l'antiquité, ne tue pas les rois, il **les chasse**, à l'instar de Rome et d'Athènes, au souffle d'une émeute. L'Amérique chasse don Pedro ; la France chasse Charles X et Louis-Philippe ; Rome chasse le pape. En Portugal, en Espagne, en Belgique, nous avons vu les couronnes en suspens devant le glaive, **le droit attendant sa consécration de la force** ; et de toutes parts on rencontre des monarques qui fuient, des princes qui mentent, des royautés que chacun coudoie, mesure, insulte dans la rue. Fille de l'antiquité, l'Europe joue, comme sa mère, avec la couronne et la tête des rois. Redevenus souverains à l'instar des peuples païens, les peuples modernes ne connaissent, pour obtenir le redressement de leurs griefs, vrais ou prétendus, que le poignard des assassins ou le canon des barricades.

«Tout est éteint, continue M. Pagès, et la réalité, et les mystères, et les fictions de la puissance. Le fer, la presse, la parole, le siècle, l'état social, tout est régicide, complice du régicide, fauteur du régicide. Et au milieu de cette perversité des idées, la société ne sait opposer que des lois à la force ; elle est impuissante de volonté et de caractère à se prendre corps à corps avec l'état des esprits. Elle ne peut changer les mœurs que par les mœurs, les doctrines que par les doctrines, la vieille éducation que par une éducation nouvelle. Qu'a-t-elle fait ?... Le monde va à la dérive et chacun le laisse aller ! Et lorsqu'il se brise à l'écueil, on accuse les peuples, les agitateurs des peuples, les corrupteurs des peuples...» (ib)

En attendant, on n'en continue pas moins d'envoyer la jeunesse, la jeunesse qui dogmatise, à l'école des républicains de l'antiquité. Et l'on se flatte qu'elle en reviendra parfaitement monarchiste !

Fatal aveuglement ! L'histoire des quatre derniers siècles nous apprend qu'au contact de l'antiquité, la jeunesse des collèges se prend infailliblement d'admiration pour les institutions, les hommes et les idées antiques. Elle nous apprend que **les maîtres les plus respectables n'ont point empêché ce résultat**. Elle nous apprend que, dans tous les collèges ou gymnases de l'Europe, on ne se contente pas, ce qui d'ailleurs est impossible, d'expliquer froidement du grec et du latin : mais que les professeurs se font un devoir d'exalter les grands modèles, un mérite d'y réussir, et une gloire de passionner leurs élèves pour le génie, le caractère, les actions éclatantes des orateurs, des poètes, des héros de la Grèce et de Rome. En compulsant les annales, aujourd'hui peu connues, de la pédagogie moderne, on trouve que les leçons des maîtres, les thèmes, les versions, les amplifications des élèves, les plaidoyers publics, les séances des académies littéraires, les tragédies, jouées chaque année pendant plus de deux cents ans,

¹ Quid mihi attulerit ista domini mutatio præter lætitiã, quam oculis cepi, justo interitu tyranni ? *Ad Attic.* 11, 14.- Cæsare interfecto statim cruentum alte extollens M. Brutus pugionem, Ciceronem nominatim exclamavit atque ei recuperatam libertatem est gratulates. - Cæsarem meo consilio interfectum. *Philipp.* 2, 12. - Vestri enim pulcherrimi facti filie furiosus (Antonius) me principem dicit fuisse. Utinam quidem fuissem ! Molestus nobis non esset. Id. id. — Nostri illi non heroes, sed dii futuri, quidem in gloria sempiterna. *Ad Attic.* 14.

² Quod potest majus esse scelus, quam non modo hominem, sed etiam familiarem hominem occidere ? Numquid igitur se obstrinxit scelere, si quis tyrannum occidit, quamvis familiarem ? Populo quidem Romano non videtur, qui ex omnibus præclaris factis illud pulcherrimum existimat... Nulla enim nobis societas cum tyrannis, sed potius summa distractio est. Neque est contra naturam spoliare eum, si possis, quem honestum est necare ; atque hoc omne genus pestiferum atque impium ex hominum communitate exterminandum est. *De officiis*, lib. III, c. 19 et 34. - Cent fois les orateurs révolutionnaires ont traduit mot à mot les belles phrases de Cicéron.

aux distributions de prix, dans toutes les maisons d'éducation, ne sont guère qu'un long dithyrambe en l'honneur des Grecs et des Romains.

Et puis les rois s'en vont ; et l'Europe est menacée de devenir républicaine ou cosaque ; et sur les bancs des collées on courbe la tête sous le joug des tyrans, mais on admire en secret Brutus et Chéréas ; et les révolutions se succèdent, les régicides se multiplient : et l'on s'en étonne !

Il est un nom surtout qui, depuis la Renaissance, est devenu pour la jeunesse de collège l'objet d'un véritable culte et le cri de ralliement des assassins politiques : c'est celui de Brutus.

Vers la fin du quinzième siècle, à l'aurore même de la Renaissance, vivait à Milan un célèbre professeur de littérature appelé Montanus. Ayant reçu une injure du duc Galéas Sforza, il dissimule, mais jure de se venger. Au nombre de ses élèves était un jeune homme, à peine âgé de dix-huit ans, appelé Jérôme Oligati. Un jour, Montanus, après avoir suivant son habitude, exalté devant sa classe Brutus et Cassius, prend Oligati en particulier, lui montre, à l'exemple de Cicéron, Brutus traversant les siècles environné d'une auréole impérissable et comblé des éloges de la postérité. Il fait briller à ses yeux la gloire immortelle qu'il acquerra lui-même en délivrant sa patrie du tyran Galéas. Ces leçons portent leur fruit. Quelques jours après, le 26 décembre 1476, Oligati assassine le duc de Milan, en présence de tout le peuple, dans l'église de Saint-Etienne¹.

On l'arrête, on le condamne au dernier supplice, et jusqu'à la mort, le jeune démocrate conserve son stoïcisme républicain. **Pas un sentiment chrétien ne s'éveille dans cette âme paganisée.** La pensée de son immortalité l'occupe tout entier et lui inspire, même sur l'échafaud, ces paroles dignes d'un Romain : Courage, Jérôme, dans tous les siècles on parlera de toi : le supplice sera cruel, sans doute, mais il sera court, tandis que ta gloire sera éternelle².

Ce premier régicide commis dans les temps modernes, à l'imitation de Brutus, excite l'enthousiasme des lettrés de l'époque. Nous avons encore les odes latines où, réunissant dans une commune louange l'imitateur et le modèle, ils appellent tous les cœurs généreux à suivre leur exemple. Contentons-nous de citer Petrus Crinitus, qui, dans un chant fameux, quoique peu connu de nos jours, célèbre, avec un enthousiasme parfaitement classique, l'héroïsme du nouveau Brutus :

«La vertu de l'antique Italie préparait un sacrifice aux mânes de Brutus. Tout à coup, en immolant une victime choisie à Mars vengeur, elle tourne ses regards vers les braves insubriens ; elle admire un bras courageux. Que vois-je ? s'écrie-t-elle, où suis-je appelée ? Adieu, sacrifice de Brutus. Voici mon élève, voici ma gloire, voici le vengeur du crime qui me montre son poignard teint du sang d'un tyran. Quel courage ! quelle haine de la tyrannie ! C'est vraiment mon nourrisson. Nouvelle hostie, qu'on lui prépare de nouvelles victimes et qu'elles soient dignes de son grand cœur. Quiconque déteste les tyrans, abhorre la tyrannie, viendra sacrifier avec moi et consacrer ce jour solennel par l'immolation d'une hécatombe»³.

Ce concert d'éloges insensés n'a jamais été interrompu. On est stupéfait en voyant toutes les tragédies de collège, tous les suasoires de rhétorique, tous les commentaires écrits, où sont présentés à l'admiration de la jeunesse le caractère et les actes du premier et du second Brutus. Ce qui n'a pas moins le droit de surprendre, c'est l'incontestable bonne foi des hommes qui croyaient pouvoir sans péril jouer avec de pareilles idées.

Pour n'en citer qu'un exemple ; au commencement du dix-huitième siècle, un célèbre professeur de rhétorique dans un des principaux collèges de Paris, faisait représenter par ses élèves sa Tragédie de Brutus. Or, la pièce finit ainsi : répondant au lecteur qui vient lui annoncer la mort de ses fils exécutés par ses ordres, Brutus se lève et s'écrie : «C'est

¹ Obligatum pene imberbem levissimumque adolescentem inani spe parandæ gloriæ inflavcrat Cola Montanus litterarii ludi magister, si occiso tyranno patriam in libertatem assereret ; sæpe Cassios et Brutos in schola magnis extollens laudibus, qui gloria ducti pulcherrimi facti consilium olim suscepissent. P. Jov., Elog. p Galeacci, p. 245.

² Oligatus ipse visu audituque vesana constantia obstinatum animum in conspectu earnificis gerens, seseque in ipsa morte confirmans hæc coutumaci ore protulit verba : Collige te, Hieronyme ; stabit vetus memoria facti ; mors quidem erit acerba, sed tormentum breve, atque ejus fama perpetua. Id., id., 246.

³ Parabat olim sacra Bruti manibus
Antiqua virtus Italum,
Ac forti lectam dum rependit hostiam
Marti dicatam vindici,
Frontem retorsit illico ad acres Insubres
Mirata fortem dexteram :
Quid, inquit, hoc tandem video ? quo evocor ?
Valete Brutorum sacra.
Hic noster alumnus, o certum decus
Vindex nefandi criminis
Qui tam cruento acinace ferox indicat
Sparsum tyranni sanguinem.
Ut spirat audax in tyrannicum scelus !
Vere est alumnus hic meus,
Aliæ hostiæ, nova parentur victimæ,
Quis alta surgat indoles.
Quod si quis improbos tyrannos ejicit
Aut odit insolentiam,
Litare debet mecum, et hanc lucem sacram
Servare centum victimis.

P. Crinitus, De virtute Joanni.s Andreæ Lamponiani (complice d'Oligati) tyrannidæ, lib. II, p. 134, in-fol., edit. 1513.

bien : Rome est vengée. Maintenant, dieux tutélaires, écoutez ma prière : J'ai délivré ma patrie des tyrans ; si jamais il se rencontrait un homme qui voulût l'asservir, qu'il sorte de mon sang un citoyen généreux qui, en présence de Rome entière, poignarde l'usurpateur, et qu'à jamais le nom de Brutus soit fatal aux tyrans. C'est tout ce que demande le père, le consul, le vengeur de la liberté¹.

Pas une voix ne s'éleva pour signaler le danger d'une pareille pièce, jouée devant des jeunes gens et par des jeunes gens de dix huit à vingt ans. Au contraire, le public applaudit.

Quelque temps après la représentation de la pièce, Voltaire donne, en 1732, sa tragédie de Brutus, calquée sur la première. Cette pièce dit en français, pour le théâtre public, ce que l'autre avait dit en latin, pour les théâtres de collège. On y lit entre autres les vers fameux :

Si dans le sein de Rome il se trouvait un traître,
Qui regrettât les rois et qui voulût un maître,
Que le perfide meure au milieu des tourments ;
Que sa cendre coupable et condamnée aux vents,
Ne laisse ici qu'un nom plus odieux encore
Que le nom des tyrans que Rome entière abhorre.

Et lorsque le sénateur vient annoncer l'exécution des fils de Brutus, celui-ci demande :

...Mon fils n'est plus ?

LE SÉNATEUR.

C'en est fait... et mes yeux...

BRUTUS.

Rome est libre, il suffit ; rendons grâce aux dieux².

Une génération n'est pas écoulée, **et la France se trouve peuplée de Brutus**. On n'entend plus que les noms de Rome et de Sparte, de tyran et de tyrannie, de liberté et de république. Des milliers de Romains font serment de ne connaître, en présence de l'intérêt de la liberté, ni parenté, ni tendresse paternelle, ni piété filiale. Brutus est l'objet d'un enthousiasme sans exemple. Il est promené en triomphe, comme un saint, dans les rues de Paris ; il donne son nom à des milliers d'enfants ; il devient patron de paroisse ; il préside à la Convention ; il trône aux Jacobins ; il conduit Louis XVI à l'échafaud. La tragédie de Voltaire est jouée, par ordre, trois fois la semaine sur les théâtres de la capitale ; elle se joue continuellement dans les provinces. Toujours elle est accueillie par des tonnerres d'applaudissements, et la foule, ivre de républicanisme, ne respire que le meurtre des tyrans et des aristocrates.

Au milieu des flots de sang que fait couler le républicanisme révolutionnaire, Condorcet écrit : «Ceux qui ont pu observer, depuis un demi-siècle, les progrès de l'opinion publique, ont vu quelle a été sur elle l'influence des tragédies de Voltaire... Que ceux qui voudraient la nier se rappellent Brutus accoutumant un peuple esclave aux fiers accents de la liberté, et, au bout de soixante ans, se trouvant encore au niveau de la révolution française » (*Œuv.*, t. VII, p. 364).

Et aujourd'hui on continue de jouer avec les mêmes idées ! A l'heure qu'il est, les milliers de jeunes gens qui sont dans les milliers de maisons d'éducation de l'Europe ont entre les mains des milliers de livres, où ils apprennent à admirer d'éloquents diatribes contre les tyrans et la tyrannie, des harangues non moins éloquents en faveur du peuple opprimé par les patriciens ; où ils lisent le pompeux éloge de Brutus qui tua ses fils, et de Brutus qui tua son père, par amour de la liberté ; et malgré les leçons de l'expérience, malgré les réclamations des personnes les plus sensées, ces milliers de livres seront, à la rentrée prochaine, remis entre les mains de la jeunesse, étudiés et commentés !

«Le danger, dit-on, ne vient pas de là ; Brutus est mort, son esprit est éteint». - Soit ; mais encore serait-il prudent d'éviter ce qui peut le faire revivre, même dans une seule âme : combien faut-il de sicaires pour assassiner un roi ?

Et puis, est-il aussi certain que vous le prétendez que Brutus soit mort et que son esprit soit éteint ? Que signifie donc la fête de Brutus, instituée à Rome en 1849, en l'honneur de l'assassin de Rossi ? Quel esprit révèle le banquet commémoratif du 24 février, donné, par les démocrates européens réfugiés en Amérique, et l'inscription placée dans la salle du festin : *Tu peux tuer cet homme avec tranquillité* ? Cette parole, digne de Brutus, est-elle autre chose que la répétition de celle de Sénèque, propagée, il y a soixante ans, par Camille Desmoulins : La plus agréable victime à immoler à Jupiter, c'est un roi ? Est-elle autre chose que la devise placée par les Jacobins de 93 au bas du portrait de Ravallac : *Il fut heureux, il put tuer un roi* ?

Quel sens donnez-vous au manifeste des socialistes qui, parti de Londres, a retenti, il y a peu d'années, dans toute l'Europe ? «Salut, Marianne, pleine de force, le peuple est avec toi, le fruit de tes entrailles, la République, est béni ! Sainte Marianne, mère du droit, aie pitié de nous ! délivre-nous !

«Vierge Marianne, entends, écoute, exauce nos litanies, nos prières et nos vœux ! Asile du banni, liberté du captif, patrimoine du pauvre, famille du paria, espoir de l'affligé, force du faible, foi du mourant, immortalité du mort, rends-

1 Bene est.
Jam vindicata est Roma. Nunc, o nunc meas
Dii sospitales, æqua si poscu, preces
Audite. Duro patriam exemi jugo ;
Hanc deinde si quis premere servitio velit,
Exorere nostro sanguine impatiens jugi,
Liberque civis, teste qui Roma novum
Ferat tyrannum, sitque fatale omnibus
Nomen tyrannis Brutus. Hoc unum precor,
Unum hoc parenti, consuli, ultori, date.

² Bene est. Jam vindicata est Roma, etc.

nous la France, rends-nous la patrie, rends-nous la République !

«Vierge de la Liberté, délivre-nous des rois et des papes !

«Vierge de l'Égalité, délivre-nous des aristocrates !

«Vierge de la Fraternité, délivre-nous des soldats !

«Vierge de la Justice, délivre-nous des Juges !

«Vierge de la Vérité, délivre-nous des diplomates !

«Vierge de la Sincérité, délivre-nous des alliances et des conférences !

«Vierge de la Probité, délivre-nous des excellences, des mouchards, du Sénat, des voleurs, du budget, de l'emprunt, de l'impôt, de la Bourse, de la Banque, du grand-livre, de la guerre, de la famine, de la peste, de l'empire et de l'Empereur !

«Vierge du droit et du devoir, du courage et de la force, Vierge de l'honneur, montre-toi enfin ! Que chacun dise : C'est elle ! Anime-nous, soutiens-nous, combats avec nous ! Il est temps. A cette heure, princes et ambassadeurs, tous ces mangeurs d'hommes sont à table. Le couvert est mis. La carte de l'Europe est leur nappe. Ils se servent les peuples et se découpent les nations. Italie, Pologne, Hongrie, Roumanie sont les plats chauds partagés par le lion qui se réserve la France. Les animaux prennent leur nourriture. Surprends-les à la curée, arrache-leur la proie et coupe-leur l'appétit. Marche sur ces monstrueux asticots qui rongent le monde en le souillant, comme s'il était déjà mort. Sauve la France ! sauve l'humanité ! Donne le signal, sonne le tocsin de Février, et pousse avec nous notre cri de bataille et de victoire : VIVE LA REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE UNIVERSELLE ! Ainsi soit-il !

«Le comité de la Commune révolutionnaire,

FÉLIX PYAT, ROUGÉE, G. JOURDAIN».

Libre à nous de fermer les yeux pour ne pas voir, de nous boucher les oreilles pour ne pas entendre ; quiconque jouit de la faculté de lier deux idées reconnaît à ce document que la race de Brutus n'est pas éteinte, que son esprit vit encore, qu'il poursuit le même but, et que les lettrés de collège d'aujourd'hui le comprennent et le traduisent comme ceux de 1793 : «Pour moi, disait le régicide Poulthier, je n'ai jamais vu qu'un poignard entre Brutus et César, entre un républicain et un roi. Si le roi se saisit du poignard, le républicain tombe et périt ; si c'est le républicain, il ne doit pas balancer, s'il veut que la Liberté reste debout» (Disc. décad. sur le 21 janvier).

Parce que ce manifeste empreint d'une violence sauvage, nous inspire une juste horreur, prétendre qu'il n'a trouvé d'écho dans aucune caverne démocratique, qu'il n'a éveillé les secrètes sympathies d'aucun cœur, c'est se flatter qu'il n'y a plus de socialistes en France, en Suisse, en Italie, en Europe. La chose est-elle bien certaine ?

Vous oubliez donc que **pour faire un socialiste il suffit de deux négations et d'une affirmation : négation de foi ; négation de fortune ; affirmation d'appétits à satisfaire.** Comptez maintenant.

Vous oubliez encore que l'école de Brutus et des démocrates de l'antiquité continuant à être fréquentée par la jeunesse, elle continue de former des mazziniens, c'est-à-dire les socialistes et les sicaires qui nous épouvantent.

Au nom de tous ceux dont il serait trop long de rapporter le témoignage, écoutons un ami intime, un complice affidé de Mazzini. C'est l'avocat italien Ruffini, aujourd'hui réfugié en Angleterre, mais revenu de ses erreurs. Dans un récent ouvrage¹, il s'exprime ainsi : «Mon enfance fut pieusement élevée par un de mes oncles, curé dans les environs de Gênes. En 1818, je fus mis au collège des religieux somasques, qui suivent les mêmes principes et les mêmes livres que les autres corps enseignants, ecclésiastiques ou laïques. Or, un jour je proposai aux camarades de ma division l'établissement d'une république. Mon ouverture fut très favorablement accueillie, et je m'aperçus que les mots république et autorité consulaire obtenaient un assentiment général et très marqué. Alors je m'écrie : Que ceux qui sont pour la république lèvent la main. Toutes les mains se levèrent ; il n'y eut pas une voix discordante.

«Chose étrange, mais très vraie ! dans le Piémont, qui était alors le gouvernement le plus absolu, l'éducation publique était toute républicaine. L'histoire de la Grèce et de Rome, la seule chose qu'on nous enseignât avec un peu de soin, n'était qu'une déclamation perpétuelle contre la monarchie, un panégyrique splendide de la démocratie. Athènes et Sparte, heureuses et florissantes aussi longtemps qu'elles restaient républiques, déclinaient du jour où le pouvoir passait dans une seule main. Rome datait sa grandeur et sa puissance du jour où elle chassait les Tarquins ; la grande république, qui avait conquis le monde, se flétrissait entre les mains des Césars.

«Il semblait qu'on excitât à dessein notre indignation contre les tyrans et notre admiration même pour leurs assassins. Nos sujets de composition étaient pris dans cet ordre d'idées. Tantôt nous devions lancer le tonnerre de notre éloquence latine contre César prêt à passer le Rubicon, et lui prouver dans un discours en trois points, avec exorde et péroraison, que c'était l'acte d'un fils dénaturé que d'opprimer la république, sa mère ; tantôt il nous fallait déifier en vers et en prose les deux Brutus, Mucius Scévola ou Caton.

«C'est ainsi que, dès notre âge le plus tendre, on nous inspirait **des idées et des sentiments tout opposés à ceux dont nous avons besoin dans la vie réelle**, et qu'on nous animait d'un aveugle enthousiasme pour des actions et des vertus, dont la société où nous allions entrer devait condamner et punir l'imitation comme un crime. **N'ÉTAIT-CE PAS ABSURDE ? N'ÉTAIT-CE PAS SEMER IMPRUDEMMENT DES DANGERS QUE NOUS RÉCOLTERIONS DANS L'AVENIR ?²**»

On le voit, dans tous les pays, l'éducation restant la même, continue de produire les mêmes résultats : ni les dates ni les hommes n'y font rien. On ne change pas l'essence des choses. Quelle que soit l'habileté des agriculteurs, quelle que soit la bonté du sol, l'ivraie produit toujours de l'ivraie.

En résumé, depuis la Renaissance, l'Europe chrétienne et monarchique envoie l'élite de sa jeunesse se

¹ Lorenzo Benoni, *Passages in the life of an Italian*. In-8, 1850.

² Now, was this not absurd ? Was it not wantonly sowing danger to be reaped in alter life ? P. 27.

former à l'école de l'antiquité païenne et républicaine. De là ce fait palpable : chrétienne par son baptême, monarchique par son histoire, l'Europe moderne vit dans un état permanent d'hostilité contre le christianisme et de fermentation démocratique. De là ce double esprit qui la tiraille en sens contraires et qui par le chemin du régicide et des révolutions la conduit au précipice. **A cela quel remède humain ? un seul : l'éducation.**

«Or, disait Donoso Cortés, **il n'y a que deux systèmes possibles d'éducation : le païen et le chrétien.** C'est la restauration du système païen qui nous a conduits à l'abîme où nous sommes, et nous n'en sortirons certainement que par la restauration du système chrétien» (Lettre du 25 avril 1852).

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Terminons ce premier travail sur la Révolution française par un résumé général. Chacun pourra voir d'un coup d'œil s'il est vrai, et jusqu'à quel point, que nous sommes les fils de la Renaissance avant d'être les fils de la Révolution, et que la Révolution ne fut autre chose que la mise en scène des études de collège.

Je suis la négation armée (*Nihilum armatum*), telle est la **définition que la Révolution donne d'elle-même et qu'elle justifie par son langage et par ses œuvres.** La Révolution française vient de montrer qu'elle aussi est la négation armée, c'est-à-dire la Révolution même en action. **Tout détruire afin de tout refaire** : voilà mon but, dit-elle officiellement à la France, dès les premiers jours de 1790¹. Ainsi, son histoire se divise naturellement en **deux périodes : la période de destruction, et la période de reconstruction.** Nous venons d'étudier la première, elle se résume dans le tableau suivant.

Le 5 mai 1789, les états généraux composés de douze cent treize députés sont installés à Versailles. Dès les premières séances, le feu est mis aux matières inflammables préparées depuis longtemps, et le 20 juin l'explosion révolutionnaire commence. **La haine dans toute l'étendue, dans toute la profondeur du mot, la haine de l'ordre religieux et social, la haine de Dieu et des rois, la haine des personnes et des choses, déborde sur la France,** comme la lave embrasée d'un volcan. **En quelques mois, une des plus florissantes portions de l'Eglise universelle, le plus beau royaume de l'Europe, bouleversé, couvert de sang et de ruines, ne présentent plus que l'image du chaos.**

A la lueur des flammes, sous les coups de la hache, du marteau, de tous les instruments de destruction, disparaissent du sol dont elles étaient l'ornement **cinquante mille églises ou chapelles.** Dans ce nombre figurent une foule de monuments du premier ordre, soit par leur destination, soit par leurs souvenirs, soit par les chefs-d'œuvre de tout genre dont ils sont le rendez-vous. Telles sont les cathédrales de Cambrai, d'Arras, les magnifiques églises de Marmoutier, de Cîteaux, de Cluny et beaucoup d'autres.

Dans le même désastre sont enveloppés **douze mille abbayes, couvents, prieurés, monastères, fondations séculaires des rois, des princes et des fidèles.** Ce qui échappe au marteau révolutionnaire est converti en casernes, en magasins, en écuries, en salles de spectacle, d'agiotage, et, sous le nom de Clubs, en cavernes de démolisseurs et d'assassins.

Vingt mille châteaux pillés, brûlés, dévastés, rasés jusqu'au sol, mêlent leurs ruines à celles des abbayes et des églises. **Aucun souvenir historique, aucune gloire nationale ne les protège. Au contraire, la Révolution semble s'acharner avec plus de fureur contre les antiques manoirs des vainqueurs de Bouvines, de Damiette, de Ptolémaïde, de Jérusalem, de Denain, de Fontenoy.**

Dans ces châteaux, dans ces abbayes, dans ces couvents et ailleurs, **plus de quatre-vingt mille bibliothèques sont saccagées, dispersées, lacérées, vendues à vil prix.** Des bandes de vandales travestis en officiers municipaux, non moins ignorants qu'empressés à détruire, enlèvent les livres et les emmagasinent dans des greniers ; d'autres en font le catalogue avec la toise et le pied de roi, ce qui leur paraît si naturel qu'ils en dressent procès-verbal. Le plus grand nombre en tirent parti et les vendent aux épiciers. «Nous avons vu, dit un témoin oculaire, des pâtisseries enveloppées avec des feuilles du *Saint Athanase* de Montfaucon, magnifique ouvrage valant aujourd'hui trois ou quatre cents francs» (*Mém. de la Révol.*, p. 424).

Les manuscrits les plus rares, les statues, les bas-reliefs, les peintures, les vitraux, éprouvent le même sort. C'est au milieu des cris tumultueux et d'une joie semblable à celle des sauvages des forêts, dansant autour de leurs victimes, que les sauvages de la civilisation accomplissent leurs actes de vandalisme stupide. Personne ne pourra jamais raconter tous les faits inqualifiables qui forment comme les épisodes de ce **grand drame de destruction.** Des tableaux d'église deviennent des auvents de boutiques de limonadiers. La toile, purifiée de ses couleurs, est employée à vêtir les petits sans-culottes. On a vu un soldat faisant bouillir avec des morceaux de cadres dorés sa marmite au pied du pilier intérieur d'une église de Paris, et ayant pour tablier de cuisine un tableau du Guide, valant trente mille francs i.

De la guerre aux choses nous avons vu la Révolution passer à la **guerre aux personnes.** Métamorphosée en assemblée constituante, elle **détruit en vingt-trois mois l'ouvrage de douze siècles ; elle renverse le trône de France et ébranle tous les trônes de l'Europe. Elle anéantit les trois ordres de l'État, les trente-deux provinces, les trente-deux intendances, les treize parlements, les douze mille tribunaux inférieurs, les vingt universités de**

¹ Rapport de Talleyrand, 11 février 1790. - La Révolution a progressé, et aujourd'hui, par la bouche de Proudhon, elle dit : Tout détruire et ne rien refaire.

France, les droits attachés à quarante mille fiefs et châteaux, les privilèges des provinces et des pays d'états, les franchises de toutes les villes, bourgs et villages, les titres héréditaires et les distinctions personnelles, les corporations, jurandes, maîtrises de tous les arts et métiers, désorganise la propriété, la famille, frappe au cœur l'autorité paternelle, et envoie plusieurs milliers d'hommes en exil ou à l'échafaud. **Voilà son œuvre dans l'ordre social.**

Dans l'ordre religieux, elle anéantit l'ancienne discipline de l'Église, supprime cinquante évêchés, trois cents chapitres, deux cents institutions religieuses ; abolit les vœux de religion, les ordres de chevalerie ; détruit les congrégations enseignantes de l'un et de l'autre sexe, les académies, collèges, séminaires, et jusqu'aux associations religieuses vouées au soulagement des pauvres et au soin des malades ; massacre par milliers les prêtres, les religieux, les religieuses et les catholiques.

Enfin, elle décapite l'ordre religieux et social en faisant périr le pape en prison et le roi sur l'échafaud.

Au nom de qui la Révolution française a-t-elle accompli la première partie de sa tâche ?

C'est au nom des Grecs et des Romains, et en copiant leurs constitutions, que la Révolution donne son programme de destruction et proclame les droits de l'homme.

C'est au nom des Grecs et des Romains, que le peuple est déclaré roi, le suffrage universel établi, la centralisation consacrée, le principe de la propriété ébranlé, le clergé spolié, et les ordres religieux abolis.

C'est au nom des Grecs et des Romains, que le souverain Pontife est chassé de ses États et la République romaine proclamée au Capitole.

C'est au nom des Grecs et des Romains, que la noblesse est dépouillée de ses privilèges, de ses titres, de ses droits, de ses biens, bannie et décimée.

C'est au nom des Grecs et des Romains, que toutes les prérogatives de la royauté sont discutées, attaquées et finalement anéanties.

C'est au nom des Grecs et des Romains, que la royauté est abolie.

C'est au nom des Grecs et des Romains, que la République est proclamée, et Brutus choisi pour patron de la France législative.

C'est au nom des Grecs et des Romains, que la tête de Louis XVI est demandée.

C'est au nom des Grecs et des Romains, et de Brutus en particulier, qu'il est décidé que Louis XVI est jugeable ; qu'il sera jugé par la Convention ; qu'il sera jugé sans appel et qu'il subira la peine de mort.

Tels sont les faits principaux que jusqu'ici l'histoire apporte à l'appui de cette proposition : **La Révolution française fut la traduction littérale des études de collège.**

En fournit-elle d'autres ? Nous le verrons dans un prochain travail.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT

INTRODUCTION

Ch. I - LA RÉVOLUTION.

Ce que c'est que la Révolution en général. - Nécessité de le savoir. - Définition de la Révolution. - Preuves de cette définition données par la Révolution elle-même.

Ch. II - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Nécessité actuelle de l'étudier. - Sa généalogie. - Témoignages : de Ségur. - Mercier. - De Boufflers. - Cérutti. - Roussel. - De Gerlache. - Charles Nodier

Ch. III - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (suite).

Nouveaux témoignages : Dumonchel. - Auger. - Grégoire. - Bernardin de Saint-Pierre. - Daunou. - Briot. - Dupuy. - Boissy d'Anglas. - Dupuis. - Fourcroy. - *La Décade philosophique*. - Camille Desmoulins. - Pagès. - Condorcet. - Danton. - Talleyrand. - Chateaubriand.

Ch. IV - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (fin).

Suite des témoignages : Henri Heine. - Frédéric Schlegel. - Andrieux. - *Le Moniteur*. - M. Michelet. - M. Bastiat. - M. le comte de Champagny. - François de Neufchâteau. - Chazal. - Alloury. - La Révolution elle-même. - Deux périodes dans son histoire : la période de destruction et la période de reconstruction.

Ch. V - LA RÉVOLUTION ET LES DROITS DE L'HOMME.

États généraux. - Composition de l'assemblée. - Dénigrement du christianisme et du passé chrétien. - Apothéose de l'homme. - Déclaration de ses droits. - Elle est empruntée aux Athéniens, aux Spartiates et aux Romains.

Ch. VI - LA RÉVOLUTION ET LE PEUPLE SOUVERAIN.

Apothéose du peuple au nom des Grecs et des Romains. - Personnifié en Hercule. - Investi de la puissance législative : Assemblée parlementaire, club des Jacobins. - Investi de la puissance exécutive : Prise de la Bastille. - Le

peuple excusé, félicité d'avoir ramené les beaux jours d'Athènes et de Rome.

Ch. VII - LA RÉVOLUTION ET LE CHRISTIANISME.

Guerre à mort de la Révolution contre ses deux rivaux. - Contre le christianisme. - Spoliation de l'Église. - Spoliation accomplie au nom des Romains. - Décrets de spoliation. - Actes et paroles sacrilèges inspirés par l'antiquité païenne. - Abolition des vœux et des ordres religieux. - Abolition accomplie au nom de l'idée païenne et de l'horreur du moyen-âge.

Ch. VIII - LA RÉVOLUTION ET LE CHRISTIANISME (suite).

Guerre aux personnes. - Prêtres accusés de tous les crimes, poursuivis, égorgés comme au temps des Romains. - Guerre universelle au christianisme. - Appel à l'insurrection contre Dieu. - Anacharsis Clootz. - Invitation au pape, au nom de l'antiquité, à abolir le christianisme et à ressusciter la république romaine. - L'autorité du pape abolie à Rome, rétablissement de la république romaine. - Dernier mot de la Révolution dans son œuvre de destruction religieuse.

Ch. IX - LA RÉVOLUTION ET LA MONARCHIE

Monarchie attaquée dans la noblesse. - Noblesse défendue au nom des Romains. - Abolie au nom des Grecs et des Romains.

Ch. X - LA RÉVOLUTION ET LA MONARCHIE (suite).

Avilissement de la royauté. - Statue décernée à Rousseau. - Mépris de la royauté. - Prérogatives royales attaquées et soutenues au nom des Grecs et des Romains. - Insurrection, déchéance et régicide prêchés par les Romains et les Athéniens.

Ch. XI - BRUTUS ET LOUIS XVI.

La Révolution se personnifiant dans Brutus. - Brutus patron de l'Assemblée nationale et du club des Jacobins. - Brutus exalté. - Brutus poussant à l'abolition de la royauté. - Séance du 22 septembre 1792. - Adresses à la Convention. - Fête de l'abolition de la royauté.

Ch. XII - BRUTUS ET LOUIS XVI (suite).

Les Romains, et surtout Brutus, invoqués constamment dans le procès de Louis XVI. - Brutus demandant tour à tour la mort, l'exil ou la détention du roi. - Brutus décidant que Louis est jugeable ; qu'il sera jugé par la Convention ; qu'il sera jugé sans appel.

Ch. XIII - BRUTUS ET LOUIS XVI (fin).

Appel nominal. - Majorité régicide. - Sentence de mort sans appel ni sursis, prononcée au nom de Brutus.

Ch. XIV - RÉFLEXIONS.

Ch. XV - HISTOIRE DU RÉGICIDE POLITIQUE.

La même que celle du suicide. - Régicide très commun dans l'antiquité. - Inconnu au Moyen Âge. - Réparaissant avec la Renaissance. - Raison de ce fait. - Paroles de MM. Chauffour et Pagès. - Passage de Cicéron. - Régicide commis au nom de Brutus. - Histoire d'Oligati. - Célébré par les lettrés de la Renaissance. - Brutus présenté à l'admiration de la jeunesse de collège. - Tragédie du P. Porée. - Tragédie de Voltaire. - La Révolution et le culte de Brutus. - Paroles de Condorcet. - Brutus et le républicanisme antique encore admirés dans les collèges. - Témoignage de Ruffini. - Des socialistes actuels.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

***Document réalisé
par les Amis du Christ Roi de France.***

***Nous soumettons
tous nos documents
aux lois du copyright chrétien :
nos documents peuvent être
librement reproduits et distribués,
avec mention de leur provenance.***

A.C.R.F.

www.a-c-r-f.com

info@a-c-r-f.com